

# **LA POLITIQUE EXTERIEURE DE LA PRINCIPAUTE DE MONACO EN 2014**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	5
LES RELATIONS BILATERALES.....	6
I.    L'ÉVOLUTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES.....	6
1.    Le Corps Diplomatique des Puissances Etrangères accréditées en Principauté .....	6
2.    Le Corps Diplomatique monégasque accrédité près les Puissances Etrangères et représentant Monaco au sein des Organisations Internationales.....	7
3.    Le Corps Consulaire étranger accrédité en Principauté de Monaco .....	9
4.    Le Corps Consulaire de la Principauté de Monaco à l'Étranger.....	10
II.   LES ACTIVITES BILATERALES .....	12
1.    En Europe.....	12
2.    En Afrique .....	31
3.    En Amérique du nord et du sud .....	32
4.    En Asie .....	35
5.    En Océanie .....	39
LES RELATIONS EUROPEENNES ET EURO-MEDITERRANEENNES.....	41
I.    L'UNION EUROPEENNE .....	41
1.    Le développement des relations .....	41
2.    La préparation des négociations en vue de la signature d'un accord d'association avec l'Union européenne.....	42
3.    Accord d'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco .....	42
II.   LE CONSEIL DE L'EUROPE .....	42
1.    Le Dixième anniversaire de l'adhésion de Monaco.....	42
2.    Le Dialogue Post suivi .....	43
3.    Visite officielle du Pape François aux institutions européennes.....	43
4.    La Participation aux réunions du Conseil de l'Europe .....	44
5.    Les Contributions volontaires aux programmes du Conseil de l'Europe.....	45
III.  L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UPM) .....	45
1.    La participation de Monaco aux travaux de l'UpM .....	45
2.    La contribution financière de Monaco en faveur d'un projet labellisé « Union pour la Méditerranée » .....	46
3.    La Fondation Anna Lindh .....	46

LES RELATIONS MULTILATERALES DANS LES DOMAINES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES .....	47
I.    LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES .....	47
1.    Les activités de la Mission de Monaco à New York.....	47
2.    L'Organisation des Nations Unies (ONU) .....	48
3.    Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) .....	51
4.    Le Conseil des droits de l'homme.....	51
5.    Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels .....	53
6.    Le Comité des droits de l'enfant .....	54
7.    L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) .....	54
8.    L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) .....	56
9.    L'Union Internationale des Télécommunications (UIT).....	59
10.  L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.).....	60
II.   L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF).....	60
III.  L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE).....	63
IV.  L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC) .....	67
V.   L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA).....	67
VI.  L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC – INTERPOL).....	68
VII. L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA) .....	69
VIII. LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR) .....	70
IX.  LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE .....	70
LES RELATIONS MULTILATERALES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT .....	72
I.   LE DEVELOPPEMENT DURABLE .....	72
1.    L'Organisation des Nations Unies (ONU) .....	72
2.    Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) .....	73
3.    Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) .....	73
4.    L'Antarctique .....	74
II.  MERS ET OCEANS.....	74
1.    Alliance pour la mer des Sargasses .....	75
2.    Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982.....	75
3.    Résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (OMNIBUS).....	76
4.    Sommet sur la Sécurité alimentaire et la croissance bleue dans la perspective d'une démarche mondiale en faveur des océans.....	76
5.    Organisation hydrographique internationale (OHI) .....	76
6.    Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) - UNESCO .....	77

III. BIODIVERSITE .....	77
1. La Convention sur la Diversité Biologique .....	77
2. La Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).....	77
3. La Commission Baleinière Internationale (CBI) .....	79
4. La Convention Alpine.....	79
5. Accords régionaux méditerranéens pour la préservation de la biodiversité .....	80
IV. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES .....	80
V. LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES.....	84
LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT.....	85
I. BILAN 2014 DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT .....	85
1. Caractéristiques .....	85
2. Les domaines d'intervention .....	87
II. PERSPECTIVES D'ACTION 2015-2017 .....	93
CONCLUSION .....	94

## INTRODUCTION

Le regain de tensions diplomatiques relevé en 2013 s'est encore accru en 2014 jusqu'à enregistrer un renchérissement du recours à la force et l'émergence de nouvelles formes de menaces pour la sécurité internationale engendrant des crises humanitaires alors même que la situation économique est demeurée fragile.

Dans ce contexte international, incertain, nécessitant des adaptations constantes et une forte réactivité, la Principauté de Monaco a continué à mener une politique extérieure fondée sur la défense de ses valeurs et de son modèle économique et social.

Etat souverain et indépendant, Monaco a poursuivi une politique de consolidation de ses relations diplomatiques et consulaires.

Au sein des instances internationales dont elle est membre, et notamment à l'ONU, la Principauté a, en 2014, pris part aux décisions de la communauté internationale visant au maintien de la paix et de la sécurité, à la protection des populations civiles, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre le terrorisme.

Au Forum pour la Sécurité et la Coopération de l'OSCE qu'elle a présidé, sa neutralité politique lui a permis de s'impliquer dans les questions de sécurité internationale, afin de rechercher des solutions consensuelles entre les Etats membres.

Au sein de cette instance comme dans d'autres organisations régionales comme le Conseil de l'Europe, Monaco a veillé à asseoir la composante méditerranéenne de sa diplomatie.

Etat solidaire, la Principauté s'est associée, à sa mesure, aux efforts de l'aide internationale humanitaire. Elle a organisé une politique fondée sur l'éducation, la santé et l'insertion professionnelle en faveur des pays les plus pauvres de la planète, dans le cadre de ses programmes comme dans les situations d'urgence nécessitant une intervention rapide au profit des populations victimes de catastrophes sanitaires ou naturelles ou de crises politiques aiguës.

Etat responsable, Monaco a arrêté et diffusé sa position concernant les décisions à prendre sur le plan international vis à vis de la lutte contre le changement climatique et participe à la définition des objectifs de développement durable qui seront également arrêtés prochainement par la communauté internationale.

En 2014, la diplomatie monégasque s'est par ailleurs investie au service de la politique d'attractivité du Gouvernement princier par des actions visant à faire connaître la stabilité de ses institutions, son économie, son ouverture internationale et sa qualité de vie.

Dans ce cadre, des Visites Officielles princières ont eu lieu auprès de chefs d'Etats alors même que des Autorités politiques étrangères ont été reçues à Monaco.

Monaco s'est engagé dans le mouvement international en faveur de la transparence fiscale mené sous l'égide de l'OCDE dans le prolongement de la signature, depuis plusieurs années, de conventions fiscales bilatérales et a entamé une négociation avec l'Union Européenne afin de garantir son accès au marché intérieur européen.

L'attractivité de Monaco a également été mise en exergue par l'accueil de grandes rencontres internationales et l'organisation de l'année de la Russie à Monaco 2015 qui vient de débiter, manifestant par là même l'intérêt porté à des programmes culturels de réputation internationale.

# LES RELATIONS BILATERALES

## I. L'ÉVOLUTION DES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET CONSULAIRES

Dans un contexte international tendu, la Principauté continue en 2014 à répondre favorablement aux demandes des Etats sollicitant l'ouverture de relations diplomatiques en particulier cette année avec les pays du continent africain.

### 1. LE CORPS DIPLOMATIQUE DES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ACCRÉDITÉES EN PRINCIPAUTE

La Principauté en 2014 a reçu de nombreuses sollicitations relatives à l'établissement de relations diplomatiques. Ainsi, Monaco a répondu favorablement à huit nouveaux Etats. L'établissement de nouvelles relations diplomatiques s'est concrétisé par la signature de Communiqués conjoints avec cinq Etats et par l'accréditation de trois nouveaux Ambassadeurs étrangers à Monaco (Burkina Faso, Rwanda et Soudan).

#### a. Les Relations Diplomatiques

En 2014, Monaco a établi des relations diplomatiques avec 5 nouveaux Etats représentant une grande diversité géographique par la signature de Communiqués conjoints entre le mois de février et le mois d'octobre 2014.

Les cérémonies de signature de ces Communiqués conjoints se sont déroulées au sein des Ambassades et Missions de Monaco à l'étranger.

Pays	Etablissement de relations diplomatiques par la signature d'un Communiqué conjoint
Congo (République du)	27 février 2014
Islande	5 mai 2014
Kiribati	20 juin 2014
Angola	31 juillet 2014
Burundi	31 octobre 2014

Au 31 décembre 2014, la Principauté de Monaco entretenait officiellement des Relations diplomatiques avec 121 Etats dans le Monde et 100 Ambassades étrangères étaient accréditées à Monaco, les Ambassadeurs étrangers en poste à Monaco étant toujours majoritairement installés à Paris.

#### b. Les Accréditations d'Ambassadeurs en Principauté de Monaco en 2014

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération ayant confié le suivi des Relations bilatérales à la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires, cette dernière a continué son travail avec les nombreuses Ambassades étrangères.

Ainsi, en étroite collaboration avec le Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain et le Chargé de Mission pour les affaires protocolaires du Gouvernement Princier, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires a coordonné dix journées d'accréditation, élaborant vingt-cinq programmes personnalisés à l'attention d'Ambassadeurs étrangers.

Durant l'année 2014, 25 Ambassadeurs étrangers ont ainsi été accrédités en Principauté de Monaco.

Pour 4 d'entre eux, il s'agissait d'une première accréditation de leur Etat :

L'Ambassade du Burkina Faso

L'Ambassade du Royaume d'Espagne

L'Ambassade de la République du Rwanda

L'Ambassade de la République du Soudan

Durant l'année 2014, deux Etats ont souhaité renforcer leurs relations existant de longue date avec la Principauté de Monaco, il s'agit du Royaume d'Espagne et du Burkina Faso.

En effet, Monaco et l'Espagne entretenaient officiellement des Relations Diplomatiques depuis le 2 juin 1876. Malgré des liens historiques étroits entre nos deux Etats et l'accréditation dès 1991 du premier Ambassadeur de Monaco dans ce pays, l'Espagne n'avait pas procédé à l'échange d'Ambassadeurs.

Aussi, l'attention des Autorités espagnoles ayant été attirée sur cette situation, son Représentant diplomatique en poste en France a été accrédité, le 13 janvier 2014, devenant ainsi le premier Ambassadeur du Royaume d'Espagne en Principauté de Monaco.

S'agissant des relations avec le Burkina Faso, la Principauté intervenait depuis 2004 dans ce pays au travers de différents projets de coopération internationale, Monaco développant des programmes d'action dans deux de ses domaines prioritaires : l'éducation et la santé. Aussi, l'accréditation du premier Ambassadeur du Burkina Faso, le 19 septembre 2014, est-elle venue couronner dix années d'une collaboration constructive entre nos deux Etats.

Au cours de l'année écoulée, 21 Ambassadeurs ont été remplacés, représentant les Etats suivants :

La France	La Grèce
La République de Guinée Equatoriale	La République de Cuba
La République de Géorgie	La Confédération suisse
L'Irlande	La République Algérienne Démocratique et Populaire
Le Japon	La République des Philippines
La République de Serbie	La République de Finlande
La République du Sénégal	La République de Turquie
La République du Nigeria	La République Bolivarienne du Venezuela
La République du Portugal	La République de Malte
La République Populaire de Chine	Les Etats-Unis d'Amérique
La République de Malaisie	

Au 31 décembre 2014, 26 Ambassadeurs étrangers étaient en cours d'accréditation à Monaco, dont 23 avaient reçu l'agrément de S.A.S. le Prince Souverain.

## **2. LE CORPS DIPLOMATIQUE MONEGASQUE ACCREDITÉ PRES LES PUISSANCES ETRANGERES ET REPRESENTANT MONACO AU SEIN DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES**

Le réseau diplomatique monégasque de par son déploiement participe activement à la politique de promotion des entités monégasques à l'étranger ainsi qu'au soutien des actions menées par les Fondations monégasques et plus particulièrement celles de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco.

Au 31 décembre 2014, 15 Ambassadeurs de Monaco sont accrédités auprès de 27 Etats ainsi qu'auprès des plus importantes Organisations Internationales :

- 12 Ambassadeurs monégasques sont accrédités auprès de plusieurs puissances étrangères situées principalement en Europe, en Asie et sur le Continent Nord-américain ;
- 3 Ambassadeurs, Représentants Permanents de la Principauté, sont actuellement accrédités auprès de 3 grandes Organisations Internationales : l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), le Conseil de l'Europe et l'U.N.E.S.C.O.

## AMBASSADES DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO en 2014

Ambassadeurs de Monaco résidents et non-résidents	Ambassades de Monaco	Missions et Représentations Permanentes Délégations Permanentes et Délégations de Monaco auprès des Organisations et des Organismes Internationaux
S.E. M. Claude GIORDAN	Allemagne, Autriche, Pologne Russie	A Vienne : Office des Nations Unies, ONUDI, AIEA, UNODC, OSCE. Ouverture d'une Mission temporaire de septembre 2014 à avril 2015 dans le cadre de la Présidence du Forum de coopération en matière de Sécurité de l'O.S.C.E.
S.E. Mme Catherine FAUTRIER (non résident)	Australie, Chine	
S.E. M. Gilles TONELLI	Belgique, Pays-Bas, Luxembourg	Union européenne et de la Communauté européenne de l'Energie atomique POST EUROP
S.E. M. Patrick MEDECIN (non résident)	Japon, Inde	
S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN	Espagne	OMT
S.E. Mme Maguy MACCARIO- DOYLE	Etats-Unis d'Amérique, Canada	OEA
S.E. Mme Sophie THEVENOUX	France, Andorre	O.I.F., Union Latine
S.E. M. Robert FILLON	Italie, Slovénie, Saint- Marin, Croatie, Roumanie	F.A.O. à Rome
S.E. Mme Evelyne GENTA	Kazakhstan Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	
S.E. M. Jean-Claude MICHEL	Saint-Siège Ordre de Malte	
S.E. Mme Carole LANTERI	Suisse Liechtenstein	Office des Nations Unies à Genève O.M.M. & U.P.U. & U.I.T.
S.E. M. Henri FISSORE (non résident)	Portugal	
S.E. Mme Isabelle PICCO		Organisation des Nations Unies à New York
S.E. Mme Claudette GASTAUD		Conseil de l'Europe
S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI		U.N.E.S.C.O.
Total Ambassadeurs : 15	Total Pays : 27	

En 2014, la Principauté a procédé au renouvellement de ses Représentants diplomatiques à l'étranger et auprès des Organisations Internationales.

### Les Etats

S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a été nommée, en date du 22 octobre 2014, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco au Canada. Elle a remis ses Lettres de créance à Son Excellence le très Honorable David JOHNSTON, Gouverneur Général du Canada, le 16 décembre 2014.



S.E. M. Jean-Luc VAN KLAVEREN a été nommé, le 10 décembre 2014, en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco en Espagne. Il remettra, au cours du premier trimestre 2015, ses Lettres de créance à Sa Majesté le Roi d'Espagne.

#### *Les Organisations Internationales*

Au cours de l'année 2014, il n'a été procédé à aucun renouvellement d'Ambassadeur ou Représentant permanent auprès de ces organisations.

#### *Les nominations et mouvements de diplomates*

Nominations de Diplomates monégasques en 2014 auprès d'un Etat :

- Mme Martine GARCIA a été nommée, le 8 janvier 2014, en qualité de Troisième Secrétaire à l'Ambassade de Monaco en Italie. Elle était précédemment diplomate à la Mission Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

- Mlle Fawzia FAROUK a été nommée pour une durée de 14 mois, le 20 février 2014, en qualité de - - Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne, sa mission s'étalant du 1er mars 2014 au 30 avril 2015. Mlle FAROUK est venue renforcer de façon temporaire l'effectif diplomatique de l'Ambassade de Monaco en Allemagne pendant la période de la présidence monégasque du Forum pour la coopération en matière de sécurité (F.S.C.) de l'O.S.C.E., l'Ambassadeur de Monaco en Allemagne et une partie de l'équipe diplomatique s'étant installée à Vienne pour la période de la Présidence du Forum.

Nominations de Diplomates monégasques en 2014 auprès d'une Organisation Internationale :

- Mme Martine GARCIA a été nommée, le 3 mars 2014, en qualité de Représentant suppléant adjoint de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture à Rome.

- M. Mathias RAYMOND a été nommé, le 8 janvier 2014, en qualité de Troisième Secrétaire auprès de l'Ambassade de Monaco en Allemagne. Il a rejoint le 2 février 2014 la Mission devant assurer en 2015 la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (F.S.C.) de l'O.S.C.E. à Vienne.

### **3. LE CORPS CONSULAIRE ETRANGER ACCREDITE EN PRINCIPaute DE MONACO**

Au 31 décembre 2014, 80 pays sont officiellement représentés en Principauté de Monaco par un Consulat.

Au cours de l'année 2014, 3 pays ont été représentés pour la première fois en Principauté par un Consulat honoraire, il s'agit de :

- M. Giuseppe Boglio, Consul Honoraire de Moldavie
- M. Anthony Stent-Torriani, Consul Honoraire du Monténégro
- M. Roland de Rechniewski, Consul Honoraire du Vietnam

Par ailleurs, 4 pays ont procédé au changement de leur représentant consulaire :

- Mme Ekaterina Séménikhina, Consul Général Honoraire de Russie
- M. George Victor Malek, Consul Général Honoraire des Palaos
- M. Michel Dotta, Consul Général Honoraire du Panama
- Mme Viviane Mustachi-Narizano, Consul Honoraire de l'Uruguay

Au cours du premier semestre 2014, l'inauguration officielle des nouveaux Consulats du Monténégro et de Moldavie a eu lieu dans le cadre de Visites Officielles des plus hautes Autorités de ces deux pays. L'inauguration du premier Consulat du Monténégro s'est déroulée en présence du Président de la République monténégrine et celle du premier Consulat de Moldavie en Principauté s'est déroulée en présence du Premier Ministre moldave. Les cérémonies se sont déroulées en deux temps. Dans un premier temps, les Autorités monténégrines et moldaves accompagnées des Autorités monégasques ont inauguré les locaux du Consulat. Puis, dans un second temps, les Consuls de ces pays ont accueilli, aux côtés de leurs

Autorités, lors d'une réception à la Salle Empire de l'Hôtel de Paris, le Corps diplomatique et consulaire accrédité à Monaco, en présence des plus hautes Autorités monégasques.

*L'Association des Consuls Honoraires de Monaco (A.C.H.M.)*

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a entretenu d'excellents rapports avec l'Association tout au long de l'année 2014.

L'ACHM s'est fortement impliquée aux côtés du Département des Relations Extérieures et de la Coopération afin de réaliser des opérations conjointes avec le Corps consulaire étranger en Principauté. Ainsi, lors des inaugurations des consulats du Monténégro et de Moldavie, l'ACHM a apporté son savoir-faire aux nouveaux Consuls en les aidant, par exemple, à organiser leurs réceptions.

A l'occasion de la Fête Nationale 2014, et comme chaque année, l'ACHM a été sollicitée afin d'apporter son concours lors de la journée du 18 décembre, à l'occasion du déjeuner offert par le Doyen du Corps diplomatique et consulaire étranger accrédité en Principauté et au cours duquel est lu le message officiel adressé à S.A.S. le Prince Souverain en ce jour de Fête Nationale.

Puis et pour la première fois, l'ACHM a été sollicitée afin d'intégrer le dispositif relatif à l'encadrement du Corps consulaire étranger lors de la Réception offerte par S.A.S. le Prince Souverain au Yacht Club de Monaco suivie, à l'initiative du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, de la première soirée réunissant, à l'Hôtel Hermitage, les Corps consulaires de Monaco à l'étranger et étranger à Monaco. Cette parfaite collaboration a été très appréciée par l'ensemble des membres du Corps consulaire.

S'agissant du volet économique, l'A.C.H.M. a contribué en 2014 au développement de l'animation de la politique d'attractivité du Gouvernement Princier en menant des actions de promotion de la vie économique, sociale et culturelle en Principauté.

#### **4. LE CORPS CONSULAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO A L'ÉTRANGER**

La Principauté comptait, au 31 décembre 2014, 130 Consulats en activité dans 79 Etats dans le monde. Cette diminution par rapport à l'année précédente s'explique par 19 nominations en cours de procédure de Consuls de Monaco à l'étranger.

Il est à noter également un remaniement consulaire en Italie, avec la fermeture des Consulats de Monaco à Rome et à Livourne. Dans le cas de Rome cette fermeture est intervenue à la demande des Autorités italiennes du fait de la présence dans cette ville de l'Ambassade de Monaco en Italie.

En 2014, 4 Consuls honoraires ont été nommés en poste à l'étranger :

- M. Kemal KÖPRÜLÜ, Consul général honoraire à Istanbul en Turquie.
- M. Ilan BECK, Consul honoraire à Tel-Aviv en Israël
- M. Linas GUSAROVAS, Consul honoraire à Vilnius en Lituanie
- M. Sam RECKINGER, Consul honoraire à Luxembourg

La Principauté de Monaco est ainsi représentée pour la première fois dans un nouvel Etat, la Lituanie.

Au cours de l'année 2014, cinq Consuls ont collaboré avec M. Michel BOUQUIER, Conseiller Technique au Département des Finances et de l'Economie, à l'organisation des dîners **Monaco Private Label**

- Danemark : Monsieur Jesper Boas Smith, Dîner à Copenhague en collaboration avec Saxo Bank
- Grèce : Monsieur Gormezano, Dîner à Athènes (centré sur les armateurs)
- Pologne: Monsieur Wardynski, Dîner à Varsovie en étroite collaboration avec la Polish Business Roundtable
- Russie : Monsieur Yurgens, Deux dîners à Moscou ; Monsieur Orlov, Dîner à St-Petersbourg

- Suisse : S.E. Mme Lanteri, Ambassadeur de Monaco, a réuni l'ensemble des Consuls en Suisse le 12 novembre 2014 pour une présentation du concept Monaco Private Label afin de pouvoir définir de futures actions potentielles.

Enfin, au cours de l'année 2014, sept Consuls à : Prague, Hambourg, Francfort, Bratislava, Genève, Vienne et Milan ont manifesté leur intérêt pour organiser un Dîner Monaco Private Label dans leur circonscription.

#### Rappel du rôle du Corps consulaire de Monaco à l'étranger

#### L'ASSISTANCE DES RESSORTISSANTS MONEGASQUES EN DIFFICULTE A L'ETRANGER

En 2014, le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a souhaité rappeler, lors de la Réunion consulaire qui se tient tous les ans en Principauté le 20 novembre, les missions qui sont dévolues au Corps consulaire monégasque.

A cette occasion, il a tenu d'une part, à remercier le Corps consulaire pour les actions déjà menées auprès de nos compatriotes depuis de nombreuses années et, d'autre part à leur faire remettre par le Directeur des Relations Diplomatiques et Consulaires, un mémo récapitulant les procédures relatives à l'assistance que se doit d'apporter le Corps consulaire de Monaco en poste à l'étranger. Ce document fait l'objet, à l'issue de la Réunion, d'une communication à l'ensemble des membres du Corps consulaire absents au moment de la Réunion annuelle.

L'une des Missions des Consuls Généraux et des Consuls de Monaco en poste à l'étranger est de porter aide et assistance aux ressortissants monégasques se trouvant en difficulté à l'étranger.

Cette mission revêt une grande importance pour le Corps consulaire monégasque en poste à l'étranger. Le faible nombre de ressortissants porteurs d'un passeport monégasque, à ce jour 6500, permet un traitement personnalisé de chaque cas. Ce traitement correspond à une forte attente des ressortissants monégasques. Le Corps consulaire doit gérer chaque cas avec la plus grande attention.

Il convient de relever en 2014, au titre de son exemplarité, l'intervention de M. Ken KOBAYASHI, Consul Général de Monaco au Japon, qui s'est avéré d'une grande efficacité en assistant pendant plusieurs mois un ressortissant monégasque en difficulté dans ce pays.

Par ailleurs, la Réunion consulaire 2014 avait pour objet de sensibiliser, à nouveau, le Corps consulaire à la politique d'attractivité menée par la Principauté de Monaco, au calendrier de l'année 2015 avec la présentation « 2015-Monaco Année de la Russie à Monaco » par S.E. M. Henri FISSORE ainsi qu'au soutien attendu de la part des entités et Fondations lors de la préparation et de la mise en œuvre de leurs actions à l'étranger.

Ces présentations ont permis de rappeler les grandes orientations de la politique du Gouvernement Princier en matière de promotion économique avec la présentation des opérations Monaco Private Label par M. Michel BOUQUIER, et de la Chambre de Développement Economique par MM. Michel DOTTA et Vincent LOZZA. Elles ont permis également de mettre en lumière les grands axes stratégiques de la Fondation Princesse Charlène avec la présentation par Mme Agnès FALCO, le Département des Extérieures et de la Coopération s'attachant chaque année à favoriser le rapprochement d'entités monégasques et du Corps consulaire à l'étranger.

## II. LES ACTIVITES BILATERALES

Les différentes activités évoquées dans ce rapport ne représentent que la partie la plus significative du travail réalisé par le Département des Relations Extérieures, ses Services, et les Ambassades de Monaco à l'étranger, avec également l'appui des autres Services gouvernementaux comme par exemple la Direction du Tourisme et des Congrès.

Ces activités sont répertoriées de la manière suivante.

- Les visites officielles et de travail de la famille Souveraine : Au cours de l'année 2014, 7 Visites Officielles et de travail à l'étranger ont été effectuées par S.A.S. le Prince Souverain accompagné pour certaines par S.A.S. la Princesse Charlène. Ces déplacements officiels font l'objet d'une minutieuse préparation avec l'ensemble des Départements, entités et Fondations de la Principauté de Monaco qui sont amenés, à la demande de S.A.S. le Prince Souverain, à l'accompagner. Par ailleurs, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération collabore étroitement avec le Cabinet Princier lors de réunions préparatoires et, au travers de la voie diplomatique, communique avec les Autorités étrangères en charge des Visites. Les Visites Officielles de S.A.S. le Prince Souverain sont l'occasion pour Monaco de consolider ses relations diplomatiques bilatérales et de promouvoir les atouts de la Principauté de Monaco à l'étranger.
- Le renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques : Les nombreuses cérémonies, réceptions et rencontres officielles organisées par les Ambassadeurs de Monaco à l'étranger, permettent d'ouvrir et de renforcer les relations diplomatiques et consulaires monégasques auprès d'un grand nombre de pays.
- La promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales et caritatives monégasques.
- Les accueils officiels et les événements qui se sont déroulés en Principauté : Les accueils à Monaco de personnalités ou de délégations étrangères constituent une partie importante de la politique d'attractivité de la Principauté et prolongent la politique étrangère de S.A.S. le Prince Souverain. Au cours de l'année 2014, la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires a travaillé en étroite collaboration avec le Chargé de Mission pour les Affaires Protocolaires du Ministère d'Etat, le Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain, le Service d'Honneur du Palais Princier et la Direction de la Sûreté Publique de Monaco.
- Les Commissions bilatérales dans le cas de la France et de l'Italie.

### 1. EN EUROPE

#### a. La France

A retenir en 2014 :

- Un accord sur le télétravail, soumis à l'approbation du Parlement français et du Conseil National, a été signé avec la France lors de la Commission mixte de sécurité sociale qui s'est réunie à Monaco le 18 mars 2014.

#### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

Les 14 et 15 mai 2015, S.A.S. le Prince Albert II de Monaco et S.A.S. la Princesse Charlène Se sont rendus dans le comté de Carladès, fief des ancêtres de S.A.S. le Prince Souverain. Le 14 mai, à Aurillac, le Couple Princier a inauguré l'exposition sur l'histoire commune du Carladès et de Monaco, organisée par les Archives départementales du Cantal, avec la collaboration des Archives du Palais. LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco ont ensuite déjeuné à Vic-sur-Cère et y ont dévoilé une plaque à la Maison des Princes de Monaco, pour commémorer le séjour du Prince Louis Ier en 1668. A Mur-de-Barrez, Ils ont visité la Tour de Monaco. Puis, le 15 mai, à Carlat, S.A.S. la Princesse Charlène a visité l'école qui prendra le nom d'« Ecole Nelson Mandela » et à Calvinet, le Couple Princier a dévoilé une plaque commémorative. A l'occasion du Centenaire de la cession du Rocher de Carlat au Prince Albert Ier, le pavillon princier a été hissé sur le plateau en présence de Leurs Altesses Sérénissimes.

Le 22 juillet, S.A.S. le Prince Souverain et les membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Paléontologie humaine, présidé par S.E. Mme Sophie THEVENOUX, ont pris part aux célébrations de la découverte de l'Homme de Tautavel, pré-anderthalien vivant il y a 400 000 ans. S.A.S. le Prince Souverain a pu découvrir le chantier des fouilles en activité, visiter les laboratoires de recherche et le musée de la Préhistoire de Tautavel, petite ville proche de Perpignan.

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

La Cérémonie des vœux traditionnellement adressée aux membres du Corps diplomatique étranger accrédité en Principauté de Monaco qui s'est tenue le vendredi 17 janvier 2014, à l'Hôtel des Arts et Métiers à Paris, a revêtu un aspect exceptionnel en ce début d'année. En effet, S.A.S. le Prince Souverain a tenu à honorer de Sa présence cette cérémonie manifestant ainsi tout l'attachement qu'il porte aux relations bilatérales qu'entretient la Principauté avec les puissances étrangères.

Le 27 février 2014, S.E. Mme THEVENOUX organisait la cérémonie de signature du Communiqué conjoint établissant des Relations diplomatiques entre la Principauté de Monaco et la République du Congo.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX représentait Monaco lors du Forum annuel de l'OCDE qui s'est déroulé du 5 au 6 mai 2014. Cette année, le Forum était centré sur « des économies résilientes pour une société inclusive » autour de trois thèmes : la croissance inclusive, l'emploi et la confiance.

Le 11 juin 2014, S.E. Mme THEVENOUX a participé à la 155<sup>ème</sup> Session Générale du Bureau International des Expositions (BIE). Cette Assemblée a « reconnu », lors d'une cérémonie protocolaire, les futures Expositions Internationales d'Astana 2017 et Horticole de Pékin 2019.

Puis le 8 juillet 2014, s'est tenue au sein de la Chancellerie, la réunion annuelle du Corps consulaire de Monaco en France à l'invitation de l'Ambassadeur. Les six Consuls basés dans les grandes villes de Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier et Strasbourg étaient présents. M. Jean-Charles CURAU, Directeur des Affaires Culturelles de Monaco, était convié par l'Ambassadeur afin de présenter en détail les activités de sa Direction ainsi que la Saison culturelle monégasque 2014/2015.

Le vendredi 8 août 2014, la Principauté de Monaco et la République d'Angola, représentées respectivement par S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France et par S.E. M. Miguel Da Costa, Ambassadeur de la République d'Angola en France, ont officialisé l'ouverture des Relations diplomatiques entre nos deux Etats par la signature d'un Communiqué conjoint à Paris.

Puis, le 31 octobre 2014, les Ambassadeurs de la Principauté de Monaco et de la République du Burundi ont signé un Communiqué conjoint permettant l'établissement de Relations diplomatiques entre les deux Etats. Le Burundi devenait ainsi le 121<sup>ème</sup> Etat à établir des Relations diplomatiques avec la Principauté de Monaco.

Le 7 novembre 2014 à Paris, en marge du Salon Philatélique d'automne et à l'occasion du premier jour d'une émission philatélique monégasco-marocaine, a eu lieu un échange symbolique de timbres entre S.E. Mme Sophie THEVENOUX, Ambassadeur de Monaco en France, et S.E. M. Chakib BENMOUSSA, Ambassadeur du Royaume du Maroc en France et à Monaco. La cérémonie s'est déroulée dans les salons de la Chancellerie monégasque, en présence de Madame Magali VERCESI, Directeur de l'Office des Emissions de Timbres-Poste et de M. Amin BENJELLOUN TOUIMI, Directeur Général de la Poste au Maroc.

Enfin, le 19 décembre 2014, S.E. Mme Sophie THEVENOUX et S.E. M. Everardus KRONNENBURG, Ambassadeur des Pays-Bas en France, ont signé un Protocole modifiant l'Accord bilatéral sur les prestations sociales à la Chancellerie du Royaume des Pays-Bas, à Paris.

Au cours de l'année 2014, avec « Monaco s'invente » S.E. Mme Sophie THEVENOUX a souhaité créer un événement d'envergure mettant en valeur les différentes facettes de la Principauté au Petit Palais à Paris. Elle s'est appuyée pour ce faire sur un groupe de travail composé de Services du Gouvernement Princier et d'entités privées afin d'opérer une synergie entre différents acteurs de la Principauté valorisant plus particulièrement la culture et l'esprit d'innovation de la Principauté de Monaco. En parallèle, l'Ambassadeur a continué à promouvoir l'image de Monaco auprès des différents publics français.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

Le 23 janvier 2014, en présence de S.A.S. le Prince Souverain, l'Ambassadeur a accueilli au sein de la Chancellerie la Cérémonie de remise des Grands Prix des Sciences de Géographie.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX a apporté son soutien à plusieurs spectacles monégasques présentés dans des salles parisiennes en relayant l'information auprès des ressortissants monégasques vivant à Paris. La programmation d' « Une vie de Saint Martin », présentée par l'Archevêché le 11 mars 2014, a remporté un grand succès.

S.E. Mme Sophie THEVENOUX a participé, le 19 mars 2014, au Conseil d'Administration de l'Institut de Paléontologie Humaine, Fondation Albert 1<sup>er</sup> de Monaco.

Cette année, le 7 juillet 2014, l'Ambassadeur de Monaco en France a souhaité donner un éclat tout particulier à la traditionnelle réception marquant l'Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain. Ainsi, S.E. Mme Sophie THEVENOUX a choisi le cadre prestigieux du Petit Palais afin d'y réunir les membres du Corps diplomatique étranger et de nombreuses personnalités parisiennes. Huit cents invités étaient accueillis dans ce lieu emblématique par S.E. M. Michel ROGER, MM. José BADIA et Jean CASTELLINI, et Madame l'Ambassadeur. Cette soirée, intitulée « Monaco s'invente », avait pour objectif de mettre en valeur la culture et l'esprit d'innovation de la Principauté de Monaco. La décoration florale fut réalisée par le Service des Jardins de Monaco à l'image de la nouvelle Roseraie Princesse Grace. Un mur d'images mettant en parallèle les parcours scientifiques et exploratoires des Princes Albert 1<sup>er</sup> et Albert II a permis au public de visualiser la construction, au cours du XX<sup>ème</sup> siècle, du Monaco d'aujourd'hui. Un panel d'entreprises monégasques innovantes présentait leur réalisation lors de l'événement : la Société Venturi (véhicule antarctique), la Société Green heart (bitume créateur d'énergie) et la Société Space International Monaco (son satellite). D'autres animations ponctuaient le parcours des invités et permettaient de découvrir la maquette interactive de Monaco en 3D représentant la Principauté et ses principaux projets immobiliers ainsi que la maquette du futur Pavillon de Monaco qui sera réalisé dans le cadre de l'Exposition Milan 2015. Pour sa part, le Grimaldi Forum a présenté le thème de son exposition d'été "ART LOVERS" - collection Pinault. Les animations culinaires ont été réalisées par des partenaires de l'hôtellerie monégasque, tels la SBM, Le Métropole, le Fairmont et le Meridien, qui ont accompagné la soirée en dressant de somptueux buffets offrant un avant-goût du savoir-faire et de la gastronomie monégasques. Enfin, la culture était mise à l'honneur lors de cette soirée qui a vu se produire The Monaco String Quartet Ensemble, le ténor Jean Francois Borrás et le spectacle de danse Small bang de Gaetan Morlotti avec le contrebassiste Eric Chapelle, pendant que l'orchestre de jazz de l'Académie de Musique de Monaco assurait l'ambiance musicale dans le jardin intérieur.

L'Ambassadeur a pris part aux Automnales francophones qui ont été organisées le 8 octobre à la Cité Internationale Universitaire de Paris par le Groupe des Ambassadeurs Francophones de France (GAFF). Ce festival francophone regroupait des activités littéraires, musicales et artistiques organisées dans certaines Maisons de la CIUP, dont la Fondation de Monaco, qui a accueilli une exposition d'aquarelles et la Maison éphémère de la littérature francophone. Deux jeunes artistes monégasques ont participé à cette manifestation : Mlle Laure FISSORE a exposé son carnet d'Arménie (1<sup>er</sup> prix du concours de carnets de voyage Apaj-Liberation, 2009). M. Thomas GRIFFIN a projeté son documentaire « Je suis dans un Band » (Sélectionné aux Rendez-Vous du Cinéma québécois 2014). Face au succès rencontré par ce premier festival, le Groupe des Ambassadeurs Francophones de France a convenu de le reconduire l'année prochaine.

*La commission mixte de coopération franco-monégasque*

L'année 2014 n'a pas vu la tenue d'une Commission mixte de coopération franco-monégasque, les relations ont donc essentiellement porté sur le suivi et la mise en place des décisions prises en 2013, dans la continuité des relations d'amitié et de coopération existantes. A cet égard, S.E. M. Hadelin DE LA TOUR DU PIN, Ambassadeur de France à Monaco a été accrédité le 15 octobre 2014 par S.A.S. Le Prince Souverain en remplacement de S. E. M. Hugues MORET.

La prochaine réunion de la Commission mixte est prévue en avril 2015, de même que la Commission chargée des questions locales de coopération transfrontalière entre la France aura lieu en février 2015.

#### *La commission mixte de sécurité sociale*

Parmi les nombreux sujets abordés au cours de la réunion figuraient notamment un point d'avancement sur le dossier du passage à la tarification à l'activité (T2A), la délivrance par les Ordres français des Pharmaciens et des Médecins de la carte de professionnel de santé à des pharmaciens et médecins monégasques, la situation des personnes exerçant des activités à la fois en France et en Principauté et la question du télétravail.

S'agissant plus particulièrement de la question du télétravail, M. Stéphane VALERI, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé et Mme Amandine GIRAUD, Chef de la Division des affaires communautaires et internationales du Ministère français des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, ont signé un arrangement administratif modifiant celui du 5 novembre 1954 relatif aux modalités d'application de la convention de sécurité sociale signée en 1952.

D'autre part, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat et S.E. Monsieur Hugues MORET, Ambassadeur de France à Monaco, ont signé l'avenant n° 6 à la Convention de 1952 sur la sécurité sociale.

Le projet de loi n°926 relatif au télétravail a été déposé au Conseil National le 18 juillet 2014. En ce qui concerne les procédures requises par la législation française, l'accord sera soumis au Parlement français en raison du champ de l'accord qui affecte les principes fondamentaux de la sécurité sociale française. Cependant le texte ne devrait pas donner lieu à débat et devrait être adopté au cours de l'année 2015.

#### **b. L'Italie**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Au cours de l'année 2014, S.E. M. Robert FILLON, nommé Commissaire Général de l'Exposition Milan 2015, a continué le développement de ses actions en matière de diplomatie bilatérale avec l'Italie. Il a participé notamment au côté du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, au renouvellement des 40 autorisations de transport « au voyage » délivrées par le Ministère des Transports et des Infrastructures de la République italienne, conformément à l'Accord bilatéral sur les transports routiers finalisé le 8 novembre 2012 entre les deux Etats permettant aux entreprises monégasques une libre circulation en territoire italien.

Le 31 janvier 2014 s'est tenue à l'Ambassade de Monaco en Italie la Réunion du Corps consulaire italien placé sous l'autorité de l'Ambassadeur.

Durant les mois d'avril, mai et juin, l'Ambassadeur a assisté aux réceptions officielles des Ambassades près le Quirinal d'Israël, du Luxembourg, des Philippines et du Sénégal renforçant ainsi les relations bilatérales de Monaco avec ces Etats.

Du 9 au 18 juin, S.E. M. FILLON a rencontré l'ensemble des Ambassadeurs des Etats membres de l'Union européenne présents en Italie, ainsi que le Directeur de la Représentation de la Commission européenne en Italie, M. Lucio BATTISTOTTI. Au cours de ces entretiens en tête-à-tête l'Ambassadeur a remis à ses homologues la « Note Blanche » concernant les relations de la Principauté de Monaco avec l'Union européenne.

Le 8 juillet s'est tenue la 2ème Réunion consulaire annuelle qui a rassemblé le Corps consulaire de Monaco en Italie, en Croatie, en Roumanie, en Slovénie et à Saint-Marin.

Le 9 juillet 2014 l'Ambassade de Monaco en Italie a donné sa Réception annuelle dans les jardins de sa Résidence, pour célébrer l'Anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II. A cette occasion la maquette du Pavillon de Monaco pour l'Expo Milano 2015 a été présentée pour la première fois en Italie devant près de 400 invités.

Le 18 septembre, S.E. M. Robert FILLON a participé au dîner offert par le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération italien, Madame Federica MOGHERINI, la veille de la Conférence « A l'abri de la peur, à l'abri de la violence », à la Villa Madama, résidence des hôtes d'honneur de la République italienne.

Le 18 décembre 2014, S.E. M. FILLON a participé, au Palais du Quirinal, à la traditionnelle cérémonie d'échange des vœux entre le Corps diplomatique accrédité auprès de la République italienne et le Président de la République, Monsieur Giorgio NAPOLITANO, qui en raison de son âge, a quitté ses fonctions en début d'année 2015.

L'Ambassadeur a également participé à la réception officielle de l'Ambassade d'Allemagne près le Quirinal qui célébrait le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la chute du mur de Berlin.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

S.E. M. Robert FILLON en sa qualité de Commissaire Général de l'**Exposition Milano 2015** a engagé tout au long de l'année 2014 de nombreuses actions, aux côtés de Monaco Inter Expo, afin d'assurer la mise en œuvre de la promotion du Pavillon de Monaco en territoire italien.

Le 30 janvier 2014, S.E. M. Robert FILLON participait en Principauté à la Conférence de presse officielle de lancement du projet du Pavillon de Monaco à l'Exposition « Milan 2015 » à l'Hôtel Fairmont. On remarquait la forte participation des Autorités monégasques, des représentants des entreprises partenaires ainsi que de nombreux journalistes de la presse écrite et audiovisuelle. La maquette du Pavillon de Monaco pour l'Expo Milano 2015 a été dévoilée à cette occasion.

Le 18 juin 2014, S.E. M. FILLON a assisté à la Conférence de presse « Roma verso l'Expo » en présence de M. Ignazio MARINO, Maire de Rome, et de M. Giuseppe SALA, Président Directeur Général et Commissaire du Gouvernement italien pour l'Exposition.

\* A Rome le 10 juillet, S.E. M. Robert FILLON accueillait en sa Résidence, la Conférence de presse organisée en collaboration avec le Bureau de représentation de la Direction du Tourisme et des Congrès à Milan présentant la « destination Monaco » à la presse italienne spécialisée. Puis, en sa qualité de Commissaire Général de l'Exposition Milano 2015, S.E. M. Robert FILLON accompagné de Monsieur Julien CELLARIO, Directeur général de Monaco Interexpo, effectuait la présentation du futur Pavillon de Monaco. Enfin, Maître Maurizio CODURRI, Président de la branche italienne de la Fondation Prince Albert II, rappelait les axes d'actions de la branche italienne de la Fondation, laquelle organisera une série d'événements lors de l'Expo Milano 2015.

Le 1<sup>er</sup> août, S.E. M. Robert FILLON communiquait la date officielle de la Journée Nationale monégasque, fixée au 9 juin 2015, à Monsieur Giuseppe SALA, Commissaire du Gouvernement italien pour Expo Milano 2015 et Président Directeur général de cet événement. Cette date figure désormais dans le calendrier officiel des événements de l'Exposition.

A Milan, le 16 septembre, s'est déroulée la Cérémonie de lancement du « Feeding Knowledge Program » (FKP), en présence de S.A.S. le Prince Souverain, en sa qualité de Président du Jury. A cette occasion le Comité international de sélection s'est réuni et S.A.S. le Prince Souverain s'est exprimé, abordant le thème de l'alimentation et de l'agriculture durables faisant notamment référence aux recommandations de la Déclaration de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dite « Rio+20 ». Il était accompagné par S.E. M. Robert FILLON et Monsieur Julien CELLARIO. A l'issue, une Conférence de presse fut organisée sur le thème « Expo Milano 2015 Call for Best Practices, Achieving global Food Security ».

Le 8 octobre 2014, à Milan, S.E. M. Robert FILLON, en sa qualité de Commissaire Général du Pavillon et M. Julien CELLARIO, Directeur général de Monaco Inter Expo, ont présenté le Pavillon de Monaco à l'occasion d'une conférence de presse événement qui s'est déroulée en présence de l'architecte, Enrico POLLINI, des partenaires, des sponsors ainsi que de nombreuses personnalités. Cette présentation s'articulait autour de la thématique "Partage et solidarité – une nouvelle façon de considérer la nutrition de la planète" déclinant ainsi l'un des axes de la politique internationale de la Principauté faisant écho au

thème de l'Exposition "Nourrir la planète - Energie pour la vie". Le message que le Pavillon Monaco entend promouvoir est basé sur trois lignes directrices principales :

- Coopération, meilleur partage des richesses au niveau international ;
- Gouvernance, encourager une politique responsable soutenant la recherche et l'innovation ;
- Didactique, sensibilisation des citoyens sur le thème de l'exposition.

Le Pavillon de Monaco, situé entre ceux du Japon et de la Turquie, est conçu dans l'optique d'une réutilisation au terme de l'Exposition. Il ne pouvait être une structure éphémère, raison pour laquelle l'option de le créer à partir de containers recyclables s'est imposée dès le début du projet. Ainsi, à l'issue de l'Exposition Milano 2015, celui-ci sera réaffecté au profit de la Croix-Rouge du Burkina Faso et déplacé dans les faubourgs d'Ouagadougou par la société ESKO spécialisée dans le domaine de la logistique humanitaire. La conférence de presse s'est achevée avec une live performance de la chanteuse béninoise Angélique Kidjo, marraine du Pavillon de Monaco.

Le 15 octobre, S.E. M. Robert FILLON a visité le site proposé dans l'enceinte de l'aéroport de Fiumicino à Rome, pour la présentation des Pavillons des Pays participants à l'Expo, dans le cadre de l'initiative de la Ville de Rome « Roma Verso Expo ». L'inauguration du Pavillon de la Principauté aura lieu le 15 janvier 2015 et demeurera visible jusqu'au 31 janvier.

S.E. M. Robert FILLON a assisté à Bruxelles, le 12 novembre, à la première Réunion des Commissaires Généraux « Milano 2015 » de l'Union Européenne, à l'invitation du Commissaire Général de l'Union Européenne pour l'Exposition « Milano 2015 ».

L'Ambassadeur a participé le 27 novembre 2014 à la signature du partenariat avec Monsieur Philippe PASTOR, artiste-peintre monégasque dont les œuvres dites « Arbres brûlés » feront partie intégrante des aménagements extérieurs du Pavillon. Cette cérémonie de signature s'est déroulée au Palais Princier de Monaco, en présence de S.A.S. le Prince Souverain.

Le 3 décembre, S.E. M. Robert FILLON a pris part à la première réunion du Collège des Commissaires généraux des Pays participant à l'Expo, à Parme, et a été élu membre du Comité directeur des Commissaires généraux (« Steering Committee »), dont le Président élu est le Commissaire général du Pavillon de l'Angola, Madame Albina ASSIS AFRICANO. Une présentation a été faite sur la situation des travaux, l'initiative « Expo Business Matching » ainsi que le lancement du « Communication Network » ayant vocation à devenir une plate-forme d'échanges visant à diffuser les valeurs et le message de l'Expo autour du thème « Nourrir la Planète, Energie pour la vie ».

Par ailleurs, S.E. M. Robert FILLON a continué à apporter son soutien à des opérations plus traditionnelles en Italie.

Le 14 février 2014, S.E. M. Robert FILLON s'est rendu à Gênes où il a accueilli S.A.R. la Princesse Caroline de Hanovre, Présidente de l'AMADE mondiale, afin de participer à la visite de l'Hôpital Pédiatrique Gaslini. Le programme de cette manifestation s'est achevé en soirée par un prestigieux Gala au Palais de la Bourse de Gênes.

Le 25 juin 2014, S.E. M. Robert FILLON a assisté, à la Chancellerie du Royaume du Maroc, à la réunion des Chefs de mission francophones à Rome.

Du 7 au 9 octobre, S.E. M. Robert FILLON, représentait la Principauté à la Conférence EurOCEAN, organisée dans le cadre de la Présidence italienne du Conseil de l'Union européenne. Cet événement dont l'objectif était de réaffirmer l'importance de l'Economie bleue pour la région Europe et d'identifier les principaux défis de la Croissance bleue durable, s'est conclu par la « Déclaration de Rome ». Ce document définit un plan d'action détaillé ayant quatre objectifs politiques de haut niveau, résultat de la vision commune des priorités identifiées par les Experts présents pour la recherche marine dans le contexte de la Croissance bleue durable.

A l'invitation du Bureau de représentation de la Direction du Tourisme et des Congrès à Milan, S.E. M. Robert FILLON a participé, le 17 octobre, à la cérémonie « Ambassadeurs du Tourisme d'affaires à Monaco », organisée à Bari. A cette occasion, l'Ambassadeur a rendu visite aux personnalités officielles de

la région : au Maire de la Ville de Bari, au Président de la Chambre de commerce ainsi qu'au Président de la région. A l'issue de ces rencontres, S.E. M. Robert FILLON a accordé une interview à la rédaction du quotidien régional portant sur les relations entre la Principauté de Monaco et la République italienne.

Lors de la cérémonie de remise du Doctorat « Honoris Causa » en sciences de la mer de l'Université de Gênes à S.A.S. le Prince Souverain, qui s'est déroulée le 24 octobre, S.E. M. Robert FILLON, était accompagné de son épouse et d'un diplomate. Une soirée caritative, organisée au Palazzo San Giorgio, à l'initiative de la Branche italienne de la Fondation Prince Albert II, clôturait cette journée en présence de nombreuses personnalités italiennes parmi lesquelles Maître Maurizio CODURRI, Président de la Fondation en Italie, et du Prince Domenico PALLAVICINO, Consul Général honoraire de Monaco à Gênes.

#### *La Commission de coopération administrative italo-monégasque*

Cette Commission n'a pas pu se réunir au cours de l'année 2014. La prochaine aura lieu le premier semestre 2015.

Les 8 et 9 avril 2014, un représentant du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération est venu à Monaco pour évaluer les relations italo-monégasque auprès de l'Ambassade d'Italie à Monaco, permettant ainsi de rappeler toute leur importance et leur intensité, et d'évoquer les sujets d'intérêt commun.

### **c. Les Pays-Bas**

#### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

Du 2 au 4 juin 2014, S.A.S. le Prince Souverain s'est rendu à La Haye pour participer à des réunions de travail avec la Présidente du Sénat, S.E. Mme Ankie BROEKERSKNOL, la Présidente de la Chambre des Représentants, Mme Anouchka VAN MILTENBURG, et le Premier ministre, S.E. M. Mark RUTTE. Cette Visite Officielle a été organisée en étroite collaboration avec l'Ambassadeur de Monaco aux Pays-Bas, S.E. M. Gilles TONELLI.

Les entretiens ont porté sur le système institutionnel de la Principauté et des Pays-Bas, sur leurs relations avec l'Union européenne et les nombreux sujets d'actualité.

S.A.S. le Prince a ensuite assisté à la signature d'un « Arrangement – Cadre » avec le Ministère des Affaires Etrangères et d'un accord entre le Patronat VNO-NCW et la Chambre de Développement Economique de Monaco dans les locaux du siège du patronat VNO-NCW. Le Président de la Chambre de Développement économique de Monaco, M. Michel DOTTA, était suivi à cette occasion par une délégation d'entrepreneurs de la Principauté. Au cours de cette journée, ces derniers ont pu rencontrer leurs homologues néerlandais pour développer les relations économiques bilatérales.

Organisée en présence de S.A.S. le Prince Albert II, la signature de partenariat entre la CDE et son homologue néerlandais a clôturé cette matinée d'échanges bilatéraux en offrant de nouvelles perspectives : les deux entités signataires s'engageant à proposer de façon permanente des opportunités d'affaires aux entreprises néerlandaises et monégasques. Preuve de cet intérêt mutuel, la satisfaction des entrepreneurs présents, exprimée dès la fin des échanges, et l'invitation de Monsieur Michel Dotta faite au Président de VNO-NCW Bernard Wientjes, qui l'a acceptée, d'organiser en Principauté, à l'horizon 2015, une mission économique d'entreprises néerlandaises.

S.A.S. le Prince Albert II assistant à la signature de partenariat entre Michel Dotta, Président de la Chambre de Développement Economique de Monaco et Bernard Wientjes, Président de VNO-NCW).

S.A.S. le Prince Souverain et S.M. le Roi des Pays-Bas ont ensuite inauguré en fin d'après-midi l'exposition « Grace Kelly : Princess and Icon Style » qui se tenait au Palais Het Loo, à Apeldoorn. S.M. la Reine des Pays-Bas Les a rejoint pour assister au dîner officiel donné en l'honneur de la venue du Souverain.

Cette Visite officielle s'est terminée le 4 juin, par l'accueil de S.A.S. le Prince Souverain dans les locaux de la société Boskalis et sur le campus high-tech de la société Philips afin d'aborder les aspects économiques et

environnementaux spécifiquement liés aux activités de ces deux sociétés et à l'étude d'éventuels projets en relation avec Sa Fondation.

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Durant le premier semestre 2014, l'Ambassadeur a très activement préparé la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain dans ce pays en participant à des réunions en Principauté et aux Pays-Bas.

Le 14 mai 2014, l'Ambassadeur a participé au dîner en l'honneur du Corps diplomatique organisé au Palais Royal d'Amsterdam.

Le 17 juin, S.E. M. Gilles TONELLI a assisté à la réunion organisée au Ministère des Affaires étrangères à La Haye, avec S.E. Mme l'Ambassadeur Bahia TAHZIB-LIE, Envoyée spéciale des Pays-Bas à l'ONU.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2014, l'Ambassadeur s'est rendu à la première réunion du nouveau Groupe des Ambassadeurs Francophones à La Haye (GAF-LH), organisée à l'initiative de S.E. M. Willy De BUCK, Représentant permanent de la Belgique auprès des Institutions internationales à La Haye et de M. Marc CLAIRBOIS, Délégué Wallonie-Bruxelles à La Haye.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

S.E. M. Gilles TONELLI a collaboré à la préparation et à la mise en œuvre du programme de la venue de S.A.S. le Prince Souverain à l'occasion de la Cérémonie du Couronnement de S.M. le Roi Willem-Alexander.

Le 14 mai 2014, l'Ambassadeur était convié au dîner organisé en l'honneur du Corps diplomatique au Palais Royal d'Amsterdam.

Le 17 juin, S.E. M. TONELLI a participé à une réunion au Ministère des Affaires étrangères à La Haye, avec SE Mme l'Ambassadeur Bahia TAHZIB-LIE, Envoyée spéciale des Pays-Bas pour les Affaires multilatérales auprès de l'ONU.

**d. Principauté d'Andorre**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Le 14 mars 2014, S.E. Mme THEVENOUX a été représentée aux cérémonies du 21<sup>ème</sup> anniversaire de la Constitution andorrane par M. Rémi MORTIER, Premier Conseiller d'Ambassade. Une cinquantaine de pays accrédités en Andorre étaient représentés, à ces cérémonies, principalement par des Ambassadeurs ou Chargés d'Affaires en poste à Madrid ou par des Consuls Généraux en poste à Barcelone.

Le 17 juin 2014, S.E. Mme l'Ambassadeur a participé à la Conférence de S.E. M. Gilbert SABOYA, Ministre des Affaires Etrangères de la Principauté d'Andorre.

**e. République de Slovénie**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. M. Robert FILLON a entretenu les relations de la Principauté avec ce pays au travers de diverses activités diplomatiques habituelles.

**f. République de Croatie**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Faisant suite à sa nomination en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de S.A.S. le Prince Souverain en République de Croatie, S.E. M. FILLON a remis ses Lettres de créance au Président Ivo JOSIPOVIC le 27 février 2014.

### **g. République de Saint-Marin**

#### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. M. FILLON s'est rendu le 1<sup>er</sup> avril 2014 à Saint-Marin à l'occasion de l'investiture des nouveaux Capitaines Régents, Mme Valeria CIAVATTA et M. Luca BECCARI.

A l'invitation de l'Ambassade de Saint-Marin à Rome, le 25 septembre, S.E. M. Robert FILLON a assisté à la présentation du projet « Bourse de marchandises internationales (Borsa Merci Internazionale, BMI) ». Ce projet, en cours d'élaboration, a pour objectif de créer une plate-forme informatique facilitant – après une procédure de validation passant par les Chambres de commerce ou leur équivalent - la mise en relation d'entreprises proposant l'échange de produits ou de services.

Le 1<sup>er</sup> octobre dernier, M. Rémi MORTIER a représenté cette Ambassade à la cérémonie d'investiture des nouveaux Capitaines Régents de la République de Saint-Marin, pour laquelle une importante délégation chinoise était présente, Saint-Marin ayant été le premier pays au monde à reconnaître la République Démocratique et Populaire de Chine.

### **h. Le Vatican**

#### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Au cours de l'année 2014, S.E. M. Jean-Claude MICHEL en sa qualité de Doyen du Corps Diplomatique accrédité près le Saint-Siège a participé à de nombreuses cérémonies, cérémonies religieuses et manifestations organisées tant par la Cité Etat du Vatican que par les Ambassadeurs étrangers accrédités auprès d'elle.

S.E. M. Jean-Claude MICHEL a été chargé de la préparation du message de Vœux que le Corps diplomatique étranger adresse à S.S. le Pape et, le lundi 13 janvier, en a fait lecture au Vatican à Sa Sainteté le Pape François.

### **i. La Belgique**

#### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Les actions de l'Ambassadeur se sont principalement concentrées sur les relations de Monaco avec l'Union Européenne dans le cadre des futures discussions qui seront entamées en 2015. Ainsi parmi ses très nombreuses interventions au cours de l'année 2014, quelques-unes d'entre elles peuvent être soulignées.

Le 8 juillet 2014, l'Ambassadeur et son épouse ont célébré l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain en organisant, dans les jardins de leur Résidence à Bruxelles, une grande réception, à laquelle ont assisté près de 350 invités. S.A.R. la Princesse Léa de Belgique avait tenu, comme de coutume, à honorer de Sa présence cette brillante réception, à laquelle les principales Autorités du Royaume étaient présentées.

Le 21 juillet M. l'Ambassadeur a participé aux cérémonies de la Fête Nationale belge.

S.E. M. Gilles TONELLI a participé, le 4 août, aux Cérémonies organisées à Liège pour la commémoration du Centenaire de la Grande Guerre.

Le 30 août 2014, S.E. M. Gilles TONELLI a participé aux Cérémonies organisées par la ville de Bruxelles (Ordre des Amis du Manneken-Pis) à l'occasion de la «Journée du Manneken-Pis», en compagnie des représentantes de l'Association monégasque Cil's Elles (remise du cordon de Membre d'honneur de l'Ordre) et a participé au déjeuner offert par ces dernières.

Le 15 novembre 2014, l'Ambassadeur a représenté la Principauté à la Fête du Roi en assistant au Te Deum célébré en la Cathédrale Saints Michel et Gudule à Bruxelles.

S.E. M. TONELLI a participé au Diplomatic Day à Anvers, journée consacrée à la rencontre des diplomates étrangers et à la découverte de la ville.

Le 12 décembre, S.E. M. Gilles TONELLI participait aux Funérailles de S.M. la Reine Fabiola, en la Cathédrale Saints Michel et Gudule, à Bruxelles.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

S.E. M. Gilles TONELLI accueillait S.A.S. le Prince Souverain à Son arrivée à Bruxelles le 24 janvier 2014. S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. Mme Evelyne GENTA, a visité les installations de l'EORTC et a participé à un déjeuner organisé à l'invitation de S.A.R. la Princesse Astride de Belgique, en Sa résidence du Schonenberg, à l'occasion du début de la Présidence de l'EORTC par S.A.S. le Prince Souverain.

L'Ambassadeur assistait à la Réception officielle, organisée le 5 février 2014 au Square-Brussels Meeting Centre de Bruxelles, en présence de LL.MM. le Roi et la Reine, à l'occasion des 150 ans de la Croix Rouge de Belgique.

S.E. M. Gilles TONELLI a participé à de nombreuses conférences culturelles, expositions et vernissages, parmi lesquels on peut noter, sa participation au vernissage de l'Exposition « Histoire d'un Prix Nobel, François Englert et le Boson », organisée par le Ministre belge de la Recherche Scientifique, l'Université Libre de Bruxelles et la Mission Suisse auprès de l'UE.

Le 14 mars 2014, S.E. M. Gilles TONELLI a participé au Dîner de Gala organisé à Bruxelles par l'AMADE Belgique.

S.E. M. TONELLI assistait le 24 mars 2014 à la 9<sup>ème</sup> Conférence internationale sur les véhicules écologiques et les énergies renouvelables, « Ever Monaco 2014 », organisée au Grimaldi Forum.

Le 1<sup>er</sup> avril 2014, l'Ambassadeur accueillait S.A.S. le Prince Souverain à Son arrivée à Bruxelles dans le cadre de Sa participation, le 2 avril, à la Conférence « Un nouveau printemps pour les Abeilles » organisée au Parlement européen à l'occasion de la 3<sup>ème</sup> Semaine européenne de l'Abeille et de la Pollinisation. S.A.S. le Prince Souverain était accompagné de S.E. M. FAUTRIER, du Professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE (GIEC) et de Mme Martine CAPRON.

Le 11 juillet, l'Ambassadeur assistait aux Fêtes de la Communauté flamande de Belgique.

L'Ambassadeur participait, le 27 septembre, à la réception organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles, en l'Hôtel de Ville de Bruxelles, à l'occasion de la Fête de ladite Fédération.

Le 4 novembre, S.E. M. Gilles TONELLI se rendait au déjeuner du Club des 33 à Bruxelles.

Le 7 novembre, l'Ambassadeur a participé au Dîner de Gala en faveur de l'AMADE, en présence de S.A.R. la Princesse de Hanovre, organisé au Rijksmuseum à Amsterdam, par M. Pieter Bogaardt.

A l'occasion de l'Exposition internationale réunissant 18 pays, dont Monaco, l'Ambassadeur se rendait, le 14 novembre, sur le stand monégasque. Cette Exposition était organisée à l'Université de Liège par le Corps consulaire liégeois, dans le cadre de la célébration de son Centenaire.

Le 5 décembre dernier, l'Ambassadeur a participé au Concert de Gala I Solisti Veneti, organisé au Théâtre Royal de la Monnaie à Bruxelles, par l'Association Femmes d'Europe, au profit de ses projets humanitaires, à l'occasion de la Présidence italienne du Conseil de l'Union Européenne.

Enfin, le 11 décembre 2014, S.E. M. Gilles TONELLI a assisté au déjeuner organisé par S.E. Monseigneur Giacinto Berloco, Nonce Apostolique, dans le cadre du Groupe Gastronomique des Ambassadeurs.

Grand-Duché de Luxembourg

S.E. M. Gilles TONELLI a participé à la préparation de la venue de S.A.S. le Prince Souverain aux Cérémonies d'ouverture des Jeux des Petits Etats.

## **j. La Suisse**

### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

L'Ambassadeur accrédité auprès de la Confédération Suisse concentre l'essentiel de son activité à la diplomatie multilatérale au sein de l'Office des Nations Unies à Genève.

Comme chaque année, S.E. Mme LANTERI a tenu, le 8 janvier 2014, la Réunion du Corps consulaire de la Principauté de Monaco en Suisse et au Liechtenstein.

S.E. Mme Carole LANTERI a organisé la venue de S.A.S. le Prince Souverain à la Conférence du 24 avril 2014 consacrée à la Journée internationale du Sport au service de la Paix et du Développement. Dans le cadre de cette journée, l'Ambassadeur a organisé pour la première fois et conjointement avec la délégation de la Belgique, une Conférence au Palais des Nations dont le thème était "Un développement durable est-il possible sur une planète en réchauffement ?".

S.A.S. le Prince Souverain était l'un des trois orateurs avec le Professeur VAN YPERSELE, membre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), et Mme Sunita NARAIN, Présidente de l'ONG « Centre pour la science et l'environnement » basée en Inde.

A l'occasion de la célébration de l'anniversaire de l'Avènement de S.A.S. le Prince Albert II, S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur auprès de la Confédération Suisse et de la Principauté du Liechtenstein et Représentant Permanent auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a organisé le 8 juillet à Berne ainsi que le 10 juillet 2014 à Genève la traditionnelle réception annuelle.

Le 26 août, S.E. Mme LANTERI a participé à l'événement commémorant le 150ème anniversaire de la signature de la Convention de Genève du 22 août 1864.

## **k. Le Liechtenstein**

### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. Mme Carole LANTERI, en étroite collaboration avec le Département des relations Extérieures et de la Coopération, a participé à l'organisation de la venue d'une délégation monégasque conduite par M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement, qui s'est déplacée en Principauté de Liechtenstein les 23 et 24 octobre 2014 afin de rencontrer ses homologues des Affaires étrangères en charge du dossier de l'Espace Economique Européen. Lors de ce déplacement des rencontres avec les représentants de l'Autorité de surveillance des marchés financiers, ainsi qu'avec la Chambre de Commerce et de l'industrie, ont également eu lieu.

## **l. La Moldavie**

### *Les accueils officiels et les événements qui se sont déroulés en Principauté*

18 juin : visite du 1<sup>er</sup> Ministre de Moldavie, M. Iurie Leanca

S. E. M. Iurie LEANCA, Premier Ministre de Moldavie a effectué une visite de travail en Principauté. Il était accompagné de S.E M. Oleg SEREBRIAN, Ambassadeur de la République de Moldavie, de Mme Liliana VITU, Conseiller principal d'Etat et de M. Giuseppe BOGLIO, premier Consul honoraire de la République de Moldavie nommé en Principauté de Monaco.

Le Premier Ministre Moldave a été reçu par S.E. M. le Ministre d'Etat et M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.

Cette visite de travail s'inscrivait dans le cadre du développement des relations bilatérales entre les deux pays notamment au travers de programmes mis en place par l'OSCE. Ces relations existent depuis décembre 2010, année durant laquelle a été établi un programme de coopération bilatérale sur la prévention de la traite d'êtres humains et l'aide aux enfants sans soutien parental.

La visite de travail s'est achevée par l'inauguration du Consulat de la République de Moldavie à Monaco et l'organisation par les Autorités moldaves d'une réception offerte en présence des Autorités monégasques et du Corps consulaire étranger.

Au Cours de l'année 2014, les deux Etats ont été amenés à collaborer de façon étroite au sein de la « troïka » Malte – Moldavie – Monaco en assurant successivement la Présidence du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité de l'OSCE.

### **m. Le Monténégro**

*Les accueils officiels et les évènements qui se sont déroulés en Principauté*

12 - 13 mars : visite du 1<sup>er</sup> Ministre du Monténégro

S. E. M. Milo Dukanović, Premier Ministre du Monténégro et sa délégation ont effectué une visite de travail en Principauté les 12 et 13 mars 2014. Il est à noter que S. E. M. Milo Dukanović était accompagné du Ministre du Développement Durable et du Tourisme, S. E. M. Branimir Gvozdenović, et de l'Ambassadeur du Monténégro à Monaco. Cette visite avait pour objectif la préparation de la Visite Officielle du Président du Monténégro en Principauté, prévue au mois de mai 2014.

Le Premier Ministre a été reçu par S.E. M. le Ministre d'Etat en présence des Conseillers de Gouvernement, M. José Badia et M. Jean Castellini, de Mme Mireille Pettiti, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération et de M. Jean-Luc Van Klaveren, Directeur Général du Département de l'Equipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.

Le Premier Ministre du Monténégro s'est entretenu avec différents acteurs économiques et du tourisme de la Principauté, dont S.E. M. Henri Fissore, Ambassadeur en Mission auprès du Ministre d'Etat, M. Moustapha El-Solh, Président de l'ACHM, et M. Martin Peronnet, Directeur Général de Monaco Télécom.

Une rencontre d'affaires « Monténégro – Investissements, projets et opportunités » s'est tenue au Yacht Club de Monaco en présence de S.E. M. le Ministre d'Etat et du Conseiller pour les Finances et l'Economie en présence notamment, de M. Michel DOTTA, Président de la Chambre du Commerce et du Développement économique de Monaco et M. Bernard d'ALESSANDRI, Directeur Général du Yacht Club de Monaco.

La Principauté entretient des Relations diplomatiques avec le Monténégro depuis le mois de septembre 2007. A l'occasion de la Visite Officielle de S.A.S. le Prince Souverain dans ce pays en juin 2013, les deux pays ont signé une série d'accords : un Accord-Cadre de Coopération, un Protocole d'accord en matière de développement durable ainsi qu'un Accord de partenariat entre la Chambre de Développement Economique de Monaco et la Chambre de Commerce du Monténégro. La signature de ces accords a permis de dessiner le cadre de la coopération bilatérale renforçant à court terme nos relations avec ce pays en matière environnementale et économique.

5-7 mai : Visite officielle du Président du Monténégro, S.E.M. Filip Vujanović

Le Président du Monténégro a effectué une visite officielle en Principauté, le mardi 6 mai 2014. Il était accompagné, à cette occasion, de son épouse Mme Svetlana VUJANOVIĆ.

S.E.M. Filip VUJANOVIĆ et l'ensemble de sa délégation ont été accueillis avec les Honneurs militaires, dans la Cour d'Honneur du Palais Princier.

S.A.S. le Prince Albert II a accordé une Audience au Président dans le Bureau d'Apparat en vue du développement des relations bilatérales entre leurs pays. En parallèle, S.A.S. la Princesse Charlène S'entretenait avec la Première Dame du Monténégro dans le Salon de Famille sur leurs engagements humanitaires respectifs.

Leurs Altesses Sérénissimes et le Couple présidentiel ont ensuite rejoint les délégations officielles au Salon des Glaces avant de participer au Déjeuner officiel.

En milieu de journée, le Président, accompagné de son épouse et de la délégation officielle du Monténégro, a inauguré les nouveaux locaux du premier Consulat du Monténégro en Principauté aux côtés de S.E. Mme Irena RADOVIC, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Monténégro, de M. Anthony STENT-TORRIANI, Consul honoraire du Monténégro à Monaco et des représentants du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. En fin de journée, S.E. Mme Irena RADOVIC et M. Anthony STENT-TORRIANI offrait une réception en présence du Président du Monténégro, de son épouse, de leur délégation, des Autorités monégasques et du Corps consulaire étranger en Principauté.

#### **n. Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. Mme Evelyne GENTA a continué à assister les ressortissants et étudiants monégasques souhaitant se rendre au Royaume-Uni. Il convient de remarquer qu'en 2014, certains ressortissants ne respectaient pas les règles strictes qui régissent l'entrée des ressortissants étrangers en territoire britannique.

L'Ambassadeur s'attache à développer la politique de promotion économique de la Principauté en territoire britannique, valorisant les éléments de l'attractivité de Monaco vis-à-vis des hommes d'affaires basés à Londres. Elle opère également une veille économique en Grande-Bretagne.

Ainsi, elle soulignait l'importance de l'annonce faite au Royaume-Uni de la « Google tax » s'inscrivant dans un vaste mouvement de lutte contre l'optimisation fiscale des multinationales. Ses nombreux contacts de hauts niveaux au sein du monde économique britannique et international font de S.E. Mme Evelyne GENTA l'interlocuteur incontournable des investisseurs potentiels du monde anglo-saxon en Principauté.

Au cours de l'année 2014, l'Ambassadeur a été sollicité par de nombreux hommes d'affaires désireux de mieux connaître la Principauté et ses divers avantages (sécurité, scolarité des enfants, santé).

Une réception a été organisée par S.E. Mme Evelyne GENTA en sa résidence en l'honneur de l'avènement de S.A.S. le Prince Souverain. De nombreux Ambassadeurs étrangers étaient présents pour l'occasion, ainsi que des représentants de Sa Majesté la Reine et des Autorités britanniques. S.E. Mme GENTA a évoqué le succès économique actuel de la Principauté ainsi que les relations toujours plus étroites unissant la Principauté de Monaco et le Royaume-Uni. Elle est également revenue sur les échanges économiques et culturels en cours ou en préparation, tel que la venue des Ballets de Monaco au London Coliseum en Avril 2014 et le cocktail organisé à l'occasion de la rencontre entre l'AS Monaco et le Arsenal FC.

S.E. Mme GENTA s'est rendue à la réception donnée par M. William HAGUE, le Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères et du Commonwealth, en l'honneur de l'Anniversaire de Sa Majesté la Reine d'Angleterre. M. HAGUE s'est entretenu avec S.E. Mme GENTA et s'est déclaré tout à fait favorable aux termes de la nouvelle convention fiscale qui doit être conclue entre la Principauté de Monaco et le Royaume-Uni.

L'Ambassadeur de Monaco à Londres entretient des relations de courtoisie avec certains pays du Golfe arabo-persique en assistant aux réceptions données par l'Ambassade d'Arabie Saoudite et à l'Ambassade des Emirats Arabes Unis à l'occasion de leur Fête Nationale.

L'Ambassadeur s'est rendu à la Haute Commission de Malaisie à l'occasion de la Fête Nationale malaisienne.

##### *Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

En 2014, S.A.S. le Prince Souverain a chargé S.E. Madame Evelyne GENTA de participer à de très nombreuses actions dans les domaines caritatifs et environnementaux, tant en Grande-Bretagne qu'en Principauté. Ces opérations d'envergure internationale ont permis de souligner la politique très active que mène Monaco dans ces deux domaines.

Afin de réaliser, comme ce fut le cas l'an dernier, un supplément dédié à la Principauté de Monaco dans le magazine Country Life, Madame l'Ambassadeur a assisté Mme Gayle STEVENSON dans ses recherches.

S.E. Madame Evelyne GENTA rencontrait à de nombreuses reprises Messieurs John RIDDING et Ben HUGUES du Financial Times afin de discuter de l'organisation du Business of Luxury Summit organisé par le journal. Les discussions, qui ont abouti à la tenue de l'événement en Principauté de Monaco, du 7 au 9 Juin 2015 au Grimaldi Forum, portaient principalement sur la valorisation mutuelle de l'événement. L'action de l'Ambassadeur s'inscrit dans le cadre de négociations entamées en 2013 et contribue au développement du Tourisme d'affaires en Grande-Bretagne.

L'organisation de la couverture médiatique en 2014 des représentations de LAC, données par les Ballets de Monte-Carlo sur Londres, a été effectuée avec l'assistance de Madame l'Ambassadeur. De nombreux articles sont ainsi parus dans le Guardian, The Independent, le Telegraph et le Times.

Une réception a été offerte, au mois d'août 2014, à l'occasion de la participation de l'AS Monaco à la compétition amicale de « l'Emirates Cup » organisée par le club de football londonien d'Arsenal. Le cocktail a réuni les joueurs, l'encadrement et une partie de l'équipe dirigeante du club. Au cours de la réception, S.E. Madame Evelyne GENTA a prononcé le discours de bienvenue, aux côtés de M. Vasilyev, vice-président de l'AS Monaco, en soulignant le rôle crucial du club en tant qu'ambassadeur sportif de la Principauté. De nombreuses personnalités et amateurs de football étaient également présents dont S.E.M. Yakovenko, Ambassadeur de la Russie, Pr. Alexander Zapesotsky, Recteur des Sciences Humaines à l'Université de St Petersburg, S.A.R. la Princesse Lalla Joumala, Ambassadeur du Maroc, M. Richardson, PDG de RK Harrison, M. Anthony Emery, résident Monégasque et PDG du groupe EcoHouse, Mme Nicola Mendelsohn, Présidente de Facebook UK et le Sheikh Jassim Al Thani, membre de la famille Souveraine du Qatar.

Dans le contexte de la participation de l'AS Monaco à la Champions League de Football, S.E. Mme Evelyne GENTA est intervenue de nombreuses fois en fin d'année 2014 afin d'apporter son assistance à l'équipe dirigeante du club en vue de l'obtention des visas de joueurs extra-européens.

S.E. Mme Evelyne GENTA a contribué au mois d'octobre 2014, aux côtés de M. Michael PEAGRAM, Président de Outward Bound Monaco, à l'organisation de l'Outward Bound's 2014 National Benefit Diner qui s'est tenu au Château de Windsor sous le patronage du Duke d'York, Chairman of Trustees d'Outward Bound. LL.AA.SS. Le Prince Souverain et la Princesse Charlène participaient à ce prestigieux Dîner de Gala.

Lors de Sa visite des bureaux de l'EORTC (European Organisation for Research and Treatment of Cancer) à Bruxelles le 24 janvier 2014, S.E. Mme GENTA a accompagné S.A.S. le Prince Souverain qui a pris la Présidence d'honneur de l'organisation en début d'année.

Au mois d'octobre 2014, S.E. Madame GENTA organisait, au Yacht Club de Monaco, le Dîner de Gala de l'EORTC, donné au profit de la recherche contre le cancer. L'événement était sponsorisé par les dirigeants d'Alliance Boots, résidents monégasques. Autour de S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, Président d'honneur de l'EORTC, étaient réunis LL.AA.RR. la Princesse Astrid de Belgique et l'Archiduc Lorenz d'Autriche-Este, LL.AA.RR. le Prince Guillaume et la Princesse Sibille du Luxembourg, le Prince Alwaleed Bin Talal, neveu du Roi Abdullah d'Arabie Saoudite, Mme Dariga Nazarbayeva fille du Président du Kazakhstan, le Prince Mishaal Al Saoud, politicien et homme d'affaires saoudien et S.E. M. le Prince Mohammed Al Saoud, Ambassadeur d'Arabie Saoudite auprès du Royaume-Uni. Après la traditionnelle vente aux enchères au profit de l'EORTC, les invités ont assisté à un concert lyrique donné par Mme Dariga Nazarbayeva.

S.E. Madame l'Ambassadeur a co-organisé le Dîner de Gala 2014 de l'organisation caritative «Duke of Edinburgh International Award » qui s'est tenu au château de Windsor en présence de Son Altesse la Comtesse de Wessex, de la première dame de Malaisie, la Sultane Kalsom de Pahang et de nombreux autres dignitaires. Au cours de ce Dîner réunissant 300 invités, le défilé de haute couture « Islamic Fashion Festival » était présenté à l'occasion de cet événement.

S.E. Mme Evelyne GENTA, accompagnée du Professeur Patrick RAMPAL, s'est rendu à Oxford afin d'effectuer une visite du Centre de recherches de l'Université ainsi que du Département de Zoologie. Le but de ce déplacement était d'initier un rapprochement entre l'Université d'Oxford et le Centre Scientifique de Monaco, rapprochement qui devrait déboucher à terme sur un partenariat.

Au mois de novembre, S.E. Madame Evelyne GENTA s'est rendue à Buckingham Palace à l'occasion de la Cérémonie de remise de la Duke of Edinburgh Conservation Medal attribuée par l'association

WWF. S.E. Mme GENTA représentait la Fondation Prince Albert II. Au cours de ce prestigieux événement, qui récompensait les 50 ans de carrière scientifique de Lord CRANBROOK, a été mis en lumière ses actions en faveur de la conservation des espèces et de la défense de l'environnement.

A l'occasion de la visite de S.A.S. le Prince Souverain à l'Université d'Edinbourg S.E. Madame Evelyne GENTA s'est rendue en Ecosse afin de l'accompagner. L'objectif de la visite était d'analyser les projets scientifiques menés par l'Université afin d'explorer les possibilités de collaboration avec la Fondation de S.A.S. le Prince Souverain. La visite était coordonnée par le Professeur MUNRO, membre du Conseil Scientifique et Technique de la Fondation.

S.E. Madame Evelyne GENTA s'est rendue au Dîner d'Anniversaire de la Fondation Charles Darwin. L'événement a permis de mettre en lumière les succès de cette association au cours de l'année 2014 en termes de protection de la biodiversité dans les îles Galápagos en soulignant l'importance de ses partenariats, notamment avec la Fondation Prince Albert II.

L'Ambassadeur a reçu à la Chancellerie M. Marco FIORESE, co-fondateur de l'organisation non-gouvernementale The Monaco Asia Society qui a pour mission de rapprocher la Principauté des pays asiatiques en proposant la création de liens aux niveaux culturel, social et environnemental

L'Ambassadeur assistait à l'Assemblée Générale de l'organisation Fauna & Flora International (FFI). Le FFI a récemment obtenu le soutien de la Fondation Prince Albert II pour une partie de ces projets de conservation des espèces en danger. Au cours de l'Assemblée 2014, cette dernière a dressé un bilan positif des activités de 2013 notant toutefois les difficultés causées par les conflits armés, la recrudescence du braconnage et une diminution des donations reçues. S.A.R. la Princesse Laurentien de Hollande était présente en sa qualité de Présidente de l'organisation ainsi qu'une grande partie des membres du conseil d'administration. L'Assemblée s'est terminée par une courte conférence sur la protection des éléphants et rhinocéros qui sont la cible des braconniers.

## **o. L'Espagne**

### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Le 10 juillet 2014, l'Ambassadeur a donné sa traditionnelle Réception annuelle pour célébrer l'Avènement de S.A.S. le Prince Souverain en organisant dans les jardins de sa Résidence une grande réception à laquelle ont assisté près de 300 invités. De nombreuses Autorités du Royaume étaient présentes dont des représentants de la Garde Royale pour leur engagement aux côtés des Carabiniers du Prince, pour la préparation du Concert « Viva Espana » que deux orchestres ont donné le 27 septembre 2014, au profit de l'Association « Céline » et d'une Association espagnole similaire, toutes les deux impliquées dans la lutte contre les maladies infantiles.

### *Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

Après une tournée en France, l'orchestre de la Compagnie des Carabiniers du Prince et le chanteur Antony Molins, se sont produits à Madrid le 27 septembre dernier. Ils étaient accompagnés pour l'occasion par l'orchestre de la Guardia Real.

A l'issue du concert de l'orchestre des Carabiniers du Prince et à la Soirée de gala, S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, a remis d'une part un chèque de 10.000 Euros à M. Antony MOLINS, Président de l'association "Céline" et, d'autre part un chèque de 3.000 Euros à l'association des Orphelins de la Guardia Real, ces remises de chèque correspondant au montant du bénéfice des soirées. Cette cérémonie s'est déroulée, le lundi 27 octobre, à la Caserne des Carabiniers, en présence de nombreuses personnalités.

Créée par la fille d'Antony MOLINS, atteinte de leucémie, l'Association "Céline" a pour objectif de venir en aide aux enfants atteints de cette maladie. Pour financer son association la jeune fille demande alors à son père de remonter sur les planches. En hommage à sa fille, l'auteur compositeur-interprète continue le combat en reprenant les rôles de l'Association et en multipliant les concerts. Né d'une simple idée de

concert caritatif en Principauté au profit de Fights Aids Monaco et de l'association Céline, le projet "Viva Espana" est devenu une tournée de l'orchestre des Carabiniers du Prince. A Madrid, la Guardia Real, enthousiaste à l'idée de se joindre aux Carabiniers du Prince, a associé 70 de ses musiciens à cet hommage à la musique populaire espagnole.

Le personnel de l'Ambassade madrilène a organisé ces manifestations auxquelles ont participé plus de mille personnes mobilisées grâce à la participation de plusieurs agences de communication bénévoles.

#### **p. L'Allemagne**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Depuis le 1er janvier 2014, la Mission a été scindée en deux, une partie demeurant à l'Ambassade à Berlin sous la responsabilité de M. Benjamin LABARRERE, en qualité de Chargé d'Affaires ad interim, l'autre partie s'étant installée avec S.E. M. Claude GIORDAN à Vienne.

Au cours de l'année 2014, S.E. M. Claude GIORDAN s'est rendu à plusieurs reprises au Ministère des Affaires Etrangères allemand afin d'évoquer plus particulièrement le dossier des futures négociations qui auront lieu entre la Principauté et la Commission européenne.

A l'occasion de la commémoration des 25 ans de la chute du Mur de Berlin, l'Ambassade de Monaco en Allemagne a fait publier dans « Bild » le message adressé par S.A.S. le Prince Albert II à l'occasion de cette commémoration historique.

##### *Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

Dans le cadre de la politique d'attractivité de la Principauté, S.E. M. Claude GIORDAN a demandé en début d'année 2014 à Mme Zumbaum, Consul honoraire de Monaco à Potsdam, d'organiser une série de rencontres en Allemagne et à Monaco avec des experts du monde économique et financier afin de cerner les atouts de la Principauté susceptibles d'attirer des investisseurs allemands et de définir les principaux freins qui pourraient s'y opposer. L'année 2015 verra sans doute la production d'une étude en ce sens.

A l'occasion du lancement des activités de la branche allemande de l'AMADE mondiale, l'Ambassadeur a entretenu de nombreux contacts avec Mme Diekmann ainsi qu'avec le Consul honoraire de Monaco en Bavière, M. Liegl, afin d'aider à la réalisation d'un Dîner de Gala, en 2015 à Munich. Mme Diekmann a adressé, en fin d'année 2014, un dossier en ce sens à S.A.R. la Princesse de Hanovre.

#### **q. L'Autriche**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

En 2014, S.E. M. Claude GIORDAN s'est installé temporairement à Vienne avec deux diplomates afin d'assurer le mandat de la Principauté à la Présidence du Forum de coopération en matière de Sécurité de l'OCSE. Aussi, les efforts de l'Ambassadeur se sont principalement orientés vers cette mission puisque la Principauté accédait pour la première fois à cette Présidence. Ainsi, les actions de l'Ambassadeur se sont concentrées sur la diplomatie multilatérale au cours de cette année de Présidence tournante du Forum.

#### **r. La Pologne**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

L'Ambassadeur a continué à entretenir les relations bilatérales nouées avec ce pays au cours de l'année 2014.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

Sur le plan économique en 2014, S.E. M Claude GIORDAN a continué de soutenir la mise en place du projet tripartite Monaco/Pologne/Tunisie.

L'Ambassadeur a approfondi la relation entamée en 2012 avec le Vice-directeur du Musée Auschwitz-Birkenau, M. Kacorzyc. Ainsi, l'exposition d'œuvres d'art conçues par des prisonniers d'Auschwitz-Birkenau, intitulée *Forbidden Art*, a été présentée en Principauté en 2014. Cet événement constituait l'une des suites directes de la Visite officielle que LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco ont effectuée en Pologne en 2012. L'exposition a été inaugurée le 29 octobre, en présence de S.E. M. Philippe Narmino, Directeur des Services Judiciaires, de M. Paul Masseron, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, de M. José Badia, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, de M. Didier Gamerdinger, Conseiller au Cabinet Princier et de M. Andrzej Kacorzyc, Vice-directeur du Musée Auschwitz-Birkenau. Cette exposition de 20 photographies d'objets et d'œuvres d'art uniques réalisés entre 1940 et 1945 dans la Pologne occupée par l'Allemagne nazie est une première en Europe, hors du Musée Auschwitz-Birkenau. Elle est un émouvant témoignage du courage et de la détermination déployés par les victimes de l'Holocauste pour sauver leur humanité face à la barbarie qui leur fut opposée.

L'Ambassadeur a porté ses efforts à la préparation de la venue de la délégation monégasque à la Cérémonie de commémoration, le 27 janvier 2015, par la Pologne du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz-Birkenau.

#### **s. La Russie**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Les activités de l'Ambassadeur se sont essentiellement concentrées en 2014 à la préparation des grands événements de « 2015 - Année de la Russie à Monaco ».

A cet effet, il a confié plusieurs missions en Fédération de Russie au diplomate monégasque en charge de ce pays afin de préparer les différentes réunions de travail et la conférence de presse du 24 octobre 2014 lançant officiellement l'Année de la Russie. L'Ambassadeur s'est attaché en très étroite collaboration avec S.E. M. Henri FISSORE en charge de l'année de la Russie à l'assister dans ses démarches visant à établir le programme de l'année et à faciliter les contacts avec les Autorités et entités russes impliquées dans l'organisation de cet événement.

Au mois juillet 2014, l'Ambassadeur a collaboré avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération à la préparation et a assisté à la première réunion bilatérale avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères russe.

Au mois de septembre 2014, l'Ambassadeur a assisté le Département des Relations Extérieures et de la Coopération dans la préparation de la tenue de la première réunion bilatérale avec le Vice-Ministre des Affaires Etrangères russe.

L'Ambassadeur a travaillé avec ses homologues du Ministère des Affaires Etrangères russe afin de préparer avec le Département et la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires l'organisation de la première Visite Officielle et au cours de laquelle s'est déroulée l'inauguration, le 19 décembre 2014, de « 2015 - Année de la Russie à Monaco ».

M. l'Ambassadeur a ensuite participé à l'accueil et au programme de la Visite Officielle de Mme Golodets, Vice-Premier Ministre de la Fédération de Russie, et de sa délégation du 19 au 21 décembre 2014.

S.E. M. Claude GIORDAN et son diplomate ont préparé le déplacement à Moscou, au début du mois de janvier 2015, de la délégation officielle monégasque de haut niveau se rendant au « Forum Gaïdar », S.E. M. le Ministre d'Etat devant représenter S.A.S. le Prince Souverain à cette occasion.

Par ailleurs, l'Ambassadeur a poursuivi ses relations habituelles avec le Ministère des Affaires Etrangères russe en vue de la préparation de l'exposition « Les Romanov et les Grimaldi » qui permettra de développer une coopération entre les services d'archives des deux Etats.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

En 2014, dans le cadre de la préparation « 2015 – Année de la Russie à Monaco » l'Ambassadeur a souhaité proposer au public russe, des programmes visant à les associer aux grands évènements culturels (concerts, expositions, ballets, soirées d'opéra) de l'année. Ainsi, des propositions de voyages pourront être adressées aux meilleurs contacts de la Principauté en Russie, par exemple les porteurs de la carte Monaco Private Label. Ces opérations se feront en partenariat avec les entités touristiques et économiques monégasques.

*Les accueils officiels et les évènements qui se sont déroulés en Principauté*

Dans le cadre de la préparation de l'Année de la Russie à Monaco (2015)

29-30 juillet : visite de M. Alexei MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie

En collaboration avec l'Ambassadeur de Monaco en Russie, S.E. M. Henri FISSORE, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération a organisé, le 30 juillet 2014, la Visite de travail de M. Alexei MESHKOV, Vice-Ministre des Affaires Etrangères de la Fédération de Russie, à l'occasion d'une première rencontre bilatérale Monaco-Russie. Cette rencontre s'inscrivait dans le prolongement du Voyage officiel, en octobre 2013 à Moscou, de S.A.S le Prince Albert II de Monaco qui avait annoncé que l'Année 2015 serait consacrée en Principauté à la Russie.

Afin de préparer cette rencontre, une réunion s'est tenue à Monaco le 4 mars 2014 au terme de laquelle les représentants des administrations de la Principauté de Monaco et de la Fédération de Russie ont convenu de préparer un Mémoire d'entente relatif à l'opération « 2015 Année de la Russie à Monaco », fixant les engagements des deux parties sur le plan de l'organisation, de la communication et du budget.

Un projet fut rédigé en collaboration avec le Département des Finances et de l'Economie, le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E. M. Claude GIORDAN Ambassadeur non résident de Monaco en Fédération de Russie. Après la transmission de ce projet aux Autorités russes au cours du mois de mars 2014, S.E. M. Claude GIORDAN fut chargé des négociations avec les Autorités russes en vue d'aboutir au document final. Les discussions se déroulèrent à Moscou et aboutirent d'une part, à la rédaction du Mémoire d'entente et, d'autre part, au choix de la date du 30 juillet 2014 afin de procéder à sa signature.

Ainsi, la Délégation russe accompagnant M. MESHKOV, composée de S.E. M. Alexander ORLOV, Ambassadeur de Russie à Monaco, M. Daniil BOLTAKS, Vice-Consul au Consulat Général de Russie à Marseille et de M. Alexander MAKOGONOV, Deuxième Secrétaire à l'Ambassade de Russie, se rendait le 30 juillet en Principauté afin de participer à la première rencontre bilatérale.

Cette rencontre qui s'est tenue, en fin de matinée, au Ministère d'Etat réunissait la délégation monégasque menée par M. José BADIA, en présence de S.E. M. Henri FISSORE et de S.E. M. Claude GIORDAN. Lors de cette première réunion bilatérale, il fut décidé d'organiser, au mois de septembre 2014, une cérémonie, en Principauté, afin de procéder à la signature d'un premier Mémoire relatif au programme de l'année 2015 et puis d'un second relatif à l'organisation matérielle de l'Année de la Russie. Enfin, la date du 24 octobre fut retenue afin d'annoncer aux médias régionaux et internationaux le lancement officiel de l'Année de la Russie en Principauté.

Puis S.E. M. le Ministre d'Etat recevait les deux délégations en sa Résidence afin de procéder à la Cérémonie de signature du Mémoire d'entente relatif à l'organisation générale « 2015 l'année de la Russie à Monaco » suivie par un déjeuner de travail.

En fin de journée, M. Alexei MESHKOV était reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain au Palais Princier et quittait le lendemain la Principauté.

mardi 9 septembre 2014 : Réunion du Groupe de Travail 2015 – Année de la Russie au Yacht Club de Monaco

S.E. M. Henri FISSORE organisait un déjeuner au Yacht Club de Monaco réunissant les délégations russes et monégasques avant de procéder à la signature des deux protocoles relatifs au programme et à l'organisation matérielle de l'Année de la Russie. La délégation russe était menée par S.E.M. Mikhail SHVYDKOY, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la Coopération culturelle. A l'issue du déjeuner, il fut procédé à la Cérémonie de signature des protocoles en présence de S.E. M. Michel ROGER, M. Paul MASSERON et de S.E.M. Alexandre ORLOV.

Les deux documents détaillant les manifestations devant se dérouler sur le territoire monégasque en 2015 mettent en valeur les rapports historiques et culturels existant de longue date entre les deux Etats. Les manifestations proposées au programme 2015 couvriront les domaines scientifique, artistique, économique, sportif, éducatif et gastronomique.

A l'issue de la Cérémonie, S.E.M. Mikhail SHVYDKOY accompagné d'une délégation restreinte était reçu en Audience par S.A.S. le Prince Souverain au Palais Princier.

24 octobre 2014 : Conférence de Presse du lancement de l'Année de la Russie au Musée Océanographique

La Conférence de presse réunissait les Autorités monégasques, les représentants des Autorités russes, la presse locale et régionale francophone et russophone ainsi que les sponsors officiels de la manifestation.

Au cours de la Conférence de presse qui se tenait au Musée Océanographique, S.E. M. le Ministre d'Etat, S.E.M. Mikhail SHVYDKOY, représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la Coopération culturelle et S.E. M. Henri FISSORE ont notamment pris la parole. S.E. M. Henri FISSORE dévoilait la liste officielle des événements prévus en 2015 à Monaco et annonçait la date du lancement officiel de l'année de la Russie, le 19 décembre 2014, avec la représentation au Grimaldi Forum Monaco des Ballets du Bolchoï en collaboration avec les Ballets de Monte-Carlo. Enfin M. CHANTRAIT, Directeur du Centre de Presse, présentait le logo, le timbre, la campagne de communication, le pack "presse" et le pack "organisateur" créés pour l'occasion.

Une réception suivait la Conférence de presse offerte à l'ensemble des participants puis S.E. M. le Ministre d'Etat invitait la délégation russe à un déjeuner restreint en sa Résidence en présence des Autorités monégasques et des sponsors de la manifestation.

19 au 21 décembre 2014 : Visite officielle à l'occasion du lancement « 2015 – Année de la Russie à Monaco » de Mme Olga GOLODETS, Vice-Premier Ministre pour les Affaires Sociales de la Fédération de Russie.

Mme la Vice-Premier Ministre était accompagnée à cette occasion d'une importante délégation russe, avec notamment :

- M. Mikhaïl SHVYDKOY, Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour la coopération culturelle internationale ;
- S.E.M. Alexandre ORLOV, Ambassadeur de la Fédération de Russie en France et en Principauté de Monaco ;
- Mme Tatiana YAKOVLEVA, Vice-ministre de la santé de la Fédération de Russie ;
- Mme Karina SCHERBAK, Adjoint au Directeur du Département de la Culture du Gouvernement de la Fédération de Russie ;
- M. Alexandre SHOULGUINE, Directeur du 1<sup>er</sup> département européen du MAE de la Fédération de Russie ;
- M. Mikhaïl GUSMAN, Premier adjoint au Directeur général de l'agence ITAR-TASS ;
- M. Alexandre SHOKHINE, Président de l'Union russe des industriels et entrepreneurs.

Le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et S.E. M. Henri FISSORE confiaient à la Direction des Relations Diplomatiques et Consulaires l'organisation de l'accueil de la délégation, en étroite collaboration avec le Chambellan de S.A.S. le Prince Souverain, l'Ambassadeur de Monaco en Russie et le Chargé de Mission pour les Affaires protocolaires du Ministère d'Etat.

Ainsi, un programme fut établi couvrant deux journées. Celui de la journée officielle du 19 décembre s'articulait autour de trois moments forts. A l'arrivée en Principauté, la délégation russe était conviée à un déjeuner officiel en la Résidence de S.E. M. le Ministre d'Etat suivi par la visite de l'INTERNATIONAL UNIVERSITY OF MONACO. Puis la délégation participait à la Soirée inaugurale des Ballets du Bolchoï au Grimaldi Forum en présence de S.A.S. le Prince Souverain. A l'issue du spectacle un souper fut offert aux personnalités russes et monégasques.

Le 20 décembre, la délégation visitait le CENTRE CARDIO THORACIQUE et A QUIETUDINE. La délégation officielle a quitté la Principauté le 21 décembre au matin.

## **2. EN AFRIQUE**

### **a. Le Maroc**

#### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

S.A.S. le Prince Albert II de Monaco S'est rendu à Rabat et à Agadir du 5 au 7 mars 2014. Ce déplacement était l'occasion pour le Prince Souverain de visiter des projets soutenus par la Direction de la Coopération internationale de la Principauté et par la Fondation Prince Albert II de Monaco, mais aussi de mettre en valeur les liens d'amitié anciens qui existent entre la Principauté et le Royaume du Maroc.

Le 5 mars, S.A.S. le Prince Albert II a inauguré une exposition sur les voyages du Prince Albert Ier au Maroc à la fin du XIXème siècle, qui se tient à la Galerie nationale Bab Rouah de Rabat jusqu'à la fin du mois d'avril 2015, avant d'être présentée au siège des Archives du Maroc jusqu'à la fin du mois de juillet 2015. Le trisaïeul du Souverain avait rapporté de ses expéditions scientifiques de nombreuses photographies et des écrits qui sont aujourd'hui de précieux témoignages historiques et ethnographiques pour le royaume chérifien. Le Prince Albert Ier a certainement filmé en 1897 les premières images animées du Maroc, qui ont été restaurées pour l'occasion. L'exposition, placée sous le patronage des deux Souverains marocain et monégasque, est le fruit de l'étroite collaboration instituée par les Archives du Palais Princier avec les Archives du Maroc, ainsi qu'avec le Musée océanographique de Monaco et les Archives audiovisuelles de la Principauté. Une convention de partenariat a d'ailleurs été signée à cette occasion.

S.A.R. le Prince Moulay Rachid, frère cadet du roi Mohammed VI, et M. Mohamed Amine Sbihi, Ministre de la Culture du Royaume, accompagnaient S.A.S. le Prince Souverain lors de cet événement.

Le 6 mars, S.A.S. le Prince Souverain a visité le site archéologique de Chellah, très apprécié par le Prince Albert Ier, où se trouvent les vestiges de l'antique cité romaine de Sala et la nécropole de la dynastie royale marocaine mérinide, puis est allé dans les locaux de la Fondation Orient-Occident, partenaire du Haut-Commissariat aux Réfugiés, et de l'AMSAT, association marocaine de soutien et d'aide aux personnes trisomiques, partenaire de l'ONG Handicap International.

Le 7 mars, S.A.S. le Prince Souverain a visité le parc national de Souss Massa afin de constater le succès de la réintroduction de l'ibis chauve, espèce en voie de disparition, soutenue par la Fondation Prince Albert II puis Il s'est rendu à Agadir, dans un centre médical dédié à l'enfance en difficulté, en partie financé par un programme de la Direction de la Coopération internationale de la Principauté.

### **b. Le Sénégal**

#### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

S.A.S. le Prince Souverain, accompagné de S.E. Mme Sophie THEVENOUX et de la délégation monégasque, s'est rendu au XVème Sommet de la Francophonie à Dakar du 28 au 30 novembre 2014.

La cérémonie d'ouverture était à l'image de la francophonie, mêlant culture et préoccupations politiques. Les Chefs d'Etat, dont les discours étaient ponctués par un spectacle musical mettant en scène de nombreux chanteurs francophones dont Axel Red, Khaled et Youssou N'Dour, ont rendu un vibrant hommage au Président Abdou DIOUF qui terminait son mandat de Secrétaire Général de l'organisation.

Le discours de S.A.S. le Prince Souverain lors de cette cérémonie a porté sur les axes d'intervention monégasques au sein de la Francophonie et notamment sur le rôle des femmes dans le secteur économique, l'importance des jeunes et l'engagement monégasque en vue de la prochaine échéance relative à l'accord global sur le Climat, à Paris en décembre 2015.

Enfin, durant le Sommet, la canadienne Mme Michaëlle JEAN a été nommée Secrétaire Générale pour un mandat de quatre ans, succédant à Monsieur Abdou DIOUF qui a assumé ces fonctions de 2002 à 2014. Cette nomination « historique », intervenue le 30 novembre, en présence de S.A.S. le Prince Souverain voyait pour la première fois une femme nommée à ce poste issue d'un pays du « Nord ».

### **3. EN AMERIQUE DU NORD ET DU SUD**

#### **a. Le Chili**

##### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

Du 30 juin au 4 juillet 2014.

La Monaco Blue Initiative, plate-forme organisée en collaboration avec l'Institut océanographique et la Fondation Prince Albert II de Monaco, présidée par S.A.S. le Prince Albert II de Monaco, a permis de débattre lors de son édition 2014 de plusieurs thèmes à fort impact, comme l'aquaculture, la gouvernance de la haute mer et la gestion des Aires marines protégées en vue d'assurer leur financement pérenne et la participation des populations locales. Il est à noter que le Consul Général de Monaco au Chili, Madame BIANCHERI-QUINTANA a étroitement collaboré avec la Fondation Prince Albert II lors de la préparation et la tenue de cet important événement au Chili.

Ce fut également l'occasion de souligner les expériences chiliennes en matière d'aquaculture du saumon, le développement des Aires marines protégées et la réglementation des eaux de haute mer.

L'objectif de la Monaco Blue Initiative est de créer des synergies entre les parties prenantes concernées par la protection des écosystèmes marins et le développement socio-économique, en permettant à des experts économiques, politiques, scientifiques et environnementaux de se réunir pour discuter de questions courantes visant à améliorer la protection des océans.

En 2014, la conférence réunissait près d'une cinquantaine d'éminents représentants des sciences et de la conservation océanographiques, de l'industrie, et des pouvoirs publics, venus de régions du globe aussi éloignées que la Polynésie française et l'Australie. Certains participants purent ainsi renforcer la récente dynamique créée pour la conservation de l'océan en s'appuyant sur le rapport final de l'étude menée durant 18 mois par la Commission Océan Mondial, l'objectif principal étant d'intégrer aux réflexions qui sont menées de nouveaux intervenants gouvernementaux.

En conclusion de la réunion, les participants ont convenu que la dégradation des océans n'attendrait pas la signature d'accords concernant leur protection. L'océan change rapidement et les scientifiques doivent imaginer des défis qui ne sont pas encore apparents. Au-delà des scientifiques, Il faudra aussi que les dirigeants profitent de leur position pour communiquer le besoin d'explorer, étudier et utiliser de manière responsable ce "poumon bleu" de notre planète.

"C'est aussi une occasion unique de bâtir un monde meilleur" a déclaré S.A.S. le Prince Souverain lors de son discours de clôture prononcé à Santiago, dans le bâtiment de l'ancien Congrès national. Mais Il a ajouté que "nous ne pouvons pas espérer lutter contre les dangers qui menacent l'océan si nous ne sommes pas capables de lutter contre la pauvreté. La mer offre une myriade d'opportunités si nous apprenons à mieux la gérer."

## **b. Les Etats-Unis d'Amérique**

### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

A l'occasion du Sommet des Chefs d'Etat sur le Climat à l'ONU, le Couple princier était invité à la réception organisée par le Président Barack Obama et son épouse Michelle, mardi 23 septembre 2014 au Waldorf Astoria Hotel à New York.

Du 7 au 12 Octobre, LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène ont effectué un séjour en Californie à l'occasion de manifestations organisées par la Fondation Princesse Grace-USA, par la Fondation Prince Albert II et sa branche américaine, en étroite collaboration avec l'Ambassadeur de Monaco à Washington.

Le 8 octobre, le 30<sup>ème</sup> Gala annuel de la Fondation Princesse Grace, qui se tient traditionnellement à New York, a eu lieu pour la première fois en Californie au Beverly Willshire Hotel. Le Comité d'organisation du Gala était coprésidé par Dick Wolf, Consul Honoraire de Monaco à Los Angeles, par Bob Iger and Willow Bay (The Walt Disney Company), et par Sidney and Katia Toledano (Christian Dior Couture). Lors de la soirée, le Prix Rainier III a été remis par S.A.S. le Prince Souverain à Dick Van Dyke, en reconnaissance de sa brillante carrière. Pour la première fois dans l'histoire de la Fondation, le prochain Gala aura lieu en Principauté, le samedi 5 septembre 2015.

A Palm Spring, S.A.S. le Prince Souverain a présidé un séminaire de deux jours sur le développement de stratégies face à la montée des mers et l'acidification des océans, en présence d'une vingtaine de hautes personnalités internationales.

### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

L'Ambassade de Monaco à Washington a travaillé toute l'année au développement des relations avec ce pays. On notera en particulier.

Le 29 janvier 2014, l'Ambassadeur a assisté au discours annuel de l'état de l'Union prononcé par le Président OBAMA devant le Congrès américain.

Le 11 février 2014, l'Ambassade a organisé une réception à la Résidence à l'occasion de la présentation des Lettres de créance de S.E. Mme MACCARIO-DOYLE, nouvel Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis d'Amérique.

Du 24 au 28 juin 2014, l'Ambassadeur a participé à un voyage à Seattle, dans l'Etat de Washington, organisé par le Département d'Etat américain à destination des Chefs de Mission accrédités à Washington. Ces voyages permettent aux Chefs de Mission étrangers de découvrir les potentialités économiques des USA.

Le 24 juillet, les Chefs de Mission accrédités à Washington étaient invités à Blair House, la Résidence des invités officiels du Président des Etats-Unis, par M. Peter SELFRIDGE, Chef du Protocole au Département d'Etat, pour une rencontre avec les Membres de la Commission des Affaires étrangères de la Chambre des Représentants. Ce fut l'occasion pour S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE de s'entretenir notamment avec l'Honorable Ed Royce, Président de la Commission.

Le 8 août, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE a invité à l'occasion d'un déjeuner de courtoisie l'Honorable Monique QUESADA, nouveau Consul Général des Etats-Unis à Marseille accréditée en Principauté de Monaco qui a pris ses fonctions le 26 septembre 2014. Cette diplomate de carrière après plusieurs affectations diplomatiques depuis 1988 dans les Caraïbes, en Italie, en Grèce, en Tunisie et au Maroc a occupé les postes d'adjoint au plus haut Représentant Civil pour l'Afghanistan de l'ouest et de Chef du Bureau des affaires politiques et économiques au Consulat américain à Herat, en Afghanistan. Mme Quesada avait notamment pour mission de venir en aide aux femmes opprimées par le régime taliban et d'œuvrer à la réouverture d'écoles pour les enfants afghans.

L'Ambassade a organisé, le 9 octobre à Los Angeles, la réunion annuelle des Membres du Corps Consulaire de Monaco aux Etats-Unis. Réunis pour la première fois sous la houlette de S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, une dizaine de Consuls et Vice-consuls honoraires ont participé à un dialogue constructif et assisté à diverses présentations. M. Guillaume Rose, Directeur du Tourisme et des Congrès, Mme Toby BOSHAK, Directrice exécutive de la Fondation Princesse Grace-USA et S.E. M. Bernard FAUTRIER, Vice-président et

Administrateur délégué de la Fondation Albert II de Monaco, ont successivement présenté l'évolution et les grands projets de Monaco, ainsi que le rôle de chaque Fondation et les collaborations possibles avec le réseau Consulaire.

La réunion a été suivie d'un déjeuner honoré par la présence de S.A.S. le Prince Souverain. Au cours de ce déjeuner a eu lieu la signature d'un protocole d'accord entre la Fondation Prince Albert II et « The Tiffany & Co. Foundation ». Ce protocole de deux ans, renouvelable, vise à coordonner les actions des deux fondations en matière de réalisation de projets futurs, de partage des connaissances et d'organisation de manifestations conjointes.

Du 29 au 31 octobre, l'Ambassadeur de Monaco a pris part, avec 22 autres Chefs de Mission accrédités aux Etats-Unis, à un voyage dans l'Etat du Tennessee, dans le sud des Etats-Unis. Cette visite, la 15<sup>ème</sup> organisée par le Département d'Etat américain, a pour but de mettre en exergue les atouts économiques de la région et d'organiser des rencontres avec de nombreuses personnalités du monde économique, social et culturel.

Enfin, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, nommée le 22 octobre 2014 en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de Monaco au Canada, a remis ses Lettres de créance à Son Excellence le très Honorable David JOHNSTON, Gouverneur Général du Canada, le 16 décembre 2014.

A noter que, du 21 au 23 mai 2014, S.E. Mme l'Ambassadeur a représenté Monaco à la 36<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée des Parties de l'Organisation de Télécommunications par Satellites (ITSO) qui s'est tenue au siège social, à Washington DC.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

Le 4 mars 2014, l'Ambassadeur assistait à la remise, par le Secrétaire d'Etat John KERRY, du Prix international du Département d'Etat « Femmes de courage » à 10 femmes extraordinaires, en présence de la Première dame Michelle OBAMA.

Le 5 mars, S.E. Mme MACCARIO-DOYLE participait à un débat organisé par le Conseil de la Maison Blanche sur la condition des Femmes et des Filles, dans le cadre de la Journée internationale de la Femme.

La tournée des Ballets de Monte Carlo aux Etats-Unis, en mars 2014, a été l'occasion de renforcer le rayonnement culturel de la Principauté dans ce pays. Lors de la première new-yorkaise le 14 mars 2014, l'Ambassade de Monaco aux U.S.A., le Consulat Général de Monaco à New York, le Monaco Government Tourist Office et la Fondation Princesse Grace, ont organisé une soirée « VIP Première Expérience » comprenant la représentation suivie d'une réception exclusive.

S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE participait également à de nombreuses manifestations culturelles aux Etats-Unis, parmi lesquelles la Soirée de Gala de l'Alliance Française à Washington DC le 10 avril 2014 et la Soirée de gala de l'Alliance Française à Chicago le 10 mai 2014.

Le 15 mai 2014, l'Ambassadeur était invité par George Vradenburg, Chairman of the Board de la Philips Collection, à assister à la soirée de Gala annuelle rassemblant près de 400 personnalités du Congrès américain, de la Cour suprême, du Corps diplomatique, et des hautes personnalités de Washington.

À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de sa création, S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE apportait son concours à l'ensemble musical des Petits Chanteurs de Monaco qui effectuait sa tournée annuelle aux États-Unis du 11 au 29 juillet. Après un début à New York, comprenant notamment une performance télévisée dans l'émission « The Willis Report » et un concert privé aux Nations Unies, les Petits Chanteurs ont donné trois concerts dans la Capitale fédérale avant de se rendre en Caroline du Nord, en Géorgie, et en Floride. Organisée avec le concours de l'Ambassade de Monaco à Washington, D.C., de la Mission Permanente de Monaco à l'ONU, du Consulat Général à New York, et des Consuls Honoraires de Monaco à Atlanta et Miami, la tournée aura produit 13 concerts dans huit villes de la côte Est américaine.

A l'initiative de S.E. Mme Maguy MACCARIO le Bureau du Tourisme de Monaco à New York recevait, le samedi 8 novembre, 200 invités à l'occasion de la "Monaco Blue Tie Reception" au Dalí Museum à St. Petersburg, en Floride. Le Bureau du Tourisme de Monaco à New York était par ailleurs présent durant

la semaine au Blue Ocean Film Festival avec un stand mettant en valeur les initiatives environnementales de la Principauté.

La "Monaco Blue Tie Reception" organisée dans le cadre du Blue Ocean Film Festival and Conservation Summit (BLUE), avait pour objectif le lancement de l'édition 2015 de BLUE en partenariat avec la Fondation Prince Albert II de Monaco et le Musée Océanographique de Monaco. Ce Festival qui était jusqu'à présent exclusivement organisé aux Etats-Unis alternera à partir de l'année 2015 entre la Floride et Monaco afin d'augmenter sa visibilité en réunissant de grands noms du monde marin (scientifiques, cinéastes, explorateurs, acteurs...) et proposera au public une sélection des meilleurs films mondiaux dédiés aux océans.

Le 10 décembre 2014, à la Résidence de l'Ambassadeur, a été organisée une soirée spéciale à l'occasion de la récente publication du livre « In the Spirit of Monte-Carlo » par Mme Pamela Fiori, aux éditions Assouline. L'ouvrage relate, dans une présentation luxueuse abondamment illustrée, l'histoire vieille de 700 ans de la Dynastie Grimaldi et les réalisations passées et présentes de la Principauté.

#### **4. EN ASIE**

##### **a. La Chine**

###### *Les Visites Officielles et de travail de la Famille Souveraine*

S.A.S. Le Prince Albert II a inauguré à Beijing, aux côtés du Vice-Ministre des Affaires Etrangères, S.E. M. WANG Chao, de S.E. Mme Catherine Fautrier, Ambassadeur de Monaco en République Populaire de Chine, et de nombreuses personnalités chinoises, les espaces du « Salon Monaco », le mardi 19 août 2014, situés en plein cœur de Beijing, au sein du « Park View Green Beijing ».

Ce complexe immobilier a reçu les plus importantes distinctions en matière de respect des normes environnementales sur la construction mais aussi sur l'exploitation et le fonctionnement du complexe (LEED Green Building Rating System Platinum certification).

Dans Son allocution, S.A.S. le Prince Souverain a souligné l'importance des relations entre la Chine et la Principauté de Monaco, relations qui vont être amenées à s'intensifier dans le futur. S.A.S. le Prince Souverain a ensuite visité la première exposition qui se déroule dans ces lieux, consacrée à la Principauté d'hier, d'aujourd'hui et de demain, mettant en lumière l'action de Monaco en matière de protection de l'environnement et valorisant les initiatives exemplaires de sensibilisation au développement des énergies renouvelables, soutenues par la Fondation Prince Albert II de Monaco. Lors de ce déplacement, S.E. M. Bernard Fautrier, qui accompagné S.A.S. le Prince Souverain, a rencontré M. Sze Ping Lo, CEO de WWF Chine, afin d'échanger sur des projets de coopération et de partenariat possibles entre les deux Organisations.

Parmi ces initiatives, le projet Solar Impulse, premier avion solaire à tenter un tour du monde en 2015 et dont la salle de contrôle sera accueillie en Principauté, ainsi que Formula E, nouveau championnat international de "formules électriques", qui empruntera le célèbre circuit monégasque, le 9 mai 2015.

A l'occasion de l'inauguration du Salon Monaco, S.A.S. le Prince Souverain a assisté à la signature du partenariat entre Sa Fondation et Formula E Holdings Limited. La Fondation Prince Albert II est l'une des trois fondations partenaires qui bénéficieront des fonds levés à l'occasion d'événements de bienfaisance organisés autour de chaque grand prix Formula E, dont la première édition s'est déroulée, à Beijing, le 13 septembre 2014.

###### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Dans le cadre de la participation de S.A.S. le Prince Souverain aux 2èmes Jeux Olympiques de la Jeunesse qui se déroulaient à Nanjing au mois d'août 2014, S.E. Mme Catherine FAUTRIER a accompagné le Chef d'Etat lors de son entretien avec S.E. M. XI Jinping, Président de la République Populaire de Chine, accompagné pour l'occasion d'une délégation qui comprenait S.E. M. Wang Yi, Ministre des Affaires Etrangères et S.E. M. Gao Huey, Ministre du Commerce.

L'Ambassadeur a géré la préparation de l'ouverture du Salon Monaco à Beijing dont l'inauguration s'est déroulée au mois d'août 2014. Les locaux regroupent également le Consulat de Monaco dans cette ville.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

L'Ambassadeur s'est rendu une fois par mois en Chine afin de préparer des opérations de promotion de la Principauté dans ce pays en partenariat avec des entités monégasques.

Du 13 au 20 février 2014, l'Ambassadeur a organisé, en Principauté, la « Monaco Chinese Festival – China Today » à la demande de la communauté chinoise. Cet événement promotionnel a mis en valeur la culture, l'artisanat et la gastronomie chinoise en partenariat notamment avec l'Association Monaco Chine, la Société des Bains de Mer, la Mairie de Monaco et la Direction du Tourisme.

Dans le cadre de la promotion économique de Monaco à l'étranger, S.E. Mme FAUTRIER a organisé à Shanghai du 26 au 28 juin, en collaboration avec le groupe de presse Bluinc Media et le Shanghai Yacht Club, la première « Monaco Week ». Cette opération consistait à consacrer trois jours dédiés à la présentation de la Principauté. Ainsi, les représentants de la Direction du Tourisme, de la Fondation du Prince Albert II et de la Chambre de Développement Economique ont pu promouvoir Monaco chacun dans leur domaine respectif auprès de différents médias chinois et d'invités à fort potentiel économique.

La première journée a été consacrée à la promotion de la destination Monaco, un programme très complet mis en place par la Direction du Tourisme et les partenaires hôteliers présents (Société des Bain de Mer, Fairmont Monte-Carlo et Hôtel Métropole). Ce programme est destiné aux médias et aux professionnels du tourisme chinois. Le deuxième jour a été dédié à la présentation de la Fondation du Prince Albert II et à deux projets sur lesquels elle est impliquée : la « Formule E » dont la première édition aura lieu à Beijing le 13 septembre 2015, et « Solar Impulse ». La Chambre de Développement Economique a ensuite exposé les composantes économiques de Monaco et les opportunités en termes d'investissements. Les sociétés monégasques DIVA et ROSEMONT, ont également fait partager leur expérience tout en mettant en avant les avantages de la création d'une activité en Principauté.

Enfin, une journée fut dédiée à la promotion de Monaco autour des activités du Yachting. Le Monaco Yacht Show qui participait à cet événement a réuni pour l'occasion une douzaine de membres de l'Association SYBASS (Super Yacht Business Association) parmi lesquels figuraient les plus grands noms des chantiers navals. L'objectif de ce séminaire était de promouvoir Monaco autour du « life style » du yachting de luxe. A cette occasion, le nouveau bâtiment du Monaco Yacht Club, tout récemment inauguré, a été présenté aux invités chinois membres du Shanghai Yacht Club.

Ces trois jours se sont achevés avec l'organisation de la « Monaco Night 2014 », un dîner de gala prestigieux qui a réuni 150 invités VIP, investisseurs potentiels et célébrités chinoises.

Une édition 2015 est déjà programmée.

Au mois de mars, l'Ambassadeur privatisait une table au Bal de la Rose, cette manifestation lui permettant d'inviter des personnalités chinoises afin de leur faire découvrir cet événement prestigieux, le premier du calendrier monégasque.

## **b. Le Japon**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

Au cours de l'année 2014, S.E. M. Patrick MEDECIN a poursuivi la négociation relative à l'échange des permis de conduire entre la Principauté et le Japon. L'objectif de cette négociation est la signature d'un accord bilatéral nécessaire à la reconnaissance et l'échange des permis de conduire entre les deux Etats.

Le 13 janvier 2014, S.E. M. Patrick MEDECIN assistait à la journée d'accréditation du nouvel Ambassadeur représentant le Japon à Monaco, S.E.M. Yoichi SUZUKI, et participait au Déjeuner officiel organisé par le Département des Relations Extérieures et de la Coopération à cette occasion.

Comme chaque année, S.E. M. Patrick MEDECIN a apporté son aide à S.E. Monsieur l'Ambassadeur du Japon à Monaco afin qu'il prépare la Réception, à l'Hôtel Fairmont Monte-Carlo, offerte à l'occasion des célébrations de la Fête de l'Empereur. Ainsi, les membres du Corps diplomatique et Consulaire ainsi que de nombreuses Autorités monégasques participaient à cet événement, le 2 décembre 2014.

L'Ambassadeur de Monaco au Japon s'est rendu en Visite de courtoisie auprès du nouvel Ambassadeur de France en poste à Tokyo lors de son déplacement au mois de décembre 2014.

S.E. M. Patrick MEDECIN participait, le 18 décembre 2014, à la réception à Tokyo au moment de la Fête Nationale marquant l'Anniversaire de l'Empereur du Japon aux côtés des membres du Corps Diplomatique accrédité auprès de cet Etat.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

L'Ambassadeur a continué à largement œuvrer à la promotion de sociétés monégasques désireuses de s'implanter ou de développer la commercialisation de leurs produits en territoire japonais. On peut notamment souligner l'implication de S.E. M. Patrick MEDECIN dans le rapprochement des producteurs de viande Omi et Kobe Beef avec la société monégasque Giraudi qui est devenue, en 2014, l'importateur exclusif pour l'Europe de cette viande japonaise très prisée des gastronomes européens.

Du 28 au 30 mars 2014, l'Ambassadeur participait au week-end « Spécial Japon » dans le cadre du Printemps des Arts.

S.E. M. Patrick MEDECIN a renforcé sa collaboration avec la Direction du Tourisme et le Bureau de représentation de cette dernière au Japon en vue d'organiser l'Exposition Mariage Princier à Tokyo, Kyoto et Fukuoka. L'Ambassadeur a également participé au Roadshow de la Direction du Tourisme contribuant à la promotion de la Destination Monaco à Tokyo et Osaka, les 12 au 16 mai 2014. Puis l'Ambassadeur organisait des conférences annonçant l'Exposition Mariage Princier à Kyoto le 5 septembre 2014, veille de l'inauguration, et le 16 décembre 2014 à Fukuoka.

L'Ambassadeur a prononcé une série de discours au Japon notamment le 12 mai 2014 lors de l'inauguration des Florales « International Rose and Gardening Show » à Saitama où les organisateurs avaient tenu à mettre la Princesse Grace à l'honneur en reproduisant près de l'entrée de l'exposition un jardin « Roseaie Princesse Grace » et le 23 juillet à l'occasion de l'inauguration de l'Exposition Mariage Princier à Tokyo en présence de la presse locale.

En Principauté, l'Ambassadeur est intervenu, le 22 septembre 2014, au CREM dans le cadre de la soirée « Spécial Japon » ; Il a ainsi retracé l'historique des relations entre Monaco et le Japon, valorisant les points communs entre les deux pays.

### **c. L'Inde**

*Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

En matière bilatérale, S.E. M. Patrick MEDECIN s'est attaché en 2014, lors de ses cinq déplacements dans ce pays, à entretenir les discussions relatives à l'organisation de la Visite officielle de LL.AA.SS le Prince Souverain et la Princesse Charlène entamées en 2013 avec les Autorités indiennes. Cette visite, programmée par les deux Etats dans le courant de l'année 2014, a dû être reportée à la demande des Autorités indiennes du fait de la tenue des élections législatives se déroulant au mois de mai 2014. Du fait des nouvelles nominations découlant du résultat des élections, la reprise des discussions, initialement prévues au mois de septembre, fut reportée au mois d'octobre dans l'attente des nominations du Chef du Protocole et du Joint Secretary de la Division Europe de l'Ouest dont dépend Monaco. Aussi, le message confirmant l'intérêt que porte S.A.S. le Prince Souverain à ce Voyage officiel en Inde fut délivré lors de la visite de courtoisie effectuée par S.E. M. Patrick MEDECIN, le 5 novembre 2014, auprès de Monsieur SANTOSH JHA, Joint Secretary de la Division Europe de l'Ouest et de Monsieur Jaideep MAZUMDAR, Chef du Protocole. Compte tenu des agendas respectifs de S.A.S. le Prince Souverain et du nouveau Premier Ministre, Monsieur Narendra MODI, la Visite Officielle pourrait être envisagée au cours de l'année 2016.

S.E. M. Patrick MEDECIN assistait les 26 et 29 janvier 2014 à la Fête Nationale indienne ainsi qu'aux manifestations organisées à l'occasion du Republic Day réunissant les membres du Corps Diplomatique accrédités.

L'Ambassadeur a entamé au début de l'année 2014 des discussions avec le Consul Général honoraire de Monaco à Dehli afin d'étudier ensemble la mise en œuvre de la fin de sa représentation, après vingtaine d'années passées au service de notre pays. Parallèlement, S.E. M. Patrick MEDECIN recherchait des candidats ayant le profil recherché par la Principauté afin notamment d'intensifier le développement des relations économiques entre Monaco et la République d'Inde.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

S.E. M. Patrick MEDECIN a initié en 2014 des discussions, en collaboration avec la Direction du Tourisme, avec le tour operator Thomas Cook Inde afin de présenter la Destination Monaco tant au niveau du tourisme de loisirs haut de gamme que du tourisme d'affaires, Thomas Cook gérant 30% des voyages de groupe originaires d'Inde et séjournant en France.

L'Ambassadeur ayant depuis sa nomination développé des contacts privilégiés avec Madame Catherine ODEN, Directeur d'Atout France en Inde, il fut invité à participer, à l'Ambassade de France à Dehli, à la cérémonie de sa remise de décoration de Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur.

Lors de ses déplacements en Inde, l'Ambassadeur s'est entretenu à plusieurs reprises avec Monsieur Rajeev SETHI, l'un des principaux curateurs et organisateurs de manifestations culturelles en Inde. Ainsi, lors de la visite à Monaco de Monsieur Rajeev SETHI, du 16 au 19 novembre 2014, S.E. M. Patrick MEDECIN l'accompagnait au rendez-vous pris au Nouveau Musée National de Monaco, au Musée Océanographique et au Grimaldi Forum. Les discussions se poursuivront au cours de l'année 2015 en vue d'organiser, en Principauté, une importante manifestation culturelle liée à l'Inde, à l'horizon 2017.

S.E. M. Patrick MEDECIN a aidé Monsieur Marc MONNET dans sa recherche d'artistes indiens pouvant se produire à Monaco dans le cadre d'un week-end « Spécial Inde » lors des prochaines éditions du Printemps des Arts, soit en 2016 soit en 2017.

L'Ambassadeur a continué d'entretenir ses contacts avec des personnalités indiennes ayant un rôle majeur sur les sujets tels que les véhicules électriques, ou la problématique des changements climatiques en partenariat avec la Fondation Prince Albert II.

S.E. M. Patrick MEDECIN s'est rapproché, en 2014, de la Fondation Princesse Charlène en vue de d'apporter son soutien aux actions que souhaite entreprendre la Fondation en Inde. Aussi, à l'issue de différentes rencontres programmées par l'Ambassadeur, la Fondation a pu sélectionner un nouveau partenaire avec lequel elle a entrepris ses premières actions dans ce pays.

En effet, le programme « Swim N Survive » (« Nager et Survivre »), de ce nouveau partenaire la Rashtriya Life Saving Society India (RLSSI), déjà implanté dans trois Etats, a bénéficié d'un financement de la part de la Fondation pour la mise en œuvre d'un 4<sup>ème</sup> programme dans l'Etat du Maharashtra dans l'ouest du pays. Ce programme a permis à 2.060 enfants, de 5 à 14 ans des bidonvilles et des quartiers les plus pauvres de la ville de Pune, de suivre des cours de natation et ce jusqu'au 31 mars 2015. Une piscine portable a également été installée début juillet 2014, date de la reprise des classes, dans un quartier qui ne possédait pas d'infrastructures.

Dans le cadre de la promotion de la politique d'attractivité de la Principauté, S.E. M. Patrick MEDECIN a rencontré lors de ses déplacements en Inde de nombreux hommes d'affaire. Ces rencontres ont permis par la suite à l'Ambassadeur d'en accueillir certains en Principauté dans le cadre notamment du Grand-Prix de Monaco, du Monaco Yacht Show et lors du World Entrepreneur of the Year, organisé par la société Ernst & Young, qui décernait cette année à Monsieur Uday KOTAK, entrepreneur indien, la récompense d'Entrepreneur de l'Année 2014.

La Chambre de Développement Economique organisait en collaboration avec S.E. M. Patrick MEDECIN, le 16 novembre dernier, un petit déjeuner visant à présenter aux entrepreneurs monégasques les nouvelles

perspectives qui s'offrent à eux depuis le changement de Gouvernement intervenu en Inde et la prise de fonction du nouveau Premier Ministre Monsieur Narendra MODI. Au cours de cette session, Son Excellence Monsieur Arun SINGH, Ambassadeur d'Inde à Monaco, est intervenu devant un public réunissant une cinquantaine de chefs d'entreprises puis s'est ensuite entretenu en tête à tête avec 5 entrepreneurs monégasques particulièrement intéressés par les opportunités offertes par le marché indien. En parallèle, au cours de ses déplacements en Inde, S.E. M. Patrick MEDECIN multipliait les contacts avec la principale Chambre de Commerce d'Inde (CII) en vue de la signature d'un MOU avec la Chambre de Développement Economique.

#### **d. République du Kazakhstan**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. Mme Evelyne GENTA, Ambassadeur de Monaco au Kazakhstan, a assisté les Autorités monégasques dans la préparation de l'organisation et lors du déroulé de la Visite de travail, du 28 au 30 mai 2014 à Astana, de M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération était également accompagné lors de ce déplacement de M. Kairat Orazbekov, Consul Honoraire de Monaco au Kazakhstan, de M. Vladimir Semenikhin, Consul Honoraire du Kazakhstan à Monaco, ainsi que des représentants de Monaco Inter Expo (M.I.E) : M. Richard MILANESIO, Vice-Président Délégué et M. Julien CELLARIO, Directeur Général.

A cette occasion, M. José Badia a été reçu par son homologue kazakhstanais, M. Erlan Idrissov.

Cette visite témoigne de l'importance des relations bilatérales entre la Principauté de Monaco et le Kazakhstan. Elle fait suite aux deux visites officielles de 2012 et 2013 à Monaco, qui ont donné une puissante impulsion à l'intensification du dialogue entre les deux pays.

Au cours de cet entretien ont notamment été abordées les perspectives de développement, les relations entre les deux pays plus particulièrement dans les domaines du tourisme et de l'environnement, ainsi que différentes questions de politique internationale. Il a également été souligné l'importance de rencontrer des partenaires commerciaux, dans la perspective de la participation de la Principauté à l'Exposition Astana 2017.

##### *Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

A la demande de M. Guillaume ROSE, Directeur de la Direction du Tourisme, S.E. Madame Evelyne GENTA a mis en relation ce dernier avec M. Kairat ORAZBEKOV, Consul honoraire de la Principauté de Monaco au Kazakhstan. Le Directeur du Tourisme souhaitait inviter, du 3 au 7 novembre 2014, des personnalités kazakhes lors de la soirée organisée au Kazakhstan s'inscrivant dans le cadre du plan d'action promotionnel de cette Direction visant à promouvoir la destination Monaco. Cette mise en relation a abouti à l'organisation de l'événement et a généré de fructueuses rencontres d'affaires qui permettront à terme d'augmenter en Principauté le nombre de visiteurs kazakhs.

### **5. EN OCEANIE**

#### **a. L'Australie**

##### *Renforcement des liens diplomatiques et consulaires monégasques*

S.E. Mme Catherine FAUTRIER a organisé l'accueil d'une délégation de pilotes australiens venue participer au Grand Prix Historique 2014. Cet accueil a été facilité par le travail du Consulat de Monaco en Australie qui participait également à ce déplacement.

*Promotion de l'attractivité, de la culture, du tourisme et des actions environnementales, caritatives monégasques*

S.E. Mme Catherine FAUTRIER a contribué à l'organisation avec le Consul honoraire de Monaco à Melbourne, M. Andrew CANON, d'un dîner « Monaco Private Label » dans cette ville. Ce dîner a rassemblé de nombreuses personnalités du monde des affaires de cette région d'Australie.

L'Ambassadeur a programmé lors de ses déplacements en Australie des rencontres avec de nombreux acteurs du secteur économique en vue de générer des relations d'affaires entre la Principauté de Monaco et la région de Perth.

#### **b. Le Timor-Leste**

*Les accueils officiels et les évènements qui se sont déroulent en Principauté*

9-11 décembre : Visite de travail de S.E. M. Hermenegildo PEREIRA, Ministre d'Etat du Timor-Leste

A l'occasion de ce déplacement, M. le Ministre d'Etat du Timor-Leste a été reçu le 10 décembre en Audience par S.A.S. le Prince Souverain, en présence de S.E. M. Marciano Octavio Garcia DA SILVA, Ambassadeur désigné de la République Démocratique du Timor-Leste à Monaco.

M. le Ministre du Timor-Leste a, le même jour, été reçu par S.E. M. Michel ROGER, Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, pour un entretien en sa Résidence, accompagné de Madame Mireille PETTITI et Madame Marie-Catherine CARUSO-RAVERA.

Lors de cet entretien, S.E. M. Hermenegildo PEREIRA a fait part à S.E. M. Michel ROGER de la satisfaction de son Gouvernement s'agissant des programmes humanitaires et environnementaux développés dans son pays avec l'aide la Direction de la Coopération Internationale.

# LES RELATIONS EUROPEENNES ET EURO-MEDITERRANEENNES

## I. L'UNION EUROPEENNE

A retenir en 2014 :

- Le 16 décembre 2014, le Conseil de l'Union Européenne a adopté le projet de mandat établi par le Service Européen de l'Action Extérieure (SEAE) permettant d'entamer les négociations avec les trois petits Etats tiers européens, dont Monaco.
- S.A.S. le Prince Souverain a confié la charge des négociations à Monsieur Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération.

### 1. LE DEVELOPPEMENT DES RELATIONS

S. E. M. Gilles TONELLI a consacré une grande partie de son activité à développer les relations avec l'UE.

L'Ambassadeur a participé en compagnie de M. PIRIS à une réunion le 13 janvier 2014, à la représentation Permanente de la France, avec S.E. M. Philippe ETIENNE, dans le cadre du rapprochement de la Principauté avec le Marché intérieur.

S.E. M. TONELLI a assisté à de nombreux déjeuners de travail avec les Ambassadeurs des micros Etats d'Andorre, de Saint-Marin et du Liechtenstein, visant à examiner les options de ces trois Etats dans le cadre de leur future discussion avec l'Union européenne et permettant de consolider leurs relations ainsi que leur réflexion liée à la question de leur futur statut.

Du 11 au 12 février 2014, M. l'Ambassadeur a accompagné MM. Gianluca GRIPPA, du SEAE, et Tom BIDERICH, de la DG « Marché Intérieur », lors de leur visite en Principauté, dans le cadre du projet de rapprochement des trois petits Etats tiers avec le Marché Intérieur.

Le 14 février 2014, M. l'Ambassadeur a accueilli S.E. M. Michel ROGER à l'occasion de son rendez-vous avec le Président José BARROSO à la Commission européenne.

D'avril à juin, S.E. M. Gilles TONELLI a participé à de très nombreuses rencontres, réunions et déjeuners de travail avec les Ambassadeurs des trois petits Etats (Andorre, Saint-Marin et le Liechtenstein).

Le 26 mai, l'Ambassadeur a participé à l'accueil en Principauté, à l'invitation de S.E. M. le Ministre d'Etat, de journalistes européens, afin de les sensibiliser aux spécificités monégasques.

Le 11 septembre 2014, S.E. M. Gilles TONELLI a reçu à la Chancellerie, M. Jacopo MARTINO, membre italien du Groupe AELE.

Le 23 septembre, l'Ambassadeur a présenté l'action internationale de la Principauté de Monaco, devant le Groupe AELE (en complément de la présentation faite le 12 avril 2011, concernant plus spécifiquement les relations entre la Principauté et l'UE) et a remis une série de documents aux participants en fin de réunion.

Les 23 et 24 octobre 2014, S.E. M. Gilles TONELLI s'est rendu au Liechtenstein avec M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations extérieures et la Coopération, et S.E. Mme Carole LANTERI, Ambassadeur de la Principauté auprès du Liechtenstein, dans le cadre du projet de négociation de la Principauté avec l'UE.

Le 27 octobre 2014, l'Ambassadeur a participé à la cérémonie de départ organisée au Palais des Beaux-arts, à Bruxelles, par M. José Manuel BARROSO, Président sortant de la Commission Européenne.

Le 6 novembre 2014, S.E. M. Gilles TONELLI s'est entretenu, à la Représentation Permanente de l'Italie auprès de l'UE, avec M. PERONACI, Représentant Permanent-adjoint, dans le cadre des discussions entre la Principauté et l'UE.

## **2. LA PREPARATION DES NEGOCIATIONS EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ACCORD D'ASSOCIATION AVEC L'UNION EUROPEENNE.**

L'année 2014 s'inscrit comme une année charnière pour les relations entre la Principauté et l'Union européenne. La dynamique engagée par l'Union européenne depuis un certain nombre d'années en vue d'un rapprochement avec les trois petits Etats tiers européens (Andorre, Saint-Marin et Monaco) a incité la Principauté à approfondir son dialogue avec l'Organisation en vue de négociations qui vont s'ouvrir en mars 2015.

Depuis que le Conseil de l'Union européenne a adopté le 17 décembre 2013 le rapport sur les relations de l'Union Européenne avec les trois petits Etats tiers européens, ces derniers demeuraient dans l'attente que ledit Conseil délivre un mandat à la Commission européenne afin d'entamer des négociations.

Afin de préparer au mieux les négociations à venir, une réunion s'est tenue le 7 mars 2014 au quai d'Orsay avec la partie française, au cours de laquelle il a été décidé de constituer des groupes de travail franco-monégasques chargés d'étudier l'impact d'un éventuel Accord d'association entre Monaco et l'Union européenne sur certaines conventions bilatérales conclues entre Monaco et la France. Ces groupes de travail sont actuellement en cours de composition.

Le 5 décembre 2014, le Service Européen de l'Action Extérieure (SEAE) a établi un projet de mandat, soumis et adopté au Conseil de l'Union européenne le 16 décembre 2014.

## **3. ACCORD D'APPLICATION DE CERTAINS ACTES COMMUNAUTAIRES AU TERRITOIRE DE LA PRINCIPALTE DE MONACO.**

L'Accord entre la Communauté Européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco du 4 décembre 2003 a connu un certain nombre de difficultés d'application en 2014.

Le Gouvernement Princier s'est rapproché des autorités européennes afin de trouver une solution à cette situation.

## **II. LE CONSEIL DE L'EUROPE**

A retenir en 2014 :

- Monaco a célébré le 10<sup>ème</sup> anniversaire de son adhésion au Conseil de l'Europe.
- Monaco a procédé à la ratification de la Convention de Lanzarote et à la Convention d'Istanbul.

### **1. LE DIXIEME ANNIVERSAIRE DE L'ADHESION DE MONACO**

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, s'est rendu à Strasbourg, les 6 et 7 octobre 2014, afin de célébrer le 10<sup>ème</sup> anniversaire de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe dont elle est devenue le 46<sup>ème</sup> Etat membre le 5 octobre 2014.

A cette occasion, une réception a été offerte par le Conseiller de Gouvernement et S.E. Mme Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, réunissant de nombreuses personnalités du Conseil de l'Europe dont la Secrétaire Générale adjointe, Mme Gabriella BATTAINI-DRAGONI, le Président de la Cour européenne des droits de l'homme, M. Dean SPIELMANN et les Représentants permanents des 47 Etats membres. Durant la réception, Monsieur BADIA a rappelé l'engagement de Monaco en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi que son attachement aux principes de l'état de droit et de la démocratie.

A la suite d'un entretien avec Monsieur Dean SPIELMANN, Président de la Cour européenne des droits de l'homme et Monsieur Thorbjorn JAGLAND, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Monsieur BADIA a procédé au dépôt des Instruments de ratification de la Convention sur la protection des enfants contre

l'exploitation et les abus sexuels (dite Convention de Lanzarote) et de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (dite Convention d'Istanbul).

La Convention de Lanzarote a pour objectif de protéger les enfants contre toute forme d'exploitation et d'abus sexuels. Chaque disposition vise ainsi à prévenir l'exploitation et les abus sexuels des enfants, à protéger les enfants victimes d'infractions de nature sexuelle et à poursuivre les auteurs.

La Convention d'Istanbul ouvre, quant à elle, la voie à la création d'un cadre juridique au niveau pan-européen pour protéger les femmes contre toutes les formes de violences et prévenir, réprimer et éliminer la violence contre les femmes et les violences domestiques.

Ces deux ratifications s'inscrivent dans la continuité de l'engagement de la Principauté de Monaco, sur le plan national et international, en faveur de la défense des droits des enfants et des femmes et en particulier de la lutte contre toutes les formes de violence.

## **2. LE DIALOGUE POST SUIVI**

Monsieur Jordi XUCLA, nouveau rapporteur de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) pour le dialogue post-suivi avec Monaco, a effectué deux visites d'information en Principauté de Monaco, les 5 et 6 juin 2014 et les 6 et 7 novembre 2014.

Lors de sa dernière visite, le rapporteur a rencontré notamment S.A.S. le Prince Souverain, le Président du Conseil National, S.E. Monsieur le Ministre d'Etat, les Conseillers de Gouvernement pour l'Intérieur et les Affaires Sociales et la Santé, S.E. Monsieur le Directeur des Services Judiciaires et Madame le Haut-Commissaire à la protection des droits des libertés et à la médiation.

Suite à cette visite, Monsieur XUCLA a indiqué se féliciter de « l'esprit constructif qui a animé nos discussions et des progrès considérables réalisés depuis dix ans. Je salue la volonté affichée par S.A.S. Albert II et la disponibilité des autorités monégasques à coopérer pleinement avec le Conseil de l'Europe. Ensemble, nous pourrions mener un travail approfondi pour lever les obstacles juridiques et clore ce processus post-adhésion, malgré les défis que posent les questions en suspens. Notre Organisation mettra toutes ses capacités à disposition pour soutenir ce processus ».

## **3. VISITE OFFICIELLE DU PAPE FRANÇOIS AUX INSTITUTIONS EUROPEENNES**

Le Pape François a effectué, le 25 novembre 2014, une visite officielle au Parlement européen et au Conseil de l'Europe.

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a assisté aux côtés d'autres Ministres des Affaires étrangères des Etats membres du Conseil de l'Europe, à l'intervention que le Pape François a prononcée dans l'hémicycle du Conseil de l'Europe.

Une grande partie du discours du Pape a porté sur la paix. Le Pape François a mis en garde l'Europe face « aux tensions qui ne cessent pas », sur un continent qui « retombe facilement dans les tentations d'autrefois ». Il a également évoqué le « terrorisme » et la « terreur religieuse » qui « fauchent sans discernement des victimes innocentes ». Son intervention contenait aussi une partie relative à la « multipolarité » et à la « transversalité » de l'Europe d'aujourd'hui.

Enfin, le Pape François a conclu son intervention en indiquant qu'il souhaitait « que l'Europe en redécouvrant la profondeur de ses racines et de son histoire, retrouve la jeunesse d'esprit qui l'a rendue féconde et grande ».

En marge de cet événement, Monsieur José BADIA s'est entretenu avec Monsieur Jordi XUCLA, Rapporteur de la Commission de suivi de l'APCE, afin de poursuivre les discussions engagées les 6 et 7 novembre 2014 lors de la visite d'information du rapporteur en Principauté.

Monsieur BADIA a également rencontré Monsieur Nils MUIZNIEKS, Commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et à cette occasion, a réitéré l'engagement de Monaco dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

#### 4. LA PARTICIPATION AUX REUNIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE

*Conférence « Grandir avec les droits de l'enfant » (Dubrovnik, Croatie, les 27 et 28 mars 2014).*

S.E. Madame Claudette GASTAUD, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès du Conseil de l'Europe, a participé à la Conférence du Conseil de l'Europe « Grandir avec les droits de l'enfant », qui s'est tenue à Dubrovnik, en Croatie, les 27 et 28 mars 2014.

Cette Conférence s'inscrivait dans le cadre du programme « Construire une Europe pour et avec les enfants », lancé en Principauté de Monaco en 2006 et avait pour thème principal la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant pour les années 2012-2015 .

*124<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres (Vienne, le 6 mai 2014).*

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération et S.E. Madame Claudette GASTAUD, ont pris part, le 6 mai 2014 à Vienne, à la 124<sup>ème</sup> session du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

La situation en Ukraine a été largement évoquée au cours de cette session.

M. BADIA a rappelé dans son intervention que la Principauté, par sa politique de neutralité active, avait toujours soutenu la recherche de solutions pacifiques et équitables aux conflits. Il a ainsi appelé à l'instauration d'un dialogue entre les parties, sous médiation des Organisations internationales et a rappelé l'attachement de Monaco au droit international et à ses principes fondamentaux.

Par ailleurs, lors de cette session du Comité des Ministres, a été présenté le premier rapport élaboré par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur la situation des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie en Europe. Ce rapport s'inscrit dans une réflexion globale visant en particulier à renforcer l'efficacité des mécanismes de suivi de l'Organisation.

En marge de cette session, une réception a été organisée le 5 mai 2014, afin de célébrer le 65<sup>ème</sup> anniversaire du Conseil de l'Europe.

*13<sup>ème</sup> Conférence des Ministres des Sports du Conseil de l'Europe (Macolin, Suisse, le 18 septembre 2014)*

La Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a pris part à la 13<sup>ème</sup> Conférence des Ministres des Sports du Conseil de l'Europe qui s'est tenue à Macolin, en Suisse, le 18 septembre 2014.

L'événement majeur de la Conférence a été l'ouverture à la signature de la Convention du Conseil de l'Europe sur la manipulation des compétitions sportives, laquelle vise à prévenir, à détecter et à combattre le trucage de matches et la manipulation des compétitions sportives. En lien avec cette Convention, un service de renseignement sur les paris (IBIS) a été créé.

Par ailleurs, deux débats étaient à l'ordre du jour des discussions :

- la corruption dans la gouvernance du sport,
- la coopération sportive paneuropéenne.

Les Ministres ont également discuté d'une révision de la Convention européenne sur la violence et les débordements des spectateurs lors de manifestations sportives, et notamment de matches de football, de manière à prendre en compte les évolutions et les améliorations dans des domaines tels que la sécurité, la technologie et l'industrie hôtelière.

##### *Autres réunions*

Tout au long de l'année, la Représentation Permanente de Monaco auprès du Conseil de l'Europe a pris part aux réunions du Comité des Délégués des Ministres, ainsi qu'aux réunions de certains Comités tel que le Comité de la Convention sur la cybercriminalité.

Enfin, les différents Services du Gouvernement se sont attachés à continuer de représenter activement la Principauté aux réunions des Comités et Groupes de travail du Conseil de l'Europe.

## 5. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX PROGRAMMES DU CONSEIL DE L'EUROPE

En 2014, la Principauté de Monaco a contribué volontairement à plusieurs organismes et programmes du Conseil de l'Europe :

- Le programme « cybercriminilaté » : 25.000 euros ;
- Le programme « Egalité hommes/femmes au Maroc » : 25.000 euros ;
- Le programme « mise en œuvre des droits de l'enfant » : 15.000 euros ;
- Le programme Pestalozzi de formation des enseignants : 5.000 euros.

En outre, une contribution de 15.000 euros a été versée en faveur du compte spécial « arriéré d'affaires » de la Cour européenne des droits de l'homme.

## III. L'UNION POUR LA MEDITERRANEE (UPM)

A retenir en 2014 :

- Monaco a contribué financièrement au projet « Jeunes femmes créatrices d'emploi », labellisé « Union pour la Méditerranée ».

En 2014, Monsieur Fathallah SIJILMASSI, Secrétaire Général de l'Union pour la Méditerranée (UpM), a été renouvelé dans ses fonctions pour un second mandat de trois ans. En outre, en ce qui concerne les projets concrets, plusieurs d'entre eux ont été mis en œuvre et de nouveaux ont été labellisés « Union pour la Méditerranée ».

Par ailleurs, plusieurs réunions ministérielles sur des thèmes prioritaires du partenariat euro-méditerranéen ont été organisées et couronnées de succès. Enfin, le programme de travail et le budget de l'Union pour la Méditerranée pour l'année 2015 ont été adoptés à l'unanimité des membres présents lors du Sommet des Hauts Fonctionnaires (SOM) qui s'est tenu le 4 décembre 2014, à Barcelone.

### 1. LA PARTICIPATION DE MONACO AUX TRAVAUX DE L'UPM

L'Ambassade de Monaco en Belgique a représenté la Principauté de Monaco à la **9<sup>ème</sup> réunion ministérielle de l'UpM** sur la coopération industrielle qui s'est tenue à Bruxelles le 19 février 2014. Cette réunion avait pour thème le « développement industriel inclusif dans la région euro-méditerranéenne ». Les délégations d'une quarantaine de pays, dont une quinzaine représentées par un Ministre de l'industrie, ont abordé deux sujets principaux : l'amélioration de l'environnement des affaires dans la région ainsi que la stratégie de co-développement industriel en Méditerranée.

La Principauté de Monaco a pris part à la réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique qui s'est tenue à Athènes au mois de mai 2014.

S.E. Monsieur Gilles TONELLI, alors Ambassadeur de Monaco auprès de l'Union européenne, a représenté la Principauté à la **3<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'UpM sur l'économie numérique** qui s'est tenue à Bruxelles le 30 septembre 2014. A cette occasion, l'impact positif de l'économie numérique dans toute la région a été souligné, ainsi que le besoin d'exploiter encore davantage son potentiel. Les sujets clés des « Données ouvertes » (Open data), de la gouvernance de l'Internet, des infrastructures numériques, mais également de l'e-santé, de l'e-éducation, de la modernisation des services publics ou encore de l'e-signature ont été abordés lors de la Conférence.

La Principauté de Monaco a également pris part à l'ensemble des réunions des Hauts fonctionnaires et à plusieurs réunions des groupes de travail de l'UpM notamment dans les domaines de la coopération industrielle et des transports.

## **2. LA CONTRIBUTION FINANCIERE DE MONACO EN FAVEUR D'UN PROJET LABELLISE « UNION POUR LA MEDITERRANEE »**

En 2014, la Principauté de Monaco a accordé un soutien financier à la Phase 2 du projet « Jeunes femmes créatrices d'emploi » qui offre des programmes de formation et d'accompagnement à des jeunes femmes finissant leurs études universitaires, afin de leur permettre de créer leur propre entreprise.

Après le succès de la première phase du projet, qui s'est déroulée entre mai et novembre 2013, la seconde phase a été officiellement lancée à Barcelone au mois de mars 2014. Les pays suivants participent à la phase 2 du projet : le Maroc, la Tunisie, l'Egypte, la Palestine, l'Albanie et l'Espagne.

## **3. LA FONDATION ANNA LINDH**

Le 5 décembre 2014 s'est tenue la 48<sup>ème</sup> réunion du Conseil d'Administration (BoG) de la Fondation Anna Lindh (FAL). Le programme et budget de la FAL pour l'année 2015 ont été adoptés à cette occasion. Au cours de la réunion Madame Elisabeth GUIGOU a été nommée Présidente de la FAL et a succédé ainsi à Monsieur André AZOULAY. En revanche, en raison de divergences d'opinion concernant le choix du nouveau Directeur exécutif de la FAL, sa nomination a été reportée au début de l'année 2015.

# LES RELATIONS MULTILATERALES DANS LES DOMAINES DES DROITS DE L'HOMME, DE LA PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES

Au cours de l'année 2014, compte tenu du développement de crises politiques et militaires majeures, la Principauté de Monaco a pris part aux décisions des instances internationales et régionales dont elle est membre qui ont pour mission le maintien de la paix, la sécurité et la protection des droits de l'homme, en particulier l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe.

En tant qu'Etat européen, Monaco ne pouvait rester indifférent au déroulement du conflit ukrainien : après avoir fait part de sa position officielle, fondée sur la recherche d'un règlement politique au conflit, Monaco s'est rallié aux résolutions, décisions et déclarations prônant la recherche d'une solution négociée, le respect du droit international et des droits de l'homme et se penchant sur le sort des populations civiles, notamment des minorités.

Au cours de sa présidence du FSC de l'OSCE, Monaco a cherché, en tant qu'Etat neutre, à se positionner comme facilitateur pour conforter le rôle de cette organisation internationale en matière de sécurité des Etats et des populations.

En raison de la gravité de l'évolution de la situation au Proche Orient, Monaco s'est positionné fermement, conformément à sa politique de neutralité active, pour condamner la violation des droits de l'homme et du droit international humanitaire, soutenir les orientations de la communauté internationale concernant les groupes terroristes, rappeler son engagement humanitaire et l'application faite des sanctions financières et mesures restrictives dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

A la demande du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), deux experts du Comité des sanctions se sont rendus à Monaco dans le cadre des visites effectuées auprès des Etats membres afin d'évaluer l'application des mesures décidées par le CSNU à l'encontre de la République islamique d'Iran, les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2014. Ils ont pu s'entretenir avec des représentants du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, et des autres Départements ministériels et Directions concernés par l'application des sanctions du CSNU, notamment dans le domaine financier.

Ils ont également pu se rendre sur place pour des visites auprès de services administratifs et d'entités privées intéressés dans ce processus. Le rapport qu'ils doivent remettre au comité des sanctions ne sera pas rendu public. Il contribuera à faire progresser le dispositif onusien en la matière.

## I. LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

### 1. LES ACTIVITES DE LA MISSION DE MONACO A NEW YORK

L'Ambassadeur et ses diplomates concentrent leurs activités sur la diplomatie multilatérale au sein de l'ONU à New-York. En 2014 S.E. Mme Isabelle PICCO a assuré de nombreuses co-présidences de groupe permettant la valorisation des thèmes chers à la politique internationale de S.A.S. le Prince Souverain.

L'ONU a célébré le 8 mai 2014 la première Journée Internationale du sport au service du développement et de la paix. La table ronde qui a précédé cette cérémonie était présidée par l'Ambassadeur S.E. Mme Isabelle PICCO, Co-président du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix. A l'occasion de cette célébration, S.E. Mme PICCO a aussi pu rappeler l'attachement sans faille que LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesses Charlène, tous deux olympiens, accordent au sport en tant qu'outil de paix et de développement.

Le 24 septembre 2014, dans le cadre de la traditionnelle Cérémonie des Traités S.E. Mme Isabelle PICCO, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco auprès des Nations Unies, a participé à la réunion de haut niveau en vue de faciliter l'entrée en vigueur de la Convention de Minamata sur le mercure. Cette réunion, au cours de laquelle l'Ambassadeur a signé et ratifié ladite Convention, était co-organisée par le Japon, la Suisse, les Etats-Unis et l'Uruguay.

Par ailleurs et en cette année qui marque le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, Monaco a renouvelé son engagement ferme en faveur de leurs droits inaliénables en devenant le 127<sup>ème</sup> Etat Partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants, Mme Marta SANTOS-PAIS, s'est félicité de l'engagement de la Principauté à cet égard. Monaco est désormais Partie à tous les instruments juridiques existants pour la protection des droits de l'enfant de l'ONU.

Jusqu'au 15 septembre 2014, Monaco a occupé l'une des vice-présidences de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale de l'ONU représenté en cela par S.E. Mme Isabelle PICCO.

L'Ambassadeur a organisé, en collaboration avec le Département des Relations Extérieures et de la Coopération, la visite officielle, à l'invitation de S.A.S. le Prince Souverain, du Président de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale qui s'est déroulée du 30 juillet au 1er août 2014. Au cours de cette visite, S.E. M. John HASHE a été reçu en audience au Palais Princier et a participé au Gala de la Croix-Rouge.

## 2. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

A retenir en 2014 :

- Monaco a assuré la vice-présidence de la 68<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU, 2013-2014).
- S.E. Monsieur John ASHE, Président de la 68<sup>ème</sup> AGNU, a effectué une visite officielle à Monaco du 30 juillet au 1er août 2014.
- Monaco a participé aux travaux de la 69<sup>ème</sup> AGNU tenus en 2014 sur le thème du programme de développement pour l'après 2015.

### *La Vice-Présidence de la 68<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies*

En 2013, année du 20<sup>ème</sup> anniversaire de son adhésion à l'ONU, Monaco a été élu à la Vice-Présidence de la 68<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU).

Le 27 mai 2014, S.E. Madame Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies, a prononcé au nom du Président de la 68<sup>ème</sup> AGNU, S.E. Monsieur John ASHE, le discours d'ouverture du premier segment ministériel de l'ECOSOC sur le thème « Bonne gouvernance et adoption de politiques et mesures de planification garantissant une urbanisation durable ».

Le 9 juin 2014, S.E. Madame PICCO a présidé la manifestation de haut niveau sur le thème « Les contributions des droits de l'homme et de l'état de droit dans le programme de développement de l'après-2015 ».

En outre, le 9 septembre 2014, S.E. Madame PICCO, en sa qualité de Vice-Présidente de la 68<sup>ème</sup> AGNU, a présidé le 6<sup>ème</sup> dialogue informel interactif sur la responsabilité de protéger sur le thème « remplir notre responsabilité collective de protéger les populations contre le génocide, les crimes de guerre, le nettoyage ethnique et les crimes contre l'humanité en fournissant une assistance au niveau national, régional et international ».

Par ailleurs, le Président de la 68<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, S.E. Monsieur John ASHE, a effectué une visite officielle en Principauté, du 30 juillet au 1er août 2014, lors de laquelle il a été reçu en audience par le Prince Souverain.

Une séance de travail avec S.E. Monsieur Michel ROGER, Ministre d'Etat, et Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures, ainsi qu'une visite des locaux des Laboratoires de l'AIEA et du Centre Scientifique de Monaco, ont également été organisées.

### *La 69<sup>ème</sup> Assemblée Générale des Nations Unies*

La 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (AGNU) s'est ouverte à New York le 16 septembre 2014. Cette session était présidée par Monsieur Sam KUTESA. Ce dernier a été élu Président de la 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 juin 2014.

La situation en Syrie, en Ukraine et la crise du virus Ebola ont constitué des défis majeurs pour la communauté internationale et demeurent des priorités pour l'Organisation, au même titre que la question de la Palestine et de la lutte contre le terrorisme.

- Le Débat général

Le débat général de la 69<sup>ème</sup> AGNU s'est tenu du 24 au 27 septembre et du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 2014. Il avait pour thème « Réaliser et mettre en œuvre un programme transformateur de développement pour l'après-2015 ».

En effet, en 2015, le cycle des huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) prendra fin. C'est la raison pour laquelle les Nations Unies travaillent à l'élaboration d'un agenda de développement post-2015 basé sur des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, lors de sa participation au débat général, a déclaré que « la contribution, inclusive et participative de tous les Etats mais aussi de tous les acteurs de la société, y compris le secteur privé, les universités, le milieu philanthropique et les Organisations non gouvernementales étaient les bases qui devraient définir l'après-2015 ».

M. José BADIA a ensuite évoqué les conflits, en dénonçant « l'escalade vers l'inacceptable », notamment au Proche-Orient et dans l'Afrique Sub-Saharienne.

Il a indiqué qu'il convenait de formuler des politiques d'intégration sociale inclusive en favorisant l'éducation et l'emploi des jeunes, qui doivent faire partie intégrante du processus de décision pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel humain. Il a ainsi salué l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies « Les droits avant tout ».

Par ailleurs, l'année 2014 marquant le dixième anniversaire du Sommet social de 2005, Monsieur le Conseiller de Gouvernement a appelé à la promotion de la responsabilité de protéger, responsabilité première de chaque Etat, et à la fourniture d'une assistance au renforcement des capacités et des moyens des Etats qui peindraient à le faire.

Il a, en outre, apporté son soutien au nouveau Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et estimé que la politisation de l'aide humanitaire devrait être un point prioritaire à examiner lors du Sommet humanitaire mondial de 2016.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement a également appuyé l'établissement d'une Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre la menace que représente le virus de l'Ebola pour la paix et la sécurité internationales.

Enfin, Monsieur José BADIA est revenu sur l'autonomisation des femmes en affirmant que « sans la pleine participation de celles qui constituent 50% de l'Humanité, le développement durable ne sera pas atteint ».

Monsieur José BADIA a profité de sa venue à New-York pour organiser des entretiens bilatéraux et participer à des réunions et événements, qui se sont déroulés dans le cadre ou en parallèle de l'AGNU.

- La thématique « Sport »

Adoption de la résolution sur « le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix »

Suite aux consultations menées conjointement par les Missions auprès de l'ONU de la Principauté de Monaco et de la Tunisie, une Résolution intitulée "le sport, moyen de promouvoir l'éducation, la santé, le développement et la paix" a été adoptée le 31 octobre 2014. Cette résolution réaffirme l'apport multidimensionnel du sport dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et appelle les Etats membres à intégrer le sport dans l'agenda de développement de l'après 2015.

Elle illustre également les liens existants entre deux Organisations aux valeurs et idéaux communs, à savoir l'ONU et le Comité International Olympique, dont la Commission exécutive et la 127ème Session se sont tenues à Monaco du 5 au 9 décembre 2014.

Dans son intervention devant l'Assemblée Générale, S. E. Mme Isabelle PICCO a mis en exergue l'impact positif du sport dans la politique de la Principauté, en matière d'éducation, de santé, de prévention et secourisme, et de sensibilisation à l'accessibilité des personnes handicapées.

Enfin, en marge de l'Assemblée Générale, les 46 membres du Groupe des amis du sport en faveur du développement et de la paix ont participé à une réunion organisée à l'initiative de leurs Coprésidents, les Ambassadeurs de Tunisie et de Monaco. Cette réunion s'est tenue en présence de M. Wilfried LEMKE, Conseiller spécial du Secrétaire général, chargé du sport en faveur du développement et de la paix et de M. Mario PESCANTE, Observateur permanent du CIO auprès de l'ONU.

**Célébration de la première Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, le 28 avril 2014.** Lors d'une cérémonie de haut niveau organisée dans le cadre de la première Journée internationale du sport au service du développement et de la paix, le Secrétaire général de l'ONU, S.E. M. BAN Ki-moon, et le Président du Comité International Olympique (CIO), le Dr. Thomas BACH, ont signé un mémorandum d'accord, devant les Etats membres, qui renforce encore les liens, déjà étroits, tissés entre ces deux Organisations aux valeurs et idéaux universels communs.

A cette occasion, le Secrétaire général a nommé M. Jacques ROGGE, Président honoraire du CIO (qu'il a présidé de 2001 à 2013), son Envoyé spécial pour les jeunes réfugiés et le sport.

Le Président de l'Assemblée générale, S.E. M. John ASHE, a rappelé le rôle du sport dans l'agenda de l'Organisation des Nations Unies depuis plus de vingt ans. Il s'est montré confiant quant à la place du sport parmi les trois piliers du développement durable, alors même que l'Assemblée générale est engagée dans la définition du nouveau paradigme du développement pour l'après 2015.

La table ronde qui a précédé cette cérémonie était présidée par S.E. Mme Isabelle PICCO, Ambassadeur, Représentant permanent de la Principauté de Monaco auprès de l'ONU et Co-président du Groupe des amis du sport au service du développement et de la paix, tandis que S.E. M. Khaled KHIARI, également Co-président et Représentant permanent de la Tunisie, a présenté aux Etats membres les activités de ce Groupe.

A l'occasion de cette première célébration, S.E. Mme PICCO a aussi pu rappeler l'attachement sans faille que LL.AA.SS. le Prince Albert II et la Princesse Charlène, tous deux olympiens, accordent au sport en tant qu'outil de paix et de développement.

- Les autres événements marquants de l'année 2014

**La semaine culinaire.** La Mission permanente de Monaco a organisé, en partenariat avec la Direction du Tourisme et des Congrès et le Fairmont Monte-Carlo, une semaine culinaire sur le thème "Saveurs de Monaco". Cet événement s'est déroulé au Siège des Nations Unies à New York, du 7 au 10 octobre 2014.

Les Chefs Christian Garcia, Chef de S.A.S. le Prince Albert II, et Philippe Joannes, Chef Exécutif du Fairmont Monte-Carlo et Meilleur Ouvrier de France, ont prêté leur talent au Restaurant des délégués des Nations Unies pour y faire découvrir, chaque midi, la gastronomie monégasque.

Prix mondial du Prince Albert II de Monaco et de l'Association des correspondants de presse de l'ONU pour les changements climatiques. Le 16 décembre 2014 a eu lieu le Gala de l'Association des correspondants de presse de l'ONU durant lequel a été remis le « Prix mondial du Prince Albert II de Monaco et de l'Association des correspondants de presse de l'ONU pour le changement climatique » (cf. partie III, point 6, « La lutte contre les changements climatiques »).

- Les contributions obligatoires versées par Monaco à l'ONU

Monaco a versé pour 2014 les contributions obligatoires suivantes :

- 319 737 USD pour le budget ordinaire ;
- 806 642 USD pour le budget des opérations de maintien de la paix.

### 3. LE HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME (HCDH)

A retenir en 2014 :

- Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini de Jordanie a été nommé Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Au mois de juin 2014, le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Husseini de Jordanie a été nommé Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme. Il a succédé, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, à Madame Navi PILLAY.

S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a effectué une visite de courtoisie auprès du nouveau Haut-Commissaire, le 14 novembre 2014.

Cette visite de courtoisie a permis de mettre en exergue l'attachement de la Principauté de Monaco en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme et en particulier des droits de l'enfant.

A cet égard, Madame l'Ambassadeur a notamment rappelé le rôle de la Princesse Grace avec la création de l'AMADE ainsi que la présence d'un expert monégasque au sein du Comité des droits de l'enfant.

Le Haut-Commissaire a salué les efforts du Gouvernement Princier en faveur des droits de l'enfant et en particulier dans le domaine de la cybercriminalité.

### 4. LE CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

A retenir en 2014 :

La crise en Ukraine a été largement abordée lors des sessions ordinaires du Conseil des droits de l'homme.

Trois sessions extraordinaires ont été convoquées respectivement sur la situation en République centrafricaine, la situation dans les territoires palestiniens occupés et la situation des droits de l'homme en Irak à la lumière des abus commis par l'Etat islamique d'Irak et du Levant (EIL) et des groupes associés.

- Les sessions ordinaires

#### **25<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme (3 au 28 mars 2014).**

Cette session a été marquée par la crise ukrainienne. Ainsi, bien que le Conseil n'ait pas adopté de résolution spécifique, une déclaration conjointe a été prononcée à l'initiative des Etats-Unis.

Madame Mireille PETTITI, Directeur Général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération a participé au Débat de haut niveau. Dans son intervention, elle a notamment évoqué le conflit en Syrie, ainsi que la situation en République centrafricaine, au Mali et en Ukraine. Elle a rappelé l'engagement de la Principauté de Monaco dans la protection des droits de l'homme, et en particulier des droits de l'enfant, qui s'est traduit par la création d'un Haut-Commissariat à la protection des droits, des libertés et à la médiation. Enfin, a été évoqué le deuxième Examen Périodique Universel de la Principauté

de Monaco qui s'est déroulé le 28 octobre 2013, dont le rapport a été adopté lors de cette 25e session, le 21 mars 2014.

Lors de cette session, la Principauté de Monaco a coparrainé 11 résolutions et s'est associée à 9 Déclarations conjointes.

Enfin, la Représentation Permanente auprès de l'Office des Nations Unies à Genève est intervenue lors du débat annuel sur les enfants qui était consacré à l'accès à la justice par les enfants ainsi que lors du dialogue interactif avec le Représentant spécial du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

### **26<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme (10 au 25 juin 2014).**

Cette session a une nouvelle fois été marquée par la crise ukrainienne. Ainsi, la délégation ukrainienne a décidé de présenter, sous le point 10 de l'ordre du jour relatif à la coopération et au renforcement des capacités en matière des droits de l'Homme, un projet de résolution sollicitant, entre autres, l'appui du Haut-Commissariat aux Droits de l'homme, demandant à toutes les parties concernées de coopérer pleinement avec les observateurs internationaux et faisant référence aux territoires autonomes de Crimée.

La délégation russe a demandé un vote sur ce texte au motif qu'il contenait mention de la Crimée. La résolution a ainsi été adoptée avec 23 voix pour, 4 contre (Fédération de Russie, Chine, Venezuela, Cuba) et 19 abstentions.

La Syrie a également fait l'objet d'un projet de résolution dont Monaco s'est porté co-auteur, exhortant le Gouvernement syrien à autoriser l'accès à son territoire par la Commission d'enquête internationale; condamnant les violations du droit international humanitaire et des droits de l'Homme; exhortant à la mise en place de mécanismes en matière d'obligations redditionnelles et soulignant la gravité de la situation humanitaire.

La Fédération de Russie a demandé un vote au motif que le texte ne faisait aucune mention des actes de terrorisme perpétrés par certains groupes d'opposition, n'était pas équilibré et ne proposait aucune solution de sortie de crise. Le projet a été adopté par 32 voix pour, 5 contre et 9 abstentions.

Pour la première fois, la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a organisé, en coopération avec la Mission de Roumanie, un événement parallèle en marge des travaux du Conseil des droits de l'homme. Cet événement, qui s'intitulait « Les enfants pour les droits de l'enfant » et qui s'est tenu le 16 juin 2014, a vu la participation de plus de 80 enfants de l'ensemble des régions du monde. La Principauté de Monaco était représentée par Mlle Pia PETTITI, jeune fille monégasque.

Au cours de cette session, la Principauté de Monaco a co-parrainé 11 résolutions et s'est associée à 5 Déclarations conjointes.

### **27<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des droits de l'homme (8 au 26 septembre 2014).**

Cette 27<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme fut la première du nouveau Haut-Commissaire aux Droits de l'Homme, le Prince Zeid AL HUSSEIN.

La Principauté de Monaco s'est associée pour la première fois aux résolutions suivantes :

- Institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme,
- La sécurité des journalistes,
- Prévention des mutilations génitales féminines,
- Réunion-débat sur le droit à l'éducation des filles,
- Le droit de l'enfant de se livrer au jeu et à des activités récréatives,

- l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Outre ces textes, Monaco s'est porté co-parrain de 6 résolutions, dont une sur la détérioration grave et continue de la situation des droits de l'homme et de la situation humanitaire en République arabe syrienne, et s'est associé à 5 Déclarations conjointes.

- Les sessions extraordinaires

**20<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme en République centrafricaine (20 janvier 2014).**

Cette session avait pour objet de débattre de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et de procéder à la nomination d'un expert indépendant. A l'issue des débats, le Conseil a adopté par consensus le projet de résolution intitulé « Situation des droits de l'homme en République centrafricaine et assistance technique dans le domaine des droits de l'homme » auquel Monaco a apporté son co-parrainage.

**21<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme sur la situation des droits de l'Homme dans les territoires palestiniens occupés (23 juillet 2014).**

Cette session, convoquée à la demande du Groupe arabe et de l'Organisation de la coopération islamique, avait pour objet de débattre de la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés et plus particulièrement de Gaza, dans le contexte du regain de tension et de l'intervention militaire israélienne.

Le Conseil a adopté une résolution intitulée « Assurer le respect du droit international dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem Est » avec 29 voix pour, 1 contre (Etats-Unis) et 17 abstentions.

En ce qui concerne les co-parrainages de ce texte, il convient de souligner qu'aucun Etat occidental ne s'y est associé.

**22<sup>ème</sup> session extraordinaire du Conseil des droits de l'Homme sur « La situation des droits de l'Homme en Irak à la lumière des abus commis par l'Etat islamique d'Irak et du Levant (EIL) et des groupes associés » (1<sup>er</sup> septembre 2014).**

L'intitulé de cette session constitue un précédent au sein du Conseil des droits de l'homme. En effet, pour la première fois, le Conseil a débattu sur une situation due à un groupe armé non étatique, et a condamné ses exactions.

Le projet de résolution sur « La situation des droits de l'homme en Irak à la lumière des violations commises par l'organisation dite Etat islamique d'Irak et du Levant et des groupes associés » a été adopté par consensus et a été co-parrainé par plus de 100 pays, dont Monaco.

Seule l'Afrique du Sud s'est dissociée du consensus, déclarant qu'elle ne pouvait souscrire à un texte mentionnant le droit international humanitaire, qualifiant de facto l'Irak de zone de conflit armé et ne précisant pas le mandat de la commission d'enquête.

## **5. LE COMITE DES DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS**

Une délégation monégasque conduite par S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a participé, le 2 mai 2014, à un Dialogue avec le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies.

Ce Dialogue faisait suite à l'examen par le Comité des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> rapports périodiques de la Principauté, remis en 2011, sur la mise en œuvre du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par Monaco en 1997. Les membres du Comité ont ainsi pu poser un certain nombre de questions complémentaires aux informations transmises par le Gouvernement Princier, afin d'avoir une vision globale de la mise en œuvre du Pacte par la Principauté. Tout au long de ce Dialogue, la délégation s'est attachée à

rappeler les spécificités monégasques et l'engagement de la Principauté dans la protection et la promotion des droits de l'homme et en particulier des personnes les plus vulnérables.

## 6. LE COMITE DES DROITS DE L'ENFANT

A retenir en 2014 :

- Monsieur Bernard GASTAUD a été élu pour exercer un second mandat au sein du Comité des droits de l'enfant.
- L'année 2014 marquait le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant.

### Réélection de Monsieur Bernard GASTAUD au Comité des droits de l'enfant.

A l'issue des élections qui se sont tenues à New York, le 25 juin 2014, lors de la 15<sup>ème</sup> réunion des Etats Parties à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'enfant, le candidat monégasque, Monsieur Bernard GASTAUD a été élu pour exercer un second mandat (2015-2019) au sein de ce Comité.

Le Comité des droits de l'enfant, qui siège à Genève, est composé de 18 membres, experts indépendants élus à titre personnel par les Etats parties pour un mandat de 4 ans. Monaco est partie à la Convention relative aux droits de l'enfant depuis 1993.

En 2010, pour la première fois depuis son adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU), la Principauté a présenté un candidat, en la personne de Monsieur Bernard GASTAUD, lors de l'élection à l'un des organes des droits de l'homme des Nations Unies.

La ré-élection de l'intéressé atteste de l'image positive dont bénéficie Monaco dans les domaines de la promotion et de la protection des droits de l'homme.

Ce résultat est également le fruit du travail accompli par M. GASTAUD au cours des trois premières années de son mandat et de la notoriété qu'il a acquise en tant qu'expert indépendant pour les droits de l'enfant.

### 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Le 20 novembre 2014 marquait le 25<sup>ème</sup> anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant. Parmi les événements qui se sont déroulés pour célébrer cet anniversaire, le 24 septembre 2014, le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies a organisé des discussions en ligne avec des enfants de 14 pays différents, concernant les droits définis par la Convention.

Le Gouvernement Princier a contribué financièrement à l'organisation de ces discussions.

## 7. L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE (OMS)

A retenir en 2014 :

- Les préoccupations principales de l'OMS ont été la gestion de l'épidémie EBOLA et des conséquences sanitaires des divers conflits existants (Gaza, Ukraine, Syrie...).
- « Santé 2020 », la nouvelle politique-cadre européenne de la santé, a fait l'objet d'une réunion de haut niveau, à Saint-Marin, en juillet 2014, à laquelle Monaco a pris part.
- Monaco a participé au Comité régional de l'OMS pour l'Europe ainsi qu'à l'Assemblée Mondiale de la Santé.

### 67<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé (Genève, du 19 au 24 mai 2014)

Madame Mireille PETTITI, Directeur général du Département des Relations Extérieures et de la Coopération, s'est rendue à Genève, du 19 au 24 mai 2014, pour conduire la délégation du Gouvernement Princier à la 67<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé.

Le thème du débat général de cette 67<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé a porté sur « Le lien entre le Climat et la Santé ».

Dans son allocution, Madame Mireille PETTITI a insisté sur l'importance pour cette Assemblée de promouvoir la Santé, à l'heure où la Communauté internationale s'attèle à la définition du cadre du programme de développement pour l'après 2015.

Madame PETTITI a indiqué que le Changement climatique agit de manière insidieuse sur la Santé humaine. Il menace gravement la santé des travailleurs soit en raison des contraintes thermiques auxquelles ils peuvent être exposés ou encore, par des modifications des écosystèmes qui sont à la base de leurs activités économiques et risquent d'anéantir tous les efforts en vue de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans le domaine de la Santé.

C'est pourquoi la Principauté de Monaco a développé une politique de coopération internationale spécifiquement orientée vers des programmes dans le domaine social et de la Santé contribuant ainsi à la promotion de projets assurant aux populations un accès à la santé de qualité et ce, pour préserver les efforts de développement.

Un autre point saillant de la 67<sup>ème</sup> Assemblée mondiale de la Santé a été la présentation pour la première fois dans l'histoire de l'OMS, d'un projet de texte sur la « Situation sanitaire dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem Est et le Golan syrien occupé ». Ce projet de texte a été adopté après un vote. L'UE avait souhaité obtenir une adoption par consensus.

### **1<sup>ère</sup> Conférence sur le climat et la santé**

Du 27 au 29 août à Genève, l'Organisation Mondiale de la Santé a organisé la première Conférence sur le climat et la santé. Lors de cette conférence, S.A.S. le Prince Souverain est intervenu par message vidéo. Cette Conférence, à laquelle la Principauté de Monaco a participé financièrement, a accueilli plus de 300 participants, dont une quinzaine de Ministres.

### **64<sup>ème</sup> session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe (Copenhague, du 15 au 18 septembre 2014)**

S.E. Madame Carole LANTERI, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, a représenté la Principauté lors de différentes réunions organisées dans le cadre de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Ainsi, S.E. Madame Carole LANTERI s'est rendue à Copenhague du 15 au 18 septembre 2014, pour participer à la 64<sup>ème</sup> session du Comité régional de l'OMS pour l'Europe.

La réunion de Copenhague est intervenue dans le contexte particulier de l'épidémie d'Ebola. S.E. Madame l'Ambassadeur a indiqué à l'issue de la réunion que la déclaration de Madame le Directeur général de l'OMS avait essentiellement porté sur la question de l'épidémie d'Ebola.

### **Première Réunion de haut niveau pour la mise en œuvre du cadre européen « Santé 2020 » (Saint-Marin, les 3 et 4 juillet 2014)**

Une délégation monégasque conduite par S.E. M. Robert FILLON, Ambassadeur de Monaco auprès de l'Etat de Saint-Marin, a pris part à la Première réunion de haut niveau pour la mise en œuvre du cadre européen, qui s'est tenue dans ce pays, du 3 au 4 juillet 2014.

C'est en septembre 2012, au cours de sa 62<sup>ème</sup> session à Malte, que le Comité régional de l'Organisation mondiale de la Santé pour l'Europe a entériné un nouveau cadre politique pour la Région : « Santé 2020 ».

Ce nouveau cadre politique porte essentiellement sur l'amélioration de la santé pour tous et la réduction des inégalités dans ce domaine, grâce à une meilleure orientation des efforts et de la gouvernance pour la santé sans oublier les grands problèmes de santé d'aujourd'hui.

Ainsi le but de la réunion des 3 et 4 juillet 2014 était de permettre au groupe des petits Etats membres (OMS/Euro) d'échanger les meilleures pratiques pour favoriser une mise en œuvre adéquate de Santé 2020 en améliorant la coopération entre ces pays.

Un accent particulier a été mis sur la collecte des données en matière de santé. En effet, si elles sont essentielles pour l'évaluation des politiques mises en œuvre, suivant les thématiques, elles peuvent ne pas être adaptées à l'échelle du pays. S.E. Monsieur Robert FILLON a souligné les difficultés auxquelles est confronté un petit Etat, comme Monaco, pour renseigner certains questionnaires internationaux.

## 8. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE (UNESCO)

A retenir en 2014 :

- L'UNESCO s'implique fortement dans la définition de l'Agenda de développement durable post-2015 afin d'offrir une place de choix à la culture et à l'éducation.
- Monaco va formaliser et renforcer son implication au sein de l'UNESCO par la signature prochaine d'un accord-cadre pour la période 2014-2017.
- Monaco a pris part à la Conférence mondiale sur l'éducation en vue du développement durable, à Nagoya, en novembre 2014.
- Monaco procède actuellement à l'établissement d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel sur son territoire.

Tout au long de l'année, la Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO a suivi les travaux de nombreuses conférences, organes intergouvernementaux et réunions de groupes formels qui se sont tenues dans le cadre du mandat de l'UNESCO. En outre, depuis la fin de son mandat de 4 ans au Conseil exécutif (2009-2013), la Délégation a continué de suivre, en tant qu'observateur, les travaux de cet organe décisionnel majeur. Pour Monaco, le Conseil exécutif constitue toujours une occasion de bénéficier d'une importante visibilité en prenant part à ses travaux.

### 194<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif (Paris, du 2 au 15 avril 2014)

Cette session a été rythmée par la crise en Ukraine, les questions liées à l'élaboration d'un Agenda de développement post-2015 et la préparation du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'UNESCO.

Dans le contexte actuel, il est devenu impératif pour l'UNESCO de se positionner sur des questions politiquement sensibles, dans ses domaines de compétences. Ainsi, Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, s'est personnellement engagée pour la protection du patrimoine culturel menacé en Syrie et au Mali.

Concernant les questions israélo-palestiniennes, cette session a adopté une décision fixant à début juin 2014, la date limite pour l'envoi de la mission de l'UNESCO sur le site de la Vieille Ville de Jérusalem et ses remparts afin de procéder à une évaluation de l'état de conservation des sites culturels inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril de l'UNESCO. En raison de l'intensification des tensions politiques entre Israël et la Palestine au cours de l'été 2014, l'envoi de la mission n'a finalement pas pu être programmé.

L'Ukraine, nouveau membre du Conseil exécutif, a saisi cette session pour demander à l'UNESCO de prendre position sur les menaces pesant sur le patrimoine culturel, les institutions éducatives et la sécurité des journalistes en Crimée. A l'issue d'un vote, le Conseil s'est déclaré profondément « préoccupé par le fait que la présence croissante de forces militaires russes menace gravement l'égalité d'accès à l'éducation et à la liberté des résidents en Crimée et mette en danger le patrimoine culturel de Crimée ».

Par ailleurs, l'UNESCO doit faire preuve de leadership dans la formulation de l'Agenda du Développement pour l'après-2015. Des efforts considérables sont menés par la Directrice Générale et le Secrétariat de l'UNESCO, avec le soutien des Etats membres, pour que les priorités de l'UNESCO aient une place de choix dans les Objectifs qui seront finalisés prochainement à New York. Ainsi, le Conseil exécutif a validé la position de l'UNESCO visant à faire figurer l'Education comme priorité dans l'Agenda pour l'après-2015. De même, des consultations sont en cours afin de sensibiliser les Etats et les Organisations au rôle moteur joué par la culture dans le développement durable.

Le budget de l'UNESCO constitue encore, à ce jour, une préoccupation majeure pour ses Etats membres. Les contributions au Fonds d'Urgence multidonateurs, dont celles de la Principauté (85.000 € sur trois ans), ont permis de terminer l'année 2013 à l'équilibre mais la situation reste fragile à long terme. 439 postes (-23%) ont été supprimés dans le cadre du plan de restructuration du personnel.

Enfin, s'agissant de la réforme de l'UNESCO initiée par la Directrice Générale en 2009, le Conseil exécutif s'est félicité de l'état d'avancement de la réforme du dispositif hors-Siège. Les bureaux hors-Siège bénéficient à présent d'une plus grande indépendance dans la gestion de leurs opérations, des ressources financières et du personnel. Toutefois, ces bureaux subissent également un manque de ressources financières et humaines.

Un important audit de la gouvernance de l'UNESCO est actuellement mené par le Président de la Cour des Comptes française et auditeur externe de l'Organisation, M. Didier MIGAUD, et sera achevé en 2015.

### **195<sup>ème</sup> session du Conseil exécutif (Paris, du 15 au 30 octobre 2014)**

Une grande partie des débats du Conseil a été marquée par la difficile situation budgétaire de l'UNESCO qui entache la viabilité de l'ensemble de ses activités.

S'agissant du conflit israélo-palestinien, le Conseil a adopté deux décisions intitulées « Palestine occupée » et qualifiant Israël de « puissance occupante ».

Concernant la situation en Ukraine, le Conseil a adopté, par vote, une décision encourageant la Directrice Générale à assurer le suivi de la question et à lui en faire rapport à ses prochaines sessions.

Le projet de décision concernant la protection du patrimoine irakien, présenté conjointement par la France et l'Irak, et coparrainé par Monaco, a bénéficié d'un large soutien de la part des Etats membres de l'UNESCO et a pu être adopté sans vote.

Enfin, le Conseil exécutif s'est penché sur les questions liées à l'Agenda de développement durable pour l'après-2015. En ce qui concerne l'éducation, la nécessité de parvenir à un seul et même agenda intégré pour l'éducation, assorti d'un cadre d'action et d'indicateurs correspondants, a été mise en exergue.

### **5<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel (PCI) (Paris, du 2 au 4 juin 2014)**

Après avoir procédé à l'élection de 12 des 24 membres du Comité intergouvernemental de la Convention, cette session de l'Assemblée a adopté une nouvelle procédure simplifiée et rationalisée des méthodes d'évaluation des candidatures à l'inscription sur la Liste représentative du PCI, en confiant l'évaluation à un nouvel Organe unique composé de 12 membres, dont 6 représentants d'Etat parties à la Convention non-membres du Comité et 6 représentants d'Organisations non gouvernementales.

Lors de la session, les contributeurs au Fonds ont été publiquement cités et remerciés par le Secrétariat de la Convention, puis applaudis par l'ensemble des Etats parties. La contribution volontaire annuelle de 10.000 € que la Principauté verse au Fonds de la Convention depuis 2009 a ainsi pu bénéficier d'une grande visibilité.

Conformément à l'article 29 de la Convention, le premier rapport périodique sur la mise en œuvre par la Principauté de ladite Convention a été soumis au Secrétariat de l'UNESCO le 15 décembre 2014, permettant ainsi à Monaco de remplir ses engagements.

S'agissant de la mise en place d'un inventaire du patrimoine culturel immatériel sur le territoire monégasque, exigé par la Convention, le Gouvernement Princier a décidé de mandater, pour deux ans, un facilitateur recommandé par l'UNESCO, qui dispensera des ateliers de formation aux acteurs de la société civile dépositaires du patrimoine culturel immatériel monégasque.

### **Conférences internationales de haut niveau sur la protection du patrimoine culturel menacé en Irak et en Syrie (29 septembre et 3 décembre 2014 à Paris)**

Depuis plusieurs années, l'UNESCO a intensifié ses efforts pour faire face aux situations d'urgence et être plus proche des réalités de terrain.

C'est dans ce contexte que la Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO a participé, le 29 septembre et le 3 décembre 2014, à deux importantes Conférences internationales de haut niveau sur la protection du patrimoine culturel irakien et syrien.

### **Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention du Patrimoine mondial (Paris, les 13 et 14 novembre 2014)**

Cette première session extraordinaire de l'Assemblée avait pour objectif d'étudier les possibilités de modification du système régissant l'élection des membres du Comité du Patrimoine mondial, contesté depuis de nombreuses années par un grand nombre d'Etats parties à la Convention.

Il était surtout question d'instaurer, à l'instar d'autres organes intergouvernementaux du l'UNESCO, une répartition géographique équitable des sièges disponibles au sein du Comité, afin de contrebalancer la sur-représentation des pays du groupe Asie et du groupe des pays européens et de permettre aux pays africains et de langue arabe d'y être mieux représentés.

La Délégation Permanente de Monaco auprès de l'UNESCO a pris part à plusieurs votes successifs lors de cette session, ce qui reste une pratique marginale à l'UNESCO en raison de l'attachement de l'Organisation à la prise de décisions par consensus. Un système répartissant une partie des sièges selon le groupe géographique, accompagné de mesures complémentaires destinées à favoriser l'expertise au sein du Comité, a finalement été adopté et sera appliqué dès la prochaine session régulière de l'Assemblée générale, en novembre 2015.

### **Conférence mondiale sur l'éducation au développement durable (Nagoya, du 10 au 12 novembre 2014)**

Du 10 au 12 novembre 2014, s'est tenue la Conférence mondiale sur l'Education au développement durable, à Nagoya, co-organisée par l'UNESCO et le Gouvernement du Japon, sur le thème : « Apprendre aujourd'hui pour un avenir viable ».

Monaco a participé aux travaux de cette importante Conférence de haut niveau qui a marqué la fin de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (DEDD), pour laquelle l'UNESCO avait été désignée institution chef de file par l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour faire suite à la DEDD, le Programme d'action global pour l'éducation au service du développement durable, a été lancé à l'occasion de cet événement.

Les conclusions de la Conférence sont reflétées dans la « Déclaration de Aichi-Nagoya » et contribueront largement à l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 puisqu'elles seront présentées lors du Forum mondial sur l'éducation, en République de Corée, en mai 2015.

### **Réunion de la Commission nationale monégasque pour l'UNESCO (Monaco, le 16 décembre 2014)**

Cette réunion a permis, comme chaque année, de réunir l'ensemble des acteurs du secteur culturel monégasque afin d'échanger sur les principales actions menées au cours de l'année écoulée.

A cette occasion ont été évoqués :

- la réunion des Commissions Nationales,
- la Journée mondiale du théâtre (27 mars 2014) à laquelle ont participé 6 compagnies monégasques,
- l'exposition photographique à la galerie des pêcheurs sur les minéraux de la vie ;
- les 90 ans du Comité des traditions,
- le colloque pédagogique sur les idées reçues en Préhistoire organisé par le Musée d'Anthropologie préhistorique de Monaco.

Les actualités principales de l'UNESCO ont également recueilli l'attention des participants :

- L'UNESCO célèbrera en 2015 son 70<sup>ème</sup> anniversaire.
- L'UNESCO travaille actuellement, en lien avec l'ONU, à l'élaboration des Objectifs de développement durable et de l'Agenda post-2015.
- La situation budgétaire actuelle de l'UNESCO est dramatique. Le budget a été réduit de 36% et les effectifs humains de près de 25%.
- L'UNESCO entreprend un rapprochement avec l'ONU, notamment en ce qui concerne la thématique du patrimoine en situation de post conflit.
- Madame Irina BOKOVA, Directrice Générale de l'UNESCO, est actuellement en campagne pour le poste de Secrétaire Général de l'ONU.
- Le 8 juin 2015 aura lieu au Siège de l'UNESCO, à Paris, la célébration de la Journée mondiale de l'océan, à laquelle S.A.S. le Prince Souverain a confirmé Sa participation.

Enfin, les thèmes sur lesquels les membres de la Commission nationale monégasque pour l'UNESCO auront à travailler seront, en 2015, « l'Année internationale de la lumière » et, en 2016, « La compréhension du monde ».

### **Signature d'un accord-cadre de coopération entre Monaco et l'UNESCO pour la période 2014-2017**

La signature d'un accord-cadre avec l'UNESCO va permettre, à l'instar de ce qui a été réalisé avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF), de démontrer à nouveau l'engagement de la Principauté envers les actions menées par l'UNESCO et son soutien aux priorités exprimées par sa Directrice Générale, Mme Irina BOKOVA.

Cet accord-cadre permettra ainsi de formaliser et de pérenniser la collaboration de longue date existant entre la Principauté et cette Organisation et d'aborder une nouvelle phase de coopération.

Cet accord-cadre sera conclu pour une période de quatre ans, de 2014 à 2017, correspondant au cycle de programmation de l'UNESCO et au 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'Organisation. Il définira les priorités de la coopération entre Monaco et l'UNESCO et permettra à la Principauté de flécher ses contributions en les orientant vers les projets et prérogatives de son choix et ainsi d'en renforcer la visibilité.

Le montant prévu par l'accord-cadre qui sera alloué par Monaco à l'UNESCO s'élève à 200.000 € et inclura l'ensemble des contributions extrabudgétaires.

La signature de l'accord-cadre devrait intervenir au cours du premier semestre 2015.

### **9. L'UNION INTERNATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (UIT)**

La Principauté de Monaco a participé à la 19<sup>ème</sup> **Conférence Plénipotentiaire de l'Union Internationale des Télécommunications** qui s'est déroulée à Busan (Corée du Sud), du 20 octobre au 7 novembre 2014. Cette conférence a pu déterminer les principes généraux de l'Organisation pour les quatre années à venir. Au cours de celle-ci, des élections ont été tenues en vue du renouvellement d'un certain nombre d'organes de l'Organisation. Aussi, ont notamment été élus, M. Houlin ZHAO (Chine), ancien Secrétaire Général Adjoint de l'organisation en qualité de Secrétaire Général de l'UIT et M. Malcolm JOHNSON (Royaume-Uni) en qualité de Secrétaire Général Adjoint.

Par ailleurs, un certain nombre de sujets ont été évoqués parmi lesquels la gouvernance de l'Internet, l'échange d'informations rapide sur les sujets d'urgence de santé, l'avenir du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC), la jeunesse et les TIC, les TIC et l'égalité des genres, la lutte contre les dispositifs des TIC contrefaits et la connectivité à Internet abordable pour tous les peuples du monde.

Enfin, il convient de préciser que 2015 marquera les 150 ans de l'UIT.

## 10. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (F.A.O.)

S.E. M. FILLON, en sa qualité de représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) dont le siège se situe à Rome, s'est attaché développer les actions de Monaco au sein de cette instance internationale.

Du 7 au 9 avril 2014, le Représentant Permanent adjoint a assisté à l'Assemblée générale extraordinaire de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) à Athènes, et du 19 au 24 mai, à la 38ème session de l'Organisation.

Les diplomates de l'Ambassade ont participé le 11 septembre, à la session d'information sur la 41<sup>ème</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui s'est déroulé du 13 au 18 octobre 2014 à Rome, sur le thème « Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence ».

Durant cette session S.E. M. Robert FILLON a participé à la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre et a conduit la délégation monégasque, également composée de Madame Bénédicte SCHUTZ, Directeur de la Coopération Internationale de Monaco, de Mme Martine GARCIA, Troisième Secrétaire, et de Mme Emilie LARESE-SILVESTRE, Secrétaire des Relations Extérieures. Le CSA a adopté les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ainsi qu'une nouvelle version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire, visant à mettre en œuvre des Directives relatives au droit à une alimentation adéquate et au Défi « Faim Zéro », en particulier dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015.

Le 30 octobre 2014, les diplomates de l'Ambassade ont assisté à la séance de clôture de la Consultation annuelle entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses Partenaires, dont les échanges avaient vocation à évaluer les enjeux du double défi du développement durable et de la sécurité alimentaire dans le monde de l'après-2015.

Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, les diplomates de l'Ambassade ont représenté l'Ambassadeur à la 150<sup>ème</sup> session du Conseil de la FAO qui a examiné les rapports des différents Comités de l'Organisation dont celui de la sécurité alimentaire mondiale.

## II. L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF)

A retenir en 2014 :

- S.A.S. le Prince Souverain a participé au XVème Sommet de la Francophonie, à Dakar, les 29 et 30 novembre 2014.
- Monaco a renouvelé son accord-cadre de coopération avec l'OIF, pour la période 2015-2018.
- Monaco exerce, de 2013 à 2015, la Présidence de la Commission administrative et financière de l'OIF.

### 91<sup>ème</sup> Conseil Permanent de la Francophonie (Paris, le 28 mars 2014)

Le Conseil Permanent a prononcé la levée des mesures de suspension de Madagascar, qui est donc réintégré au sein des instances de la Francophonie. Le retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays a été salué par l'ensemble des délégations, dont Monaco, ainsi que le rôle de l'OIF dans l'accompagnement déterminant qu'elle avait apporté dans le processus de sortie de crise.

La situation en République Centrafricaine a été examinée. Le Secrétaire Général et un grand nombre de Délégations se sont dits gravement préoccupés par la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire, les tensions inter ethniques et interreligieuses de plus en plus nombreuses compromettant chaque jour davantage le règlement de la crise.

Par ailleurs, face aux attentats terroristes et aux actes de violence que connaît l'Egypte, certaines délégations ont souhaité réagir suite à la condamnation à mort de 529 personnes en Egypte en appelant le pouvoir en place à la retenue.

Enfin, s'agissant de la situation en Ukraine, pays observateur de la Francophonie, le CPF a exprimé sa profonde préoccupation, en condamnant toute atteinte à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de ce pays.

#### **92<sup>ème</sup> Conseil Permanent de la Francophonie (Paris, le 27 juin 2014)**

Le Conseil Permanent a prononcé la levée des mesures de suspension de la Guinée Bissau, qui est donc réintégrée au sein des instances de la Francophonie, suite au retour à l'ordre constitutionnel dans ce pays.

Le CPF a toutefois dû adopter au cours de cette même session une résolution prononçant la suspension de la Thaïlande des instances de la Francophonie suite au coup d'Etat perpétré par les forces armées thaïlandaises le 22 mai 2014.

Un point marquant de cette session du CPF a été l'adoption d'une résolution sur l'Ukraine, bien que les alinéas mettant en cause la Russie aient été gommés.

S'agissant de la situation en République Centrafricaine, le Secrétaire Général et un grand nombre de délégations se sont à nouveau dits gravement préoccupés par la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire, rendant incertaine la tenue des élections prévues en février 2015.

Enfin, le Secrétaire Général a lancé un appel pour que la Communauté internationale et les pays francophones tout particulièrement, expriment davantage de solidarité avec le Liban, notamment sur le plan matériel, afin que ce pays, gravement affecté par les répercussions de la guerre civile en Syrie, puisse accueillir dans de bonnes conditions les 1,5 million de réfugiés qui sont actuellement sur son territoire.

#### **40<sup>ème</sup> Assemblée parlementaire de la Francophonie**

Le Président du Conseil national de la Principauté de Monaco, M. Laurent NOUVION, a participé à la réunion de la 40<sup>ème</sup> Assemblée parlementaire de la Francophonie qui s'est tenue cette année du 5 au 7 juillet à Ottawa, accompagné par S.E. Mme Maguy MACCARIO-DOYLE, Ambassadeur de Monaco aux Etats-Unis et de M. Lorenzo RAVANO, Chargé d'affaires a.i. pour le Canada, invités en qualité d'Observateur. La session de cette année s'est déroulée sous la présidence de la Sénatrice canadienne Andrée Champagne, en présence notamment de M. Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et de David JOHNSTON, Gouverneur général du Canada.

#### **Comité ad hoc consultatif restreint consacré à la situation au Burkina Faso (5 novembre 2014)**

Suite à la démission du Président Blaise CAMPAORE, la Francophonie s'est montrée préoccupée par les questions qui nécessitent des réponses urgentes et concrètes, à savoir la situation des droits de l'homme, le respect des libertés individuelles et collectives, la protection des personnes et des biens.

L'OIF a décidé de dépêcher une mission d'information et de contact sur place et a appelé à ce que le pouvoir ne reste pas aux mains des militaires et à la tenue d'élections libres et transparentes.

#### **Concertation ministérielle francophone (New York, le 22 septembre 2014)**

Une Concertation ministérielle francophone, à laquelle a pris part la Représentation Permanente de Monaco auprès de l'ONU, a été organisée à New York, le 22 septembre 2014, en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et à la veille du Sommet sur le climat, afin de promouvoir les échanges entre les pays membres de l'OIF autour des actions novatrices entreprises en matière de lutte contre les changements climatiques.

La Contribution de la Francophonie au Sommet 2014 sur le climat, intitulée "Solutions novatrices dans les pays francophones en matière de lutte contre les changements climatiques", y a été ainsi présentée, ainsi que les principales conclusions du dernier Rapport du GIEC sur l'impact des changements climatiques.

Les débats ont essentiellement fait ressortir l'importance de la coopération et de la solidarité francophone dans la lutte contre les changements climatiques, de la transition énergétique et de l'accès à l'énergie pour les populations pauvres, ainsi que la nécessité de conclure, à la 21<sup>ème</sup> Conférence des parties à la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques, un accord sur le climat qui soit inclusif et équitable.

## **XV<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie – Dakar (Sénégal) – les 29 et 30 novembre 2014**

L'actualité francophone de l'année 2014 a été marquée par la tenue, les 29 et 30 novembre 2014, du XV<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie, à Dakar (Sénégal) sur le thème : « Femmes et jeunes en Francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ».

A cette occasion, S.A.S. le Prince Souverain a été invité à prendre la parole lors de la cérémonie d'ouverture.

Il a rappelé que les relations entre Monaco et le Sénégal étaient anciennes et étroites et a évoqué la venue en Principauté du Président Léopold Sédar SENGHOR, en 1977, pour recevoir le prix littéraire de la Fondation Prince Pierre de Monaco.

Ensuite, S.A.S. le Prince Albert II a exprimé sa reconnaissance à S.E. M. Abdou DIOUF pour le travail mené avec clairvoyance et détermination pendant 12 ans en tant que Secrétaire Général de l'OIF.

Il a, par ailleurs, souligné le rôle éminent des femmes et de la jeunesse dans l'édification d'un monde pacifié tout en indiquant que les femmes et les jeunes étaient devenus de puissants acteurs économiques et sociaux.

Enfin, Il a appelé les Etats à se coordonner pour prendre en considération les contraintes consécutives à la fragilisation de l'environnement et a indiqué que la Principauté s'attelait à prendre part à toutes les initiatives internationales mises en œuvre pour améliorer les performances environnementales.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'OIF ont élu Michaëlle JEAN au poste de Secrétaire général, admis trois nouveaux membres observateurs (Costa Rica, Kosovo et Mexique), adopté la déclaration de Dakar et neuf résolutions, ainsi que les stratégies économique et de la jeunesse, et confié à Madagascar l'organisation du XVI<sup>ème</sup> Sommet, en 2016.

**La Conférence Ministérielle de la Francophonie**, tenue les 26 et 27 novembre 2014 et présidée par M. Mankeur Ndiaye, Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, a décidé de la création d'un Institut de la Francophonie pour l'éducation de base dont le siège sera à Dakar.

La CMF a abouti à des résultats importants et un consensus total a été obtenu sur les questions inscrites à l'ordre du jour de cette rencontre. Les Ministres sont parvenus à un accord sur le projet de déclaration de Dakar ainsi que sur les neuf projets de résolution qui ont été ensuite soumis aux chefs d'Etat et de gouvernement lors du Sommet.

Par ailleurs, la CMF a adopté le budget 2015-2018, ainsi que le cadre stratégique. En outre, un consensus fort s'est dégagé autour des candidatures du Costa Rica et du Mexique pour un statut d'observateur auprès de l'OIF, alors que les discussions concernant la demande du Kosovo n'avaient pas abouti avant la tenue du Sommet.

### **Signature d'un accord-cadre de coopération portant sur la programmation 2015-2018, entre Monaco et l'OIF**

Le premier accord-cadre de coopération, signé le 21 novembre 2012 à Monaco, en présence de M. Clément DUHAIME, Administrateur de l'OIF, concernant la période 2010-2014, est arrivé à échéance.

Il était opportun, en termes de calendrier et de visibilité, que la signature d'un nouvel accord-cadre, portant sur la période 2015-2018, intervienne à l'occasion du Sommet de la Francophonie, à Dakar à la fin du mois de novembre 2014. Ainsi, S.E. Mme THEVENOUX a signé cet accord-cadre au nom du Gouvernement Princier.

Le renouvellement de cet accord, pour un montant annuel de 245.000 €, démontre à nouveau l'engagement de la Principauté envers les actions menées par l'OIF et reflète sa volonté de mettre en œuvre les dispositions relatives aux aspects financiers contenues dans le nouveau Cadre stratégique à moyen terme, notamment en matière de régularité et de prévisibilité des contributions.

Par ailleurs, en allouant une aide non fléchée et prévisible à l'OIF, Monaco acquiert ainsi une légitimité sur l'ensemble des thématiques abordées par l'OIF, ce qui lui permet de s'exprimer sur tous les sujets traités.

Le 4 février 2014, une trentaine d'Ambassadeurs des Etats et Gouvernements membres de l'Organisation Internationale de la Francophonie ont constitué le **Groupe des Ambassadeurs Francophones de France (G.A.F.F.)**. Un tel groupement qui existe déjà dans de nombreuses capitales, a pour objectif de promouvoir les valeurs et les principes de la Francophonie ainsi que la langue française. S.E. M. TER STEPANIAN, Représentant Personnel de l'Arménie, a été élu Président du Groupe. Monaco étant membre du Bureau, l'Ambassadeur de Monaco à Paris a accueilli sa première réunion le 14 février 2014.

### III. L'ORGANISATION POUR LA SECURITE ET LA COOPERATION EN EUROPE (OSCE)

A retenir en 2014 :

- Monaco a exercé, de septembre à décembre 2014, la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité de l'OSCE.
- Monaco a pris part au 21ème Conseil Ministériel de l'OSCE, à Bâle, en décembre 2014.
- La Principauté a apporté un soutien financier à la Mission Spéciale d'Observation de l'OSCE en Ukraine.

L'activité et la présence de la Principauté de Monaco au sein de l'OSCE a été riche et intense au cours de l'année 2014 en raison de l'exercice, par Monaco, de la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS). En outre, la préparation du Conseil Ministériel de Bâle a requis une forte implication de la part du Gouvernement Princier.

D'un point de vue organisationnel, il convient de noter que M. Lamberto ZANNIER, de nationalité italienne, a été reconduit dans sa fonction de Secrétaire Général de l'OSCE, pour une nouvelle période de 3 ans.

M. Michael LINK, de nationalité allemande, a quant à lui été nommé Directeur du Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme (BIDDH), pour un mandat de 3 ans.

#### Présidence monégasque du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité (FCS)

##### *Présentation et fonctionnement du FCS*

Créé en 1992, le FCS est en charge de la dimension politico-militaire de l'OSCE.

Les missions du Forum se sont accrues depuis sa création et varient du maintien de la sécurité entre et au sein des Etats à la prévention et la lutte contre les menaces telles que le trafic d'armes, dont les armes de destruction massive, le terrorisme et la cyber-criminalité.

Plus précisément, les principales missions du Forum sont les suivantes :

- maintenir des consultations régulières et une coopération étroite sur les questions relatives à la sécurité et aux activités militaires ;
- négociation et adoption de décisions politiquement contraignantes sur la maîtrise des armements, le désarmement et les mesures de confiance et de sécurité (MDCS) ;
- poursuite de la réduction du risque de menaces et de conflits ;
- veiller à l'application des mesures (notamment MDCS) et engagements adoptés.

La présidence du Forum change tous les quatre mois et est assurée à tour de rôle par les Etats participants de l'OSCE selon leur ordre alphabétique.

La présidence est chargée de fixer l'ordre du jour et d'appeler l'attention des Etats participants sur la mise en œuvre des engagements pris par le Forum.

La présidence du Forum est assistée dans ses fonctions par la présidence sortante et la future présidence, qui forment toutes trois la Troïka. En outre, les trois présidences d'une même année déterminent ensemble les priorités de leur mandat ainsi que le programme annuel de travail du Forum.

Le Forum se réunit chaque semaine à Vienne et constitue pour les 56 Etats participants de l'OSCE une plateforme unique pour débattre des questions de sécurité.

*Programme et priorités de la Présidence monégasque*

La Principauté a rejoint l'OSCE en 1975, dès sa fondation. Sa place au sein de cette Organisation a gagné en visibilité en 2014, grâce à la Présidence du FCS qu'elle a exercée pendant 4 mois, de septembre à décembre.

Pour ce faire, une Représentation Permanente de la Principauté, conduite par S.E. Monsieur Claude GIORDAN, a été installée directement à Vienne puis étoffée. L'équipe était composée également de M. Cédric BRAQUETTI, Premier Secrétaire d'Ambassade et Représentant Permanent Adjoint, et de M. Mathias RAYMOND, Troisième Secrétaire d'Ambassade. Cette équipe a été renforcée dès le mois de janvier 2014 par une secrétaire puis en juin et août par deux consultantes (Mme Aurore TAMBURINI et Mme Vera KADAS) recrutées sur place.

Monaco est devenu membre de la Troïka en tant que future présidence au mois d'avril 2014, alors que la Moldavie exerçait la présidence. Puis les délégations moldave et mongole ont assisté la délégation monégasque pendant sa phase active de présidence, de septembre à décembre 2014. Enfin, jusqu'en avril 2015, la Principauté occupera le rôle de présidence sortante de la Troïka du FCS et assistera la présidence mongole, alors en exercice.

Par ailleurs, la présidence monégasque a étroitement travaillé avec les deux présidences du FCS de l'année 2014, à savoir Malte et la Moldavie, notamment pour l'élaboration de son programme de travail. Plus généralement, elle a coordonné en permanence ses réflexions avec Malte, la Moldavie et la présidence suisse de l'OSCE.

Au cours de sa présidence, Monaco a souhaité mettre l'accent sur les thématiques suivantes :

- le renforcement de la « dimension méditerranéenne » de l'OSCE,
- les armes légères et de petit calibre (ALPC) : stockage, destruction et réglementation des importations et exportations,
- le Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité (célébration du 20ème anniversaire cette année),
- la mise à jour du Document de Vienne et des Mesures de Confiance et de Sécurité (MCDS),
- la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, et notamment les violences faites aux femmes et aux enfants lors des conflits.

En outre, chaque Présidence du FCS organise entre 7 et 9 « Dialogues de sécurité ». Le thème de ce Dialogue est déterminé par la Présidence en exercice qui invite un ou plusieurs intervenant(s) de haut niveau à venir s'exprimer devant le Forum. Le choix des thèmes est laissé libre à la Présidence en-cours qui peut ainsi orienter les débats vers des points spécifiques.

Monaco a organisé 7 Dialogues de sécurité et invité 11 intervenants de haut niveau à prendre la parole à cette occasion. Les thématiques abordées ont porté, notamment, sur les armes légères et de petit calibre (ALPC), la nouvelle menace constituée par les imprimantes 3D, l'application du Document de Vienne ou encore sur la mise en œuvre des résolutions 1325 et 1540 du Conseil de sécurité respectivement sur les femmes, la paix et la sécurité, et sur la non-prolifération nucléaire.

Lors d'une séance du FCS, les Dialogues de sécurité sont ensuite suivis des « déclarations générales », à l'initiative des délégations, puis des « points divers » portant généralement sur des aspects techniques ou d'agenda.

En outre, la présidence du FCS a également pour mission de présenter les projets de décisions du Forum, qui sont négociés au sein de deux groupes de travail qui se réunissent dans la continuité des séances du FCS.

Lors du Conseil Ministériel de l'OSCE, qui s'est tenu à Bâle du 3 au 5 décembre 2014, et après de nombreuses négociations bilatérales, la présidence monégasque est finalement parvenue à atteindre le consensus autour d'une Décision relative aux armes légères et de petit calibre (ALPC) et des stocks de munitions conventionnelles. De même, une Déclaration commémorative du 20ème anniversaire du Code de conduite relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité a été adoptée grâce aux efforts de négociation menés par la délégation monégasque.

Cependant, c'est dans un contexte particulièrement tendu que la Principauté a assumé cette présidence. En effet, l'année 2014 a vu le conflit russo-ukrainien se développer brutalement, ravivant les tensions entre les délégations occidentales d'une part, la Russie et ses alliés d'autre part. La crise ukrainienne a conduit à une crise de confiance au sein de l'OSCE. La règle du consensus prévaut au sein de l'OSCE, les présidences monégasque et suisse ont du faire preuve d'un considérable effort de négociation sur les nombreuses initiatives qu'elles ont présentées.

L'OSCE a ainsi mis en place une « Mission Spéciale d'Observation » qui représente actuellement la seule source d'information fiable et objective sur l'évolution de la situation dans les zones de conflits, ainsi qu'une « Mission d'Observation des Frontières » qui a permis le déploiement d'observateurs pour contrôler les mouvements sur deux points de la frontière russo-ukrainienne.

A cet égard, il convient de noter qu'en 2014, Monaco a contribué à hauteur de 20.000 € à la « Mission Spéciale d'Observation en Ukraine ».

### **21<sup>ème</sup> Conseil Ministériel de l'OSCE (Bâle, Suisse, du 3 au 5 décembre 2014)**

Une délégation monégasque, conduite par Monsieur José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a pris part au 21<sup>ème</sup> Conseil Ministériel de l'OSCE qui s'est tenu sous Présidence suisse, à Bâle, du 3 au 5 décembre 2014. Au cours des séances plénières, les Ministres des Affaires étrangères des 57 Etats participants ont échangé sur la crise de la sécurité européenne, en accordant une attention plus particulière à la situation en Ukraine, puis sur la lutte contre le terrorisme.

La Présidence suisse a organisé cette réunion ministérielle autour de deux « séances plénières » ayant chacune un thème précis :

- « Répondre à la crise de la sécurité européenne », au cours de laquelle la situation en Ukraine a été examinée,
- « La lutte contre le terrorisme : les défis communs dans et au-delà de l'OSCE », qui a mis un accent particulier sur les Partenaires pour la coopération de l'OSCE.

En lien avec les thématiques susmentionnées, le Conseil a adopté à l'unanimité plus de vingt documents ministériels, décisions et déclarations, concernant notamment les armes légères et de petit calibre, le phénomène des combattants terroristes étrangers, les enlèvements contre rançon, la prévention de la corruption, la réduction des risques de catastrophes, le rôle des jeunes au sein de l'OSCE, la lutte contre les violences faites aux femmes, l'égalité des genres, et la poursuite du processus Helsinki +40.

Par ailleurs, une déclaration commémorative du 70<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la Seconde Guerre Mondiale ainsi qu'une déclaration concernant la lutte contre l'antisémitisme ont également été adoptées.

Le **Conseil ministériel de l'OSCE** a surtout permis aux Ministres de faire le point sur la crise ukrainienne et le rôle que l'Organisation joue dans le règlement de ce conflit. Le chef de la Mission d'observation spéciale en Ukraine, Ertugrul Apakan, a présenté le travail de sa Mission et les Ministres se sont penchés sur les discussions en cours au sein du groupe de contact trilatéral. Toutefois, en dépit de longs échanges, les Etats participants ne sont pas parvenus à un consensus autour d'une déclaration concernant la crise en Ukraine.

Il convient de noter que le nombre d'observateurs internationaux présents en Ukraine devrait atteindre les 500 en janvier 2015. Cette mission, dont l'objectif est de décrire et de rapporter sur l'évolution de la situation sur le terrain, reçoit un soutien politique et financier de nombreux Etats participants de l'OSCE, parmi lesquels la Principauté de Monaco.

S'agissant de la participation de Monaco audit Conseil, dans son intervention, Monsieur BADIA s'est montré préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire en Ukraine et a salué les efforts accomplis par la

Mission spéciale d'observation, qui nous permettent de disposer d'une information fiable sur la situation à la frontière russo-ukrainienne.

Monsieur BADIA a également rappelé que la Principauté exerçait actuellement, et depuis le 10 septembre 2014, la Présidence du Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) de l'OSCE et que, dans ce contexte, Monaco s'efforçait d'aborder toutes les thématiques relevant des compétences du Forum, y compris les plus sensibles, tout en donnant priorité aux discussions relatives à la crise ukrainienne.

En outre, Monsieur BADIA a annoncé la tenue, à Monaco, en juin 2015, de la troisième Conférence conjointe OSCE/INTERPOL/ONUUDC sur le thème de la lutte contre les menaces transnationales émergentes dans la région méditerranéenne et des défis liés au traçage des armes légères et de petit calibre.

S.E. M. GIORDAN a également prononcé une allocution sur la lutte contre le terrorisme et la dimension méditerranéenne.

Cet événement ministériel clôturait la Présidence d'un an assurée par la Suisse. En 2015, la Présidence tournante de l'OSCE sera assurée par la Serbie.

Enfin, les Etats participants ont convenu que la Présidence de l'OSCE reviendrait à l'Allemagne en 2016 puis à l'Autriche en 2017.

### **Autres Conférences auxquelles Monaco a participé dans le cadre de l'OSCE**

- Rome a accueilli, le 18 septembre 2014, une Conférence sur l'avenir de la collaboration entre l'OSCE et ses Partenaires Méditerranéens pour la Coopération.

- Monaco a pris part, au cours de sa présidence du FCS, à la Conférence méditerranéenne de l'OSCE, qui s'est tenue à Neum (Bosnie-Herzégovine), les 27 et 28 octobre 2014, et qui a été consacrée au trafic illicite d'ALPC et à la lutte contre le terrorisme dans la région méditerranéenne. Cette Conférence permet de réunir annuellement l'OSCE, ses Etats participants et ses Partenaires pour la coopération (asiatiques et méditerranéens). Pour mémoire, Monaco avait accueilli cette Conférence en juin 2013.

- Une Conférence internationale sur les réponses de la justice au terrorisme, à laquelle Monaco était représenté par M. Jean-Pierre DRENO, Procureur Général, et M. Mathias RAYMOND, Troisième Secrétaire d'Ambassade, a eu lieu à Tel Aviv, en Israël, du 10 au 12 novembre 2014.

- Une Conférence sur l'antisémitisme, à laquelle a participé M. Benjamin LABARRERE, Deuxième Secrétaire au sein de l'Ambassade de Monaco en Allemagne, s'est tenue à Berlin, les 12 et 13 novembre 2014.

- Enfin, un séminaire d'experts dans le cadre du « Processus de Valence » (dimension environnementale de la sécurité dans la zone méditerranéenne) a été organisé à Vienne, le 11 décembre 2014. Ce séminaire a été intégralement financé par la Principauté. L'ordre du jour de ce séminaire a couvert essentiellement la région Algérie, Maroc, Tunisie. La première session a traité de la question des enjeux environnementaux dans le contexte de sécurité des frontières. Les trois sessions suivantes ont été plus techniques et ont offert aux participants un exercice de cartographie, une étude des cadres légaux disponibles ainsi qu'un partage d'expérience.

A noter également que la Principauté de Monaco a maintenu, en 2014, son soutien au **projet de l'OSCE de « prévention de la traite d'êtres humains et aide aux enfants sans soutien parental »**, mené en Moldavie. La 2<sup>ème</sup> phase de ce projet a été déployée en Transnistrie où les autorités sont ouvertes à la mise en œuvre d'initiatives sociales.

#### **IV. L'ORGANISATION POUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES (OIAC)**

A retenir en 2014 :

- L'OIAC a été chargée de superviser la destruction du stock d'armes chimiques syrien.
- En octobre 2014, l'OIAC a annoncé la destruction de 97,8% des arsenaux chimiques évacués de Syrie.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), dont le siège est à La Haye, a obtenu le prix Nobel de la paix 2013. Elle a été fondée en 1997 pour mettre en œuvre et veiller à l'application de la Convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques signée le 13 janvier 1993.

Dans les faits, l'OIAC assure l'application de la Convention auprès des 189 Etats signataires. Seuls la Corée du Nord, l'Angola, l'Egypte et le Soudan du Sud n'ont ni signé ni ratifié la convention. Israël et la Birmanie ont signé le document dès 1993, mais ne l'ont pas fait ratifier par leur Parlement.

L'OIAC est chargée de superviser à la fois la destruction des armes chimiques déclarées et l'arrêt des installations de production

Au 31 juillet 2013, 81,10 % des 71.196 tonnes d'agents chimiques et 57,32 % des 8,67 millions de munitions déclarées ont été détruits sous vérification de l'OIAC. Les stocks restants sont principalement russes et américains. La Russie a jusqu'au 21 décembre 2020 pour achever la destruction des 17% de son arsenal chimique restant. Les Etats-Unis ont, quant à eux, jusqu'en 2023 pour détruire les 11% restant de leur stock d'armes chimiques.

Actuellement, les inspecteurs de l'OIAC sont à pied d'œuvre en Syrie depuis le 1er octobre 2013, suite à l'adoption de la résolution 2118 par le Conseil de sécurité des Nations Unies, le 27 septembre 2013. En combinaison spéciale avec casque et gilet pare-balles, ils sont chargés de s'assurer du démantèlement d'un arsenal qui serait composé de plus de 1.000 tonnes d'armes chimiques, dont 300 tonnes de sarin.

L'OIAC a tenu, au cours de l'année 2014, plusieurs sessions du Conseil exécutif dédiées au dossier des armes chimiques en Syrie. Ces réunions ont été l'occasion d'échanges très vigoureux entre les Etats membres. Le bloc mené par la Russie, soutenue par la Chine, le Brésil, l'Afrique du Sud et l'Iran, défend à tout prix la Syrie contre les tentatives occidentales de pointer du doigt les responsabilités du régime syrien dans les événements impliquant les attaques aux produits chimiques toxiques.

Une Mission d'établissement des faits s'est rendue en Syrie et a révélé des manquements graves, démontrant que la Syrie n'avait pas déclaré environ 2.000 armes qu'elle aurait converties en armes conventionnelles. En outre, des échantillons prélevés dans les laboratoires syriens prouvent la présence de soman visqueux (produit chimique uniquement dédié à la fabrication d'armes chimiques).

L'OIAC a annoncé, le 27 octobre 2014, la destruction de 97,8% des arsenaux chimiques évacués de Syrie. Selon un rapport de l'Organisation, il s'agit de "100% des substances chimiques de catégorie 1 (les plus dangereuses) et de 88,8% des substances de catégorie 2, ce qui représente au total 97,8% des armes compte tenu du stock d'isopropanol (substance pouvant servir à la fabrication du gaz toxique sarin) détruit en Syrie". Au total, près de 1.300 tonnes d'armes chimiques ont été retirées de Syrie.

#### **V. L'AGENCE INTERNATIONALE POUR L'ENERGIE ATOMIQUE (AIEA)**

**58<sup>ème</sup> Conférence générale de l'Agence internationale de l'Energie atomique (Vienne, du 22 au 26 septembre 2014)**

S.E. M. Claude GIORDAN, Ambassadeur, Représentant permanent de Monaco auprès de l'AIEA a conduit la Délégation du Gouvernement Princier qui a pris part à la 58ème Conférence Générale de l'Agence internationale de l'Energie atomique qui s'est tenue à Vienne, en Autriche, du 22 au 26 septembre 2014.

Dans son allocution d'ouverture des travaux, le Directeur général de l'Agence, M. Yukiya Amano, a mis l'accent sur un thème d'importance capitale pour Monaco : la recherche scientifique marine et son rôle

dans la réalisation du développement durable dans des domaines comme la santé humaine, l'agriculture, la gestion de l'eau et de l'énergie.

Par ailleurs, la Conférence générale a rejeté, par 58 voix contre (dont celle de Monaco), 45 pour et 27 abstentions, un projet de résolution concernant la « Capacité nucléaire israélienne ». Il s'agissait d'un projet de texte soumis par les 18 Etats arabes membres de l'AIEA.

Présentée, par le passé, cette résolution a été adoptée une seule fois en 2009. Elle a été rejetée en 2010 et en 2013.

En 2011 et 2012, les Etats arabes avaient décidé de ne pas proposer le texte afin de ne pas compromettre les démarches relatives à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Ces démarches, notamment la tenue d'une Conférence à ce sujet en 2012, n'ont pas abouti.

Le **Forum scientifique de l'AIEA** s'est tenu les 23 et 24 septembre 2014, en marge de la Conférence générale, sur le thème « Relever le défi des déchets radioactifs par un recours à la science et à la technologie pour des solutions sûres et durables ».

## VI. L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE POLICE CRIMINELLE (OIPC – INTERPOL)

A retenir en 2014 :

- Monaco a accueilli l'Assemblée Générale d'INTERPOL, célébrant à cette occasion le centenaire de l'Organisation.

La Principauté de Monaco a accueilli, du 3 au 7 novembre 2014, la 83<sup>ème</sup> Assemblée Générale d'Interpol. Cette Organisation commémorant, à cette occasion, le centenaire de la coopération policière internationale, initiée en 1914 par S.A.S. le Prince Albert 1<sup>er</sup>, de nombreuses délégations ministérielles se sont rendues en Principauté pour célébrer cet événement.

Cent ans plus tard, plus de 1.200 délégués, issus des 190 pays membres d'INTERPOL, se sont donc retrouvés au Grimaldi Forum pour une Assemblée Générale dont le thème était "100 ans de coopération policière internationale".

Lors de la cérémonie d'ouverture, S.A.S. le Prince Souverain a mis en exergue le rayonnement international de Monaco, qui compte plus de 7 millions de visiteurs par an, et le cadre de vie serein et sûr dont jouissent les résidents monégasques. S.A.S. le Prince Souverain a ensuite évoqué les thématiques d'actualité à savoir le terrorisme, la traite des êtres humains, ou encore le commerce de produits stupéfiants, qui menacent la sécurité internationale.

L'Assemblée Générale a été précédée d'une Réunion ministérielle qui a accueilli 120 Ministres de l'Intérieur. Les Ministres ont analysé le bilan de la coopération policière internationale et les moyens dont ils disposent pour la renforcer.

S.A.S. le Prince Souverain s'est adressé aux Ministres présents pour leur rappeler qu'en 1914, 27 Etats s'étaient réunis à Monaco lors du Congrès de police judiciaire, qui a ensuite donné naissance à INTERPOL. D'un point de vue national, S.A.S. le Prince Souverain a précisé que les résidents monégasques demeuraient très attachés à l'image et à l'efficacité de la police de Monaco, qui en font l'un des Etats les plus sûrs au monde. Il a indiqué que la Principauté avait signé un accord de coopération avec EUROPOL en 2011. Cet Accord permet à la Sûreté Publique et EUROPOL d'échanger des informations et d'entretenir des contacts réguliers de nature à mieux prévenir et appréhender les problèmes liés à la criminalité transnationale organisée, et notamment au terrorisme, à la traite des êtres humains, aux filières d'immigration clandestine et au trafic illicite de stupéfiants.

Par ailleurs, S.A.S. le Prince Souverain a indiqué que dans le cadre des initiatives opérationnelles d'INTERPOL, un groupe de travail avait été constitué et avait permis l'arrestation à Monaco des membres du groupe des « pink panthers ».

M. CAZENEUVE, Ministre français de l'Intérieur, a évoqué le rôle d'Interpol, cette Organisation de coopération policière mondiale "plus que jamais indispensable face aux menaces criminelles et terroristes de notre temps". Il a, à cet égard, salué l'engagement d'Interpol sur "l'identification et la détection des individus radicalisés qui partent pour la Syrie ou l'Irak" tout en considérant qu'Interpol devait "faire davantage" et utiliser tous les outils à sa disposition afin de combattre "ce phénomène, appelé à s'accroître".

La 83<sup>ème</sup> Assemblée Générale a été centrée sur le bilan des 100 ans de Coopération Internationale en matière policière et en a tiré les enseignements. Elle a permis aussi de présenter la Fondation Interpol qui soutiendra, grâce à des financements privés, de nouveaux projets dans le domaine de la sécurité.

Elle a également été l'occasion de développer le thème de la cybercriminalité et les perspectives offertes par le nouveau complexe mondial INTERPOL pour l'Innovation basé à Singapour.

En ce qui concerne plus précisément la participation de la Principauté de Monaco, M. Régis ASSO, Directeur de la Sûreté Publique de Monaco, a présenté le test de l'initiative I-Checkit mené dans le secteur hôtelier monégasque. Cette initiative a permis un partage d'informations entre les hôtels et les services de police sur les personnes séjournant dans les hôtels à Monaco.

Depuis 1990, les hôtels de la Principauté enregistrent les identités des personnes séjournant à Monaco. En 2014, les hôtels ont été équipés d'un nouveau scanner permettant de copier des informations à partir des documents d'identité des clients.

Plusieurs fois par jour, ces données sont communiquées aux Service de Police qui s'assurent que les clients des hôtels ne sont pas fichés ou recherchés par INTERPOL.

Ce dispositif pourra, à l'avenir, être étendu aux casinos et aux institutions financières.

Enfin, les travaux de l'Assemblée se sont achevés par l'élection de cinq nouveaux membres du Comité Exécutif d'INTERPOL (Namibie, Kenya, Argentine, Royaume-Uni et Russie) et du futur Secrétaire Général qui succèdera à l'Américain Ronald K. Noble, à savoir l'Allemand Jürgen Stock.

## VII. L'ORGANISATION DES ETATS AMERICAINS (OEA)

S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE, Ambassadeur, Représentant Permanent de Monaco auprès de l'Organisation des Etats Américains, a participé, du 3 au 5 juin 2014 à Asunción (Paraguay), à la **44<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des Etats Américains (OEA)**, en qualité d'observateur.

Cette Assemblée, consacrée au thème « Development with Social Inclusion » (Développement assorti d'inclusion sociale), a adopté 49 résolutions portant, entre autres, sur des questions relatives à la promotion et à la consolidation de la démocratie, au renforcement des droits de l'homme, au soutien à la Commission interaméricaine des femmes (CIM), aux problèmes de la migration, de la liberté d'expression et d'identité sexuelle, ainsi qu'à la promotion de diverses initiatives lancées à l'échelle du continent pour un développement intégré et une sécurité multidimensionnelle.

L'Assemblée générale a également adopté la Déclaration d'Asunción qui réaffirme notamment l'engagement des pays membres de l'OEA dans la lutte contre la pauvreté, les inégalités et la discrimination, leur détermination à promouvoir et à respecter les principes démocratiques, les droits humains, à encourager le dialogue social et à poursuivre leurs efforts en matière de développement durable et de défense de l'environnement.

En outre, S.E. Mme Maguy MACCARIO DOYLE a également participé, le 12 septembre 2014 à Washington, à la **47<sup>ème</sup> Assemblée générale extraordinaire de l'Organisation des Etats Américains (OEA)**, en qualité d'observateur.

L'Assemblée a adopté un projet de résolution intitulé « Lignes directrices et objectifs de la Vision stratégique », afin de réorganiser les priorités et les mandats de l'Organisation, de la mettre en état de relever les défis du 21<sup>ème</sup> siècle et de faire face aux difficultés budgétaires. Cette résolution vise à un renforcement des institutions et de la gestion, demande au Conseil permanent de l'OEA de poursuivre le

développement de la vision stratégique, et prend note de la nécessité de « développer non seulement un plan stratégique global de quatre ans mais également des plans annuels de travail pour chacun des quatre piliers de l'Organisation que sont la démocratie, les droits de l'homme, le développement intégré et la sécurité multidimensionnelle ».

## VIII. LE COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE (CICR)

A retenir en 2014 :

- Monsieur Peter MAURER, Président du CICR, a effectué une visite officielle à Monaco, le 21 octobre 2014, au cours de laquelle il a été reçu en audience par S.A.S. le Prince Souverain.

Du 30 juin au 1er juillet 2014, Monaco a pris part à la **3<sup>ème</sup> réunion des Etats Parties aux Conventions de Genève de 1949** en vue du renforcement du respect du droit international humanitaire, organisée à l'initiative de la Suisse, pays dépositaire des Conventions de Genève, et du Comité International de la Croix-Rouge (CICR).

Cette rencontre faisait suite à un cycle de négociations qui s'est déroulé pendant une année et avait pour objectif de négocier un projet de résolution établissant un mécanisme de renforcement du droit international humanitaire.

Les discussions ont notamment porté sur la manière d'institutionnaliser, d'une part, un système de rapports périodiques sur l'application du droit international humanitaire au plan national et, d'autre part, la tenue de débats thématiques réguliers sur les questions d'actualité du droit international humanitaire. Les Etats participants se sont, en outre, penchés sur la structure et les missions que pourrait se voir confier une conférence régulière des Etats, laquelle ferait office de cadre institutionnel pour ces instruments.

L'année 2014 a par ailleurs été marquée par la visite officielle de Monsieur Peter Maurer, Président du CICR, qui était accompagné de Monsieur Georges Comninos, Chef de la Délégation du CICR pour la France et Monaco. Leur venue à Monaco faisait suite à la visite de S.A.S. le Prince Souverain à Genève à l'occasion de la célébration des 150 ans du CICR.

Les discussions ont porté sur le rôle prépondérant du CICR dans la gestion des crises humanitaires et sur le besoin d'améliorer la coordination institutionnelle dans le domaine humanitaire. Les activités de la Croix-Rouge Monégasque ont pu également leur être présentées.

## IX. LE COMITE INTERNATIONAL OLYMPIQUE

**7-10 décembre : 127<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du CIO**

S.A.S. le Prince Souverain, Président du Comité Olympique monégasque chargeait S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, en sa qualité de Secrétaire Générale du Comité Olympique de Monaco, d'organiser la 127<sup>ème</sup> Session Extraordinaire du CIO en Principauté.

Plusieurs mois de préparation furent nécessaires à l'organisation de cette manifestation hors norme placée sous l'autorité de S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI, Commissaire Général de l'organisation de la Session. Au début du mois de décembre et pendant plus de dix jours, sans inclure le personnel du CIO (150 personnes), ce sont près de 200 volontaires qui se sont relayés sur le terrain. Hommes, femmes, actifs et retraités de tous horizons (Monégasques, résidents ou habitants des communes limitrophes) ont apporté leur soutien et leur aide pour permettre à cette Session, placée sous la Présidence de S.A.S. le Prince Souverain, de remporter un franc succès.

Afin d'assurer les accueils protocolaires à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur, S.E. Mme Yvette LAMBIN-BERTI sollicitait l'assistance du Département de l'Intérieur et du Département des Relations Extérieures et de la Coopération. Le Colonel FRINGANT et le Directeur des Relations Diplomatiques et Consulaires se sont chargés à l'Aéroport de Nice Côte d'Azur, à l'arrivée et au départ, des accueils protocolaires des personnalités invitées en très étroite collaboration avec les Autorités françaises.

Dans Son allocution lors de la Cérémonie d'ouverture, le 7 décembre au Grimaldi Forum, S.A.S. le Prince Souverain soulignait « les valeurs et les liens forts qui unissent Monaco au mouvement olympique », montrant ainsi que « la tradition olympique est une réalité en Principauté ». Il rendait hommage au Comité d'Organisation, au Gouvernement Princier et à tous les bénévoles : « C'était un défi que chacun a su relever avec talent ». S.A.S. le Prince Souverain a également insisté sur « le rôle éducatif majeur du sport au sein de la société, dans l'échange et le respect de l'autre ». Président de la Commission Sport et Environnement du CIO, S.A.S. le Prince Albert II S'est dit honoré de la mission qui lui avait été confiée, rappelant son attachement aux causes environnementales et sportives, et ce depuis toujours.

Lors de la première journée de travail du Comité, les 140 membres ont approuvé à l'unanimité les 40 recommandations composant l'agenda olympique 2020, feuille de route stratégique pour l'avenir du mouvement olympique.

Par ailleurs, en Sa qualité de Président du Groupe de travail « Durabilité et Héritage », S.A.S. le Prince Souverain, a exprimé Sa volonté ferme de placer la durabilité environnementale au cœur de tous les aspects de l'organisation des futurs Jeux olympiques.

Pour sa part, M. Thomas BACH, Président du CIO, s'est félicité des discussions constructives et encourageantes qui ont animé les débats, indiquant que les décisions résultant des recommandations faites à Monaco seraient mises en œuvre dès cette année.

# LES RELATIONS MULTILATERALES DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

## I. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

A retenir en 2014 :

- Monaco a pris une part active dans l'élaboration de l'agenda de développement post-2015, notamment en promouvant l'adoption d'un Objectif de développement durable consacré aux océans.
- Monaco a participé à la première session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA), à Nairobi, en juin 2014.
- La Principauté a ratifié la Convention de Minamata sur le mercure.
- Une délégation monégasque a pris part à la 2<sup>ème</sup> Conférence Internationale sur la Nutrition à Rome en novembre 2014, dans le cadre de la FAO.

### 1. L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (ONU)

L'année 2014 a été marquée par une participation monégasque active aux travaux préparatoires pour les négociations intergouvernementales sur le programme de développement durable pour l'après-2015. En application du document intitulé « L'avenir que nous voulons » adopté au terme de la Conférence Rio+20, ce processus s'est notamment déroulé dans le cadre du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable (ODD) et du forum politique de haut niveau.

Ainsi, au terme de plusieurs réunions qui se sont tenues pendant plus d'une année et auxquelles Monaco a activement participé, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable a formulé 17 objectifs. Outre la reprise des Objectifs du Millénaire pour le développement qui n'ont pas pu être réalisés, les ODD abordent de nouvelles questions telles que : inégalités, croissance économique, travail décent, villes et établissements humains, énergies, changement climatique, modes de consommation et de production viables, paix, justice.

Conformément au « Message de Monaco » adopté en novembre 2012, la Principauté a promu le rôle des océans dans la définition de l'agenda de l'après-2015 en demandant l'adoption d'un Objectif de Développement Durable consacré aux océans. En effet, le Gouvernement Princier a la conviction que notre existence même est liée aux océans, et que d'eux dépendent aussi la sécurité alimentaire, la santé, le climat et les moyens de subsistance de nombreux Etats, en somme la réalisation des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, lors des travaux de la 2<sup>ème</sup> Commission traitant des questions économiques et financières, et plus particulièrement des discussions relatives au développement durable, qui ont eu lieu du 13 au 21 octobre 2014, le Gouvernement Princier a rappelé qu'il plaide en faveur de la définition d'un programme de développement transformatif pour l'après 2015 intégrant pleinement les trois dimensions du développement durable (l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement). Il a défendu l'idée selon laquelle ce nouveau paradigme de développement devra être inclusif, centré sur l'humain avec pour objectif principal l'élimination de la pauvreté.

Il convient de noter que ce programme de développement ambitieux sera adopté par les États Membres lors d'un Sommet qui se tiendra en septembre 2015.

## 2. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)

### 1<sup>ère</sup> Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement

Lors de la 27<sup>ème</sup> session du Conseil d'administration du PNUE, qui s'est tenue en février 2013, les Etats membres ont décidé de rehausser le Conseil d'administration du PNUE, composé de 58 membres, en place depuis 1972, en créant l'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement, à composition universelle.

En mars 2013, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution (A/67/784), pour officiellement changer la désignation du Conseil d'administration par le terme d'Assemblée des Nations Unies pour l'Environnement (UNEA). Depuis lors, tous les 193 Etats membres des Nations unies, de même que ses Etats observateurs, participent - au niveau ministériel - aux discussions et prises de décisions sur les questions qui affectent l'état de l'environnement et la durabilité mondiale.

En tant que nouvel organe directeur du PNUE, l'UNEA a le mandat de prendre des décisions stratégiques, apporter des orientations politiques au travail du PNUE et promouvoir une forte interface de science-politique.

Monaco a naturellement participé à la première session de l'UNEA, qui a eu lieu du 23 au 27 juin 2014 à Nairobi au Kenya, lors de laquelle ont été adoptées des décisions qui permettront la mise en place d'actions concrètes visant à relever les défis clés de l'environnement, plus particulièrement le commerce illégal de la vie sauvage ou les débris marins, plastiques et micro-plastiques.

### Ratification de la Convention Mercure

Le 24 septembre 2014, lors d'un événement de haut niveau organisé en marge de la 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, le Gouvernement Princier a ratifié la Convention de Minamata sur le mercure qui définit un cadre commun de coopération à l'échelle internationale dans la perspective de réduire et, dans la mesure du possible, d'éliminer les émissions et rejets de mercure provoqués par les activités humaines.

Ce texte contraignant vient compléter la législation internationale sur les produits toxiques et les déchets, l'objectif final étant l'arrêt programmé de l'extraction du mercure dans un délai de 15 ans à compter de la ratification de cette Convention.

## 3. ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)

S.E. M. FILLON, en sa qualité de représentant Permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (F.A.O.) dont le siège se situe à Rome, s'est attaché développer les actions de Monaco au sein de cette instance internationale.

Du 7 au 9 avril 2014, le Représentant Permanent adjoint a assisté à l'**Assemblée générale extraordinaire de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)** à Athènes, et du 19 au 24 mai, à la 38<sup>ème</sup> session de l'Organisation.

Les diplomates de l'Ambassade ont participé le 11 septembre, à la session d'information sur la 41<sup>ème</sup> session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui s'est déroulé du 13 au 18 octobre 2014 à Rome, sur le thème « Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence ».

Durant cette session S.E. M. Robert FILLON a participé à la Journée mondiale de l'alimentation le 16 octobre et a conduit la délégation monégasque, également composée de Madame Bénédicte SCHUTZ, Directeur de la Coopération Internationale de Monaco, de Mme Martine GARCIA, Troisième Secrétaire, et de Mme Emilie LARESE-SILVESTRE, Secrétaire des Relations Extérieures. Le CSA a adopté les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires ainsi qu'une nouvelle version du Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire, visant à mettre en œuvre des Directives relatives au droit à une alimentation adéquate et au Défi « Faim Zéro », en particulier dans le cadre du Programme de développement pour l'après-2015.

Le 30 octobre 2014, les diplomates de l'Ambassade ont assisté à la séance de clôture de la Consultation annuelle entre le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses Partenaires, dont les échanges avaient vocation à évaluer les enjeux du double défi du développement durable et de la sécurité alimentaire dans le monde de l'après-2015.

Du 1<sup>er</sup> au 5 décembre, les diplomates de l'Ambassade ont représenté l'Ambassadeur à la 150<sup>ème</sup> session du Conseil de la FAO qui a examiné les rapports des différents Comités de l'Organisation dont celui de la sécurité alimentaire mondiale.

Une délégation monégasque a pris part à la 2<sup>ème</sup> **Conférence Internationale sur la Nutrition (CIN-2)**, conjointement organisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), du 19 au 21 novembre 2014, au siège de la FAO à Rome.

La « Déclaration de Rome sur la nutrition » et son « cadre d'action, de l'engagement à l'action », fruit d'une année de négociations, ont été adoptés par acclamation.

La Déclaration consacre le droit de chaque personne à l'accès à des aliments sûrs, nutritifs et en quantité suffisante, et engage les Gouvernements à prévenir la malnutrition sous toutes ses formes dont plus de 800 millions de personnes souffrent encore dans le monde (faim, carences en micronutriments, obésité).

Le Cadre d'action, quant à lui, propose soixante mesures (stratégies, politiques, programmes) visant à relever le « Défi Faim Zéro » pour une alimentation saine, variée et équilibrée pour tous, que les Gouvernements sont invités à intégrer dans leurs politiques de nutrition, santé, agriculture et éducation, ainsi que dans leurs plans de développement et d'investissement, en ligne avec l'élaboration du Programme de développement pour l'après-2015. Les pays ont recommandé à l'Assemblée Générale des Nations Unies d'approuver la Déclaration de Rome et le Cadre d'action et d'envisager la proclamation d'une Décennie d'action sur la nutrition pour 2016-2025.

Cet événement a rassemblé 2 200 participants de plus de 170 pays, dont une centaine de Ministres et Vice-ministres, Hauts responsables de la santé, de l'agriculture, de la pêche, de l'alimentation, de l'environnement et des affaires étrangères, ainsi que de Hautes personnalités qui se sont exprimées lors du débat général, parmi lesquelles en particulier, la Reine Letizia d'Espagne, le Roi Letsie III du Lesotho, la Princesse Haya bint aï-Hussein des Emirats arabes unis en tant que Messenger de la Paix des Nations Unies, la Première dame du Pérou, S.E. Madame Nadine Heredia, en tant qu'Ambassadeur spécial de la FAO, et Sa Sainteté le Pape François, lors d'un segment spécial consacré à Son allocution.

#### 4. L'ANTARCTIQUE

La Principauté de Monaco a participé à la 37<sup>ème</sup> session de la réunion Consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) ainsi qu'à la 17<sup>ème</sup> réunion du Comité sur la Protection de l'Environnement (CPE), qui se sont tenues du 28 avril au 7 mai 2014, à Brasilia.

A cette occasion, S.E. M. Michel ROCARD, Ambassadeur en charge des questions polaires, a rappelé la déclaration faite communément avec S.A.S. le Prince Souverain, lors de la 36<sup>ème</sup> RCTA à Bruxelles, relative à une meilleure gestion des moyens logistiques et donc à une plus grande coopération entre les Etats.

Comme les années précédentes, la Principauté de Monaco a participé aux discussions portant sur les mesures de prévention à mettre en œuvre ou à renforcer afin de limiter au maximum l'impact sur l'environnement de la région des activités anthropiques telles que la recherche scientifique, la prospection biologique ou encore le développement du tourisme.

Monaco a plus particulièrement suivi les questions de désignation d'Aires marines Protégées.

## II. MERS ET OCEANS

A retenir en 2014 :

- Monaco s'est engagé dans la préservation de la mer des Sargasses en signant la Déclaration d'Hamilton.

- Monaco s'est pour la première fois exprimée lors de la 20<sup>ème</sup> session de l'Autorité internationale des fonds marins.
- La Principauté a accueilli, en octobre 2014, la 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

## 1. ALLIANCE POUR LA MER DES SARGASSES

Le 11 mars 2014, Monaco a signé, aux côtés des gouvernements des Bermudes, des Açores, du Royaume-Uni et des Etats-Unis, la Déclaration d'Hamilton instaurant un instrument non contraignant pour la Conservation de la Mer des Sargasses.

La Déclaration d'Hamilton sur la « Collaboration pour la Conservation de la Mer des Sargasses », vise à la protection de la Mer des Sargasses, en utilisant des corps internationaux qui réglementent les zones allant au-delà de la juridiction nationale, tels que l'Organisation Maritime Internationale, les autorités des pêcheries régionales et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS).

Cette Déclaration est le résultat de deux ans de négociations auxquelles ont pris part des Etats situés dans la zone géographique de la Mer des Sargasses ainsi que des Etats particulièrement intéressés à la conservation de la biodiversité en haute mer.

La Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York avait, en amont, activement participé à ces négociations.

La Mer des Sargasses est une « vaste portion de l'Océan Atlantique » connue pour ses algues flottantes uniques qui accueillent une riche biodiversité. C'est la première fois qu'une alliance internationale est formée pour protéger cet havre unique de vie marine.

En effet, ses algues flottantes abritent une large variété d'espèces. Près de 30 espèces de baleines, de dauphins et de marsouins, se reproduisent, vivent ou migrent dans la Mer des Sargasses, comme le font des espèces de thon, de tortues, de requins, de raies et d'anguilles.

## 2. CONVENTION DES NATIONS UNIES SUR LE DROIT DE LA MER DE 1982

### 20<sup>ème</sup> Session de l'Autorité internationale des fonds marins (Kingston, Jamaïque, du 14 au 25 juillet 2014)

Monaco a participé à la vingtième session de l'Autorité internationale des fonds marins (l'Autorité) qui s'est déroulée à Kingston, en Jamaïque, du 14 au 25 juillet 2014.

L'Autorité assume des responsabilités singulières qui découlent de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982. Il lui incombe ainsi de répartir entre les États Parties à cette Convention les contributions récoltées au titre de l'exploitation des ressources de la Zone, d'établir les règles, procédures et règlements internationaux devant permettre de prévenir, réduire et maîtriser la pollution du milieu marin provenant des activités menées dans une Zone et d'adopter les mesures nécessaires pour protéger et conserver les ressources d'une telle Zone.

La session qui s'est tenue à Kingston cette année, a été marquée par la célébration du vingtième anniversaire de l'établissement de l'Autorité internationale des fonds marins.

Prenant la parole pour la première fois depuis l'établissement de l'Autorité en 1994, Monaco a insisté sur la nécessité de promouvoir la coopération internationale afin d'encourager l'exploitation non dommageable des ressources minérales des fonds marins.

Conservation et exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale

Le 10 novembre 2014, la Mission permanente de Monaco auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York a soumis, à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer de cette Organisation, la contribution de la Principauté concernant la portée, les paramètres et la faisabilité d'un Instrument

international relatif à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

Dans cette contribution, la Principauté de Monaco indique soutenir l'élaboration d'un accord international de mise en œuvre des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale.

La contribution de Monaco a été intégrée au document à l'ordre du jour de la réunion du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier ces questions.

### **3. RESOLUTION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS UNIES SUR LES OCEANS ET LE DROIT DE LA MER (OMNIBUS)**

La Principauté de Monaco a pris part aux deux phases de consultations sur la résolution annuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer (Résolution omnibus) qui se sont déroulées du 28 septembre au 2 octobre et du 19 au 25 novembre 2014.

Au cours de ces consultations, la Principauté a introduit une proposition de texte concernant la protection des mammifères marins.

Cette proposition n'a pas été retenue dans le texte final de la Résolution omnibus, en raison de l'absence d'un consensus parmi les délégations.

### **4. SOMMET SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LA CROISSANCE BLEUE DANS LA PERSPECTIVE D'UNE DEMARCHE MONDIALE EN FAVEUR DES OCEANS**

Monaco a participé au Sommet sur la Sécurité alimentaire et la croissance bleue dans la perspective d'une démarche mondiale en faveur des océans (Global Oceans Actions Summit for Food Security and blue Growth) qui s'est tenu à La Haye, aux Pays-Bas, du 22 au 25 avril 2014.

Ce Sommet, qui a rassemblé plus de 600 participants dont 80 ministres, des scientifiques (spécialistes des océans), des chefs d'entreprise, des philanthropes et des dirigeants d'organisations internationales, s'inscrivait dans le cadre de l'appel lancé aux Etats par plusieurs décisions internationales visant à permettre la réalisation des objectifs ainsi que des engagements convenus sur le plan international relatifs à la conservation et l'exploitation durable du milieu marin et de ses ressources.

La rencontre de La Haye a permis aux décideurs politiques, aux scientifiques, aux représentants de la société civile et au secteur privé d'aboutir à une convergence de vue sur des mesures concrètes face à l'urgence de restaurer la productivité et la résilience des océans, qui sont à la base de la croissance bleue et de la sécurité alimentaire.

### **5. ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI)**

#### **5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire (Monaco, du 6 au 10 octobre 2014).**

Outre Monaco, 81 Etats membres ainsi que les représentants des Organisations internationales gouvernementales, non gouvernementales et du monde de l'Industrie ont participé à cette 5<sup>ème</sup> Conférence hydrographique internationale extraordinaire.

Dans Son allocution d'ouverture des travaux de la Conférence, S.A.S. le Prince Souverain a rappelé l'importance de l'hydrographie, de la cartographie marine et du renforcement des capacités dans la gestion durable des mers et océans.

Par ailleurs, la Délégation monégasque a présenté un projet de résolution relatif à la révision des conditions d'attribution de la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup> pour l'Hydrographie.

Le projet de résolution détaille : les modalités et conditions d'attribution de la Médaille Prince Albert 1<sup>er</sup>, le processus de sélection des candidats et la raison et la justification de la candidature.

Une résolution a enfin été adoptée pour exprimer la profonde gratitude à S.A.S. le Prince Albert II et au Gouvernement Princier pour le précieux concours et l'aimable hospitalité envers l'Organisation hydrographique internationale.

Monaco est l'Etat dépositaire de la Convention relative à l'OHI. La Principauté est, en outre, à l'initiative de l'obtention, par l'OHI, du Statut d'observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies depuis le 31 décembre 2001.

## **6. COMMISSION OcéANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE (COI) - UNESCO**

Au sein de l'UNESCO, la Principauté de Monaco est tout particulièrement active au sien de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) qui a reçu le mandat par ses Etats membres de coordonner la mise en œuvre du « Système d'alerte des tsunamis et autres risques côtiers pour la mer des Caraïbes et des régions adjacentes » (CARIBE EWS), afin de faire face aux dangers et menaces encourus par les océans et à la montée du niveau de la mer dans les Petits Etats en développement.

La Principauté participe ainsi au fonctionnement de deux formations du Global Sea Level Observing System (GLOSS) dans la région des Caraïbes destinées aux opérateurs des stations du niveau de la mer ainsi qu'aux scientifiques utilisant l'observation du niveau de la mer pour les sciences.

De plus, ces formations permettent un meilleur échange d'informations entre les institutions d'observation du niveau de la mer participant au réseau GLOSS.

## **III. BIODIVERSITE**

A retenir en 2014 :

- La Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), réunie à Quito en novembre 2014, a adopté une proposition présentée par Monaco visant à inscrire l'Anguille européenne à l'annexe II de la CMS.
- Lors de cette réunion, Monaco s'est vu décerner un double titre de « Champion de la CMS ».

### **1. LA CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

#### **12<sup>ème</sup> Conférence des Parties (Pyeongchang, Corée, du 6 au 17 octobre 2014)**

Monaco a participé à la 12<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique qui a été l'occasion de faire le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la biodiversité et des Objectifs d'Aichi, adoptés en 2010 lors de la 10<sup>ème</sup> Conférence des Parties de Nagoya.

D'autres questions ont également été examinées lesquelles portaient entre autre sur : la responsabilité et la réparation des atteintes portées à l'environnement, les enjeux particuliers de la diversité biologique marine et côtière, la biodiversité et les changements climatiques, les espèces exotiques envahissantes, les savoirs traditionnels (article 8 j) et les mécanismes de financements. La délégation monégasque a particulièrement suivi les questions relatives aux aires marines protégées.

### **2. LA CONVENTION SUR LA CONSERVATION DES ESPECES MIGRATRICES APPARTENANT A LA FAUNE SAUVAGE (CMS)**

#### **11<sup>ème</sup> Conférence des Parties (Quito, Equateur, du 4 au 9 novembre 2014)**

Monaco a participé à la 11<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, qui a eu lieu à Quito, en Equateur, du 4 au 9 novembre 2014.

Le suivi de cette Convention est important pour la Principauté, de par l'engagement de S.A.S. le Prince Souverain dans la défense des espèces migratrices.

De plus, le Gouvernement de Monaco apporte un soutien financier à différents programmes de la CMS, en vue de la conservation des espèces, telles que les gorilles, les éléphants, les cétacés, les requins ou encore

les dugongs, et ce, depuis de nombreuses années, ainsi que des programmes plus thématiques, comme l'impact du changement climatique, le braconnage, etc.

#### *Initiatives de Monaco lors de la CoP 11*

Plus précisément, la participation de Monaco à cette CoP avait pour objectif principal de présenter et faire adopter une **proposition visant à inscrire l'Anguille européenne à l'annexe II de la CMS** ainsi que deux résolutions portant sur la capture de cétacés vivants à des fins commerciales et sur les crimes contre les espèces sauvages.

L'initiative pour l'anguille européenne faisait suite à la signature par Monaco de la Déclaration d'Hamilton (susmentionnée), lors de laquelle Monaco avait été approché pour entamer des actions de conservation de cette espèce, l'anguille européenne se reproduisant dans la mer des Sargasses.

En effet, les populations d'anguilles européennes sont classées aujourd'hui « en danger critique d'extinction » sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). Depuis les années 80, les études globales montrent que les populations d'anguilles européennes, à l'état de civelle (alevin), ont subi un déclin de 90%.

C'est donc sur la base de documents scientifiques solides que la Principauté de Monaco a proposé que cette espèce soit inscrite à l'annexe II de la CMS, afin que les pays puissent coopérer et mettre en place des actions de conservation des habitats, de reconstitution des populations ainsi que des actions sur le trajet migratoire de l'anguille européenne, en particulier, dans la zone de reproduction, (en mer des Sargasses, Bermudes).

Cette proposition a été adoptée avec le soutien de nombreuses délégations, dont les pays de l'Amérique latine, de l'Union européenne et les Etats-Unis d'Amérique.

Monaco a également présenté, conjointement avec le Ghana, une **Résolution sur la lutte contre les crimes vis-à-vis de la faune sauvage**, dans la lignée de la décision de la réunion de l'Assemblée Générale pour l'Environnement du PNUE, qui s'est tenue à Nairobi en juin 2014, pour laquelle S.A.S. le Prince Souverain avait fait part de Son soutien dans Son allocution.

Cette initiative, adoptée au moment même où INTERPOL entérinait, à Monaco, une résolution en réponse aux nouvelles menaces en matière de sécurité environnementale, souligne la nécessaire mobilisation des acteurs nationaux et internationaux afin de lutter contre ces crimes hautement rémunérateurs (trafic illégal des espèces vivantes ou de produits dérivés), mettant souvent en danger la vie de fonctionnaires nationaux, l'équilibre économique des pays et de la nature et finançant également des groupes criminels, voire terroristes, de plus en plus fréquemment.

Enfin, Monaco s'est porté auteur d'une **résolution interdisant les captures des cétacés vivants à des fins commerciales**, laquelle recommande l'adoption de mesures nationales d'interdiction strictes et renforce la coopération entre les diverses organisations pertinentes afin de ne plus alimenter les parcs marins, zoo ou encore delphinariums avec des animaux sauvages.

Ce texte reflétait pleinement les engagements de la Principauté en faveur de la protection des cétacés. L'accueil du Secrétariat permanent de l'ACCOBAMS en atteste.

De plus, la Principauté a particulièrement soutenu les inscriptions sur la liste des espèces en danger de 21 espèces de requins et raies, de l'ours polaire, de la baleine à bec de Cuvier de Méditerranée (sur la base d'une résolution d'ACCOBAMS) ainsi que l'adoption des mesures relatives à la gestion des débris marins, aux observations touristiques de la faune marine en mer, de même que la prise en compte de l'importance du comportement social des cétacés dans les mesures de protection.

La délégation monégasque a souligné le caractère novateur de la résolution intitulée « culture des cétacés » qui, pour la première fois, concrétisait l'importance, dans les évaluations d'impacts des activités humaines et pour les prises de décisions, de l'intégrité des groupes sociaux, voire familiaux reconnaissant ainsi l'importance de leur mémoire collective et des processus d'apprentissage. Cette notion de culture sociale sera étendue par le Comité scientifique de la Convention sur la conservation des espèces migratrices, à d'autres groupes d'animaux.

A noter que lors de cette 11<sup>ème</sup> Conférence des Parties, Monaco s'est vu décerner un double titre de "Champion de la CMS". Cette distinction lui a été conférée, d'une part pour son engagement dans l'accueil du secrétariat permanent de l'ACCOBAMS ; d'autre part pour son soutien permanent aux activités de la CMS relatives à la conservation d'espèces marines migratrices.

#### *Segment de haut niveau*

La veille de l'ouverture, S.E. M. Patrick VAN KLAVEREN, Ambassadeur, Délégué permanent auprès des Organismes Internationaux à caractère scientifique, environnemental et humanitaire, a représenté S.A.S. le Prince Souverain au Segment de Haut niveau auquel ont participé 13 Ministres et experts réunis autour de la Ministre équatorienne de l'environnement. Ils ont débattu des concordances et oppositions entre les concepts d'« économie verte » et de « Terre nourricière » (Pacha Mama). Ce dernier concept, inscrivant le droit intrinsèque de la nature dans la constitution équatorienne, s'oppose à ouvrir les biens et services naturels à des valeurs de marché. Il permet aux défenseurs de la nature d'ester en justice au nom de la nature, sans même avoir à démontrer d'impact sur des biens ou des personnes.

Ce débat a fait ressortir les convergences entre les deux visions, mais souligné les difficultés à trouver un langage commun au-delà des idéologies. Tant du côté « capitaliste » que du côté « bolivarien », les deux concepts permettent des modes d'approche de la gestion de la biodiversité adaptés à des philosophies politiques différentes. Le point de convergence pourrait être facilité par une explication pédagogique des idéologies politiques qui les sous-tendent. La table ronde a conclu sur la nécessité de repenser la notion de progrès, y inclure les dettes cachées dans la dégradation des processus naturels et choisir la valorisation des services rendus par les écosystèmes, plutôt que de leur donner une valeur.

### **3. LA COMMISSION BALEINIÈRE INTERNATIONALE (CBI)**

**65<sup>ème</sup> session de la Commission Baleinière Internationale (CBI) – (Portoroz, Slovénie, du 15 au 18 septembre 2014).**

Depuis son adhésion en 1935 à la Convention internationale pour la régulation de la chasse à la baleine et aux grands cétacés, Monaco plaide pour un arrêt total de la chasse à la baleine. C'est au travers de sa participation aux travaux de la Commission Baleinière Internationale que la Principauté défend cette position, comme cette année lors de la 65<sup>ème</sup> session.

La Principauté a été particulièrement active en présentant une résolution visant à renforcer la concertation et l'action entre les instances internationales dans les actions de préservations des espèces de baleines et dauphins. L'adoption de cette résolution invite donc la CBI à partager ses données et informations sur ces espèces avec d'autres organismes internationaux.

Comme chaque année, Monaco a également fortement soutenu le projet de création d'un sanctuaire pour les baleines dans l'Atlantique sud, lequel n'a malheureusement pas été adopté. Ce projet de sanctuaire est une initiative proposée depuis plus de dix ans par le Brésil et l'Argentine. Ce sanctuaire permettrait le renforcement du moratoire en place et s'ajouterait aux deux grands sanctuaires déjà existants, dans l'océan Indien (depuis 1979) et dans l'océan Austral (depuis 1994). Par ailleurs, cela permettrait de créer des havres de paix pour les cétacés en cas de levée du moratoire.

Enfin, la participation de Monaco a permis de suivre attentivement l'encadrement de la chasse dite « scientifique » du Japon. Monaco a ainsi soutenu une résolution, présentée par Nouvelle-Zélande, visant à assurer dans l'ensemble des océans l'application de la décision de la Cour de Justice Internationale sur le programme japonais de chasse scientifique JARPA, laquelle a ordonné au Japon de cesser la chasse à la baleine dans l'océan Antarctique.

### **4. LA CONVENTION ALPINE**

**13<sup>ème</sup> Conférence de la Convention Alpine**

Pour la période 2013-2014, la présidence de la Convention Alpine était assurée par l'Italie.

La 13<sup>ème</sup> Conférence alpine (réunion des Parties Contractantes), rassemblant les hauts représentants et les délégués des pays alpins (Allemagne, Autriche, France, Italie, Liechtenstein, Monaco, Slovénie, Suisse) s'est tenue à Turin le 21 novembre 2014.

Monaco, qui suit plus particulièrement les questions liées à la préservation de la biodiversité dans les Alpes, a participé à cette conférence lors de laquelle les Parties ont adopté des mesures visant à la mise en œuvre de la Convention alpine, qui se concrétiseront par des actions dans 5 domaines transdisciplinaires :

- Changement démographique
- Changement climatique
- Transports
- Biodiversité
- Tourisme

Monaco contribue financièrement à la Convention Alpine, dont l'objectif est la protection des Alpes à travers, entre autres, la promotion du développement durable et la protection des intérêts de tous ses habitants, et contribue tout particulièrement au Réseau Alpin des Espaces Protégés (ALPARC), lequel rassemble toutes les catégories d'espaces protégés de grande taille dans le périmètre de la Convention alpine.

Cette contribution est plus particulièrement destinée à la mise en place de corridors écologiques entre les espaces protégés, de mesures contractuelles pour la protection de la nature et d'un aménagement du territoire durable, afin de contribuer directement à la protection et conservation de la biodiversité.

## **5. ACCORDS REGIONAUX MEDITERRANEENS POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE**

### **Le Sanctuaire Pelagos**

Monaco participe et soutient activement les activités du Sanctuaire pour la protection des mammifères marins, dit PELAGOS. La particularité de ce Sanctuaire réside dans le fait qu'il constitue une zone de gestion tripartite (Monaco, France, Italie) dans un territoire côtier et de haute mer, constituant de ce fait la première Aire Marine protégée au-delà des juridictions nationales.

### **Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)**

La Principauté de Monaco, Etat dépositaire de l'Accord sur la Conservation des Cétacés de la Mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), contribue activement aux activités du Secrétariat de cet Accord, visant à protéger les cétacés en Mer Méditerranée, en Mer Noire et dans la zone adjacente de l'Océan Atlantique, en apportant un soutien financier au fonctionnement dudit Secrétariat ainsi qu'aux programmes de conservation dans cette zone.

Outre l'accueil du Secrétariat, les contributions volontaires de la Principauté permettent, entre autres, le développement de projets pour le renforcement de la collaboration avec d'autres instances pertinentes, la conduite d'études relatives à l'impact du bruit d'origine anthropique sur les cétacés ou encore la mise en œuvre par les industriels des mesures d'atténuation du bruit sous-marin.

## **IV. LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

A retenir en 2014 :

- Monaco a pris part au Sommet sur les changements climatiques.
- Le Gouvernement Princier s'est engagé officiellement à contribuer financièrement au Fonds Vert pour le Climat.
- Une délégation monégasque s'est rendue à Lima en décembre 2014 afin de participer à la 20<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations sur les changements climatiques.

### **Sommet du Secrétaire Général des Nations Unies sur le climat (New York, le 23 septembre 2014)**

En marge de la 69<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale, Monsieur Ban Ki-Moon, Secrétaire Général des Nations Unies, a convoqué, le 23 septembre 2014, un Sommet sur les changements climatiques.

Ce Sommet, qui a réuni près de 110 Chefs d'Etat et de gouvernement, a été conçu comme un complément au processus de négociations se déroulant sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) afin d'impulser une dynamique politique forte en vue de l'adoption, en décembre 2015, du nouvel accord sur le climat.

S.A.S. le Prince Souverain, qui conduisait la délégation monégasque, a rappelé que la lutte contre les changements climatiques nécessitait un effort collectif et a appelé de Ses vœux une mobilisation de tous les Etats, quelle que soit leur situation géographique, économique ou politique.

### **Fonds Vert pour le Climat**

Le Fonds Vert pour le Climat (FVC) a été créé lors de la 16<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (Cancun, Mexique, décembre 2010) et a pour mission de contribuer de manière significative à la réalisation de l'objectif général de la CCNUCC : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.

Ainsi, l'établissement du FVC doit permettre le financement de la transition des pays en développement vers un modèle de développement sobre en carbone et résilient au changement climatique, une attention particulière étant accordée aux pays les plus vulnérables.

Une délégation monégasque a participé à la Conférence de haut niveau de mobilisation des ressources du Fonds Vert pour le Climat qui a eu lieu à Berlin (Allemagne) le 20 novembre 2014.

Madame Christiana Figueres, Secrétaire exécutif de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, a expliqué qu'il s'agissait de la plus importante Conférence d'investissement à laquelle deux objectifs avaient été assignés :

- atteindre l'objectif défini lors de la Conférence des Parties à Copenhague en décembre 2009 : mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020,
- parvenir, dans les meilleurs délais, à la capitalisation et à l'opérationnalisation du Fonds vert pour le Climat.

Le Gouvernement Princier a annoncé une contribution de 250 000 € dont le versement interviendra en 2015. Au terme de la conférence, Madame Hela Cheikhrouhou, Directeur exécutif du Fonds vert pour le Climat, a annoncé que la somme globale des contributions (21 pays) s'élevait à 9.3 milliards USD.

Mme Cheikhrouhou s'est félicitée de ce résultat en tant que signal très positif qui renforçait la confiance existante dans le processus des négociations liées à l'établissement du futur accord.

### **Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC) – 20<sup>ème</sup> Conférence des Parties (Lima, Pérou, du 1er au 12 décembre 2014)**

Du 1<sup>er</sup> au 12 décembre 2014, une délégation monégasque, conduite par Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, a pris part à la 20<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP20) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) à Lima, Pérou.

Cette COP20 s'inscrivait dans un cycle de négociations dont l'objectif est l'établissement d'un accord applicable à tous les Etats Parties, juridiquement contraignant et ambitieux, permettant de respecter

L'objectif que s'est fixée la Communauté internationale de contenir le réchauffement climatique à +2°C. L'adoption de cet accord doit intervenir lors de la 21<sup>ème</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

Ainsi, au terme des discussions, les Etats Parties à la Convention ont adopté une décision qui pose les jalons du contenu de ce futur accord qui intégrera, de façon équilibrée, les piliers suivants : atténuation des effets liés aux changements climatiques (réduction des émissions de gaz à effet de serre), adaptation à ces effets, financement, transfert et développement des technologies, renforcement des capacités, transparence, action de soutien en faveur des pays les plus vulnérables. La communauté internationale dispose donc d'une année pour s'accorder sur un accord ambitieux qui permette de répondre à l'urgence.

Lors du segment ministériel de cette Conférence, Monsieur José BADIA, rappelant que les changements climatiques nous menaçaient d'une tragédie planétaire, a insisté sur le fait que Monaco entendait déployer tous les moyens nécessaires pour participer à l'effort collectif.

Monaco a défendu également l'idée selon laquelle le futur accord devrait permettre la prise en compte de l'évolution des circonstances nationales des Etats dans la révision "à la hausse" de leurs objectifs de réduction des émissions. Il a enfin souligné qu'un soutien adéquat devait être accordé aux pays les plus vulnérables au travers du financement, du transfert de technologies et du renforcement des capacités.

A noter que dans le cadre de la préparation des conférences de Lima en 2014 et de Paris en 2015, L'Ambassade de Monaco en Allemagne a participé à de nombreuses conférences et rencontres de travail. Les trois rendez-vous les plus importants auxquels l'Ambassadeur a été représenté en 2014, sont la participation à la 39<sup>ème</sup> Session Plénière du Groupe de Travail III du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) du 7 au 11 avril, la Session plénière de la CCNUCC (Bonn du 5 au 18 juin), la réunion du Fonds Vert pour l'environnement, et le 20 novembre, dans le cadre des annonces de contributions nationales.

### **Union pour la Méditerranée (UpM)**

L'Union pour la Méditerranée (UpM) a organisé, le 13 mai 2014 à Athènes (Grèce), une réunion ministérielle sur l'environnement et les changements climatiques.

La tenue de cette réunion s'inscrivait dans le contexte de la relance du partenariat euro-méditerranéen, matérialisée notamment par la sélection et la mise en œuvre de projets concrets au bénéfice des populations de la Région.

La déclaration ministérielle adoptée au terme de la réunion aborde les thématiques suivantes :

- l'initiative Horizon 2020 pour dépolluer la mer méditerranée,
- le changement climatique dans le bassin méditerranéen avec la création d'un groupe de travail d'experts,
- les modes de consommation et de production durables,
- les investissements environnementaux et climatiques,
- la sensibilisation et l'éducation dans le domaine environnemental.

Les 13 et 14 octobre 2014, le Secrétariat de l'UpM a organisé la première **réunion du groupe d'experts sur les changements climatiques** à laquelle le Gouvernement Princier était représenté.

L'objectif à long terme de ce groupe est de renforcer les capacités nationales et régionales en vue d'une planification stratégique de lutte contre les changements climatiques et la mise en œuvre de projets concrets permettant une réduction significative des émissions des gaz à effet de serre.

A cette occasion, les engagements de la Principauté en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre ont été relayés ainsi que ses positions dans le cadre des négociations du futur accord et sa volonté de contribuer à la capitalisation du Fonds Vert pour le Climat.

**Conférence intitulée « un développement durable est-il possible sur une planète en réchauffement ? »  
(Genève, le 24 avril 2014)**

L'année 2014 aura été marquée par la publication du 5<sup>ème</sup> rapport d'évaluation du Groupe Intergouvernemental d'experts sur les changements climatiques (GIEC) qui affirme, avec une certitude plus grande, que les émissions de gaz à effet de serre et d'autres facteurs anthropiques ont été la cause prédominante du réchauffement observé depuis le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle.

Le rapport explique que les changements sont observés dans le monde entier et que le réchauffement du système climatique est sans équivoque.

Dans ce contexte, la Mission de Monaco auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, avec la Mission Permanente de la Belgique, a organisé une Conférence intitulée « Un développement durable est-il possible sur une planète en réchauffement ? ».

Cette dernière s'est déroulée le 24 avril 2014 au Palais des Nations à Genève et a été suivie par un public nombreux venu écouter S.A.S. le Prince Souverain, ainsi que le Professeur Jean-Pascal VAN YPERSELE (Vice-Président du GIEC) et Mme Sunita NARAIN (Directeur général du Centre pour les Sciences et l'Environnement et membre du Conseil d'administration de la Fondation Prince Albert II de Monaco).

**Prix Fondation Prince Albert II de Monaco / Association des correspondants de presse de l'ONU**

Dans la perspective de confirmer sa politique en faveur de la lutte contre les changements climatiques, la Principauté de Monaco a continué à apporter son concours financier à l'Association des correspondants de presse de l'O.N.U. (UNCA) dans le cadre de la cérémonie annuelle de remise des prix.

Le prix sur le changement climatique, baptisé « Prix mondial du Prince Albert II de Monaco et de l'UNCA sur le changement climatique », visant à récompenser la meilleure couverture médiatique sur le climat a ainsi été décerné, le 16 décembre 2014, à Mme Amy YEE, journaliste d'origine américaine, lors du gala organisé en présence de S.E. M. BAN Ki Moon, Secrétaire Général de l'O.N.U.

**Projet de restauration de mangroves dans les villages côtiers de Samoa**

Dans le cadre de son engagement en faveur de la lutte contre les changements climatiques, le Gouvernement Princier entend soutenir les pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les petits Etats insulaires en développement qui doivent notamment faire face à la montée des eaux.

Ainsi, en 2014, Monaco a apporté son concours à l'ONG samoane dénommée « O Le Siosiomaga Society Incorporated » (OLSSI) pour la mise en œuvre d'un projet dont l'objectif était de restaurer, dans certains villages côtiers, les mangroves endommagées suite au passage du cyclone Evans. Ce projet s'inscrit dans le contexte des actions d'adaptation au changement climatique, entreprises par les autorités samoanes.

**Programme « Islands first »**

Dans le prolongement de ses actions en faveur des petits Etats insulaires en développement, Monaco a décidé de fournir une aide financière en faveur du programme conduit par l'ONG « Islands First ».

Ce programme vise à soutenir les délégations et représentants provenant des petits Etats insulaires en développement dans le cadre des négociations liées à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Ce soutien se traduit par un renforcement de capacités au travers de la mise à disposition de personnel hautement qualifié et spécialisé, et de la mise en place d'un réseau d'experts scientifiques, environnementaux et politiques.

## V. LA REDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES

A retenir en 2014 :

- Monaco a été élu à la Présidence de l'Accord EUR-OPA risques majeurs.

Le Gouvernement Princier suit activement les travaux d'entités internationales visant à minimiser les risques de pertes humaines et matérielles liées aux catastrophes naturelles, telles que la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI) de l'UNESCO, la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles (ISDR) des Nations Unies ou encore l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs du Conseil de l'Europe.

A cet égard, il convient de souligner que, lors de la 65<sup>ème</sup> réunion du Comité des Correspondants Permanents de l'Accord EUR-OPA Risques Majeurs qui s'est tenue à Paris les 27 et 28 novembre 2014, Monaco a été élu Président de ce Comité aux côtés de la Georgie et de l'Ukraine.

En outre, en 2014, Monaco a suivi le processus préparatoire en vue de la 3<sup>ème</sup> Conférence internationale sur la réduction des risques de catastrophes, qui se tiendra à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015.

Depuis 2010, la Principauté participe ainsi au financement du programme de Renforcement du réseau d'observation du niveau de la mer et des activités de coordination dans les Caraïbes mis en place par le Global Sea Level Observing System (GLOSS) de la Commission Océanographique Intergouvernementale (COI).

Le financement de ce programme s'inscrit dans le sillage de la participation active de la Principauté aux travaux du Groupe intergouvernemental de coordination des systèmes d'alerte aux tsunamis pour l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et les Mers adjacentes.

## LA COOPERATION AU DEVELOPPEMENT

### La Principauté de Monaco, Etat solidaire

Dans le cadre de son engagement en faveur des objectifs internationaux de développement, le Gouvernement de la Principauté de Monaco mène une politique de coopération au service des pays en développement, essentiellement sous la forme de soutien à des projets de long terme.

Dans un contexte économique mondial contraint, le Gouvernement Princier a réussi en 2014 à augmenter son niveau d'Aide Publique au Développement (APD). L'APD monégasque s'est ainsi élevée à 10 millions d'euros.

### Temps forts de 2014

A une année de l'échéance des Objectifs du Millénaire pour le Développement, l'année 2014 a été marquée par une accélération des efforts pour accompagner les pays partenaires de la Coopération monégasque dans la lutte durable contre la pauvreté. Parmi les temps forts de cette année, on peut citer :

- Le voyage officiel de S.A.S. le Prince Souverain en février au Maroc au cours duquel a notamment été renouvelé le soutien aux actions du Haut-Commissariat des Nations Unies pour trois années supplémentaires.
- La visite du Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, M. José Badia, en février au Zimbabwe, dans le cadre du programme de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) visant la pré-élimination du paludisme dans huit pays d'Afrique, soutenu par le Gouvernement Princier.
- Le renforcement du partenariat politique avec le Burkina Faso, avec la tenue de la première réunion de la commission bilatérale de coopération Monaco/Burkina Faso, organisée à Monaco au mois de février.
- La participation d'une délégation ministérielle monégasque à l'Assemblée Générale des Nations Unies en septembre à New York, au cours de laquelle la communauté internationale a réaffirmé sa volonté politique d'œuvrer en faveur du développement et de préparer le prochain agenda 2015-2030.
- La mise en place en septembre d'un nouveau partenariat entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco et l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) afin de sensibiliser les étudiants du Campus Moyen-Orient Méditerranée (Menton) aux enjeux de développement.

L'année 2014 a été par ailleurs été particulièrement marquée par une recrudescence de crises et d'insécurité dans les pays partenaires du Gouvernement Princier. Celui-ci a ainsi alloué plusieurs aides humanitaires d'urgence pour soutenir les personnes gravement touchées par ces crises, notamment les déplacés du conflit en République Centrafricaine, les populations sinistrées par les inondations au Burundi, en Bosnie Herzégovine et en Serbie, les populations exposées à la crise alimentaire au Sahel, les réfugiés syriens au Liban ou encore les victimes du virus Ebola en Afrique de l'Ouest.

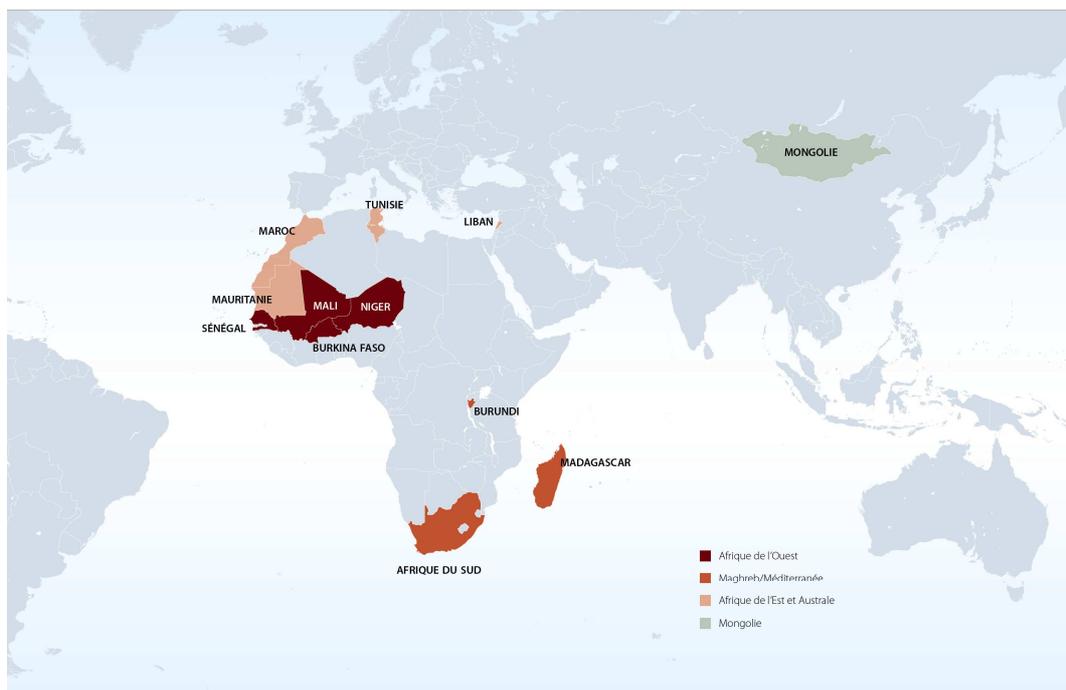
## I. BILAN 2014 DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT

### 1. CARACTERISTIQUES

#### Partenariat avec douze pays prioritaires

La politique monégasque d'aide au développement se concentre sur douze pays, éligibles à l'APD et faisant face à d'importants défis de développement :

- sept pays parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Burundi, Madagascar, le Niger, le Burkina Faso (ces trois derniers pays étant classés par l'OCDE « orphelins de l'aide »). Ces pays présentent des indices de développement humain particulièrement faibles. En 2014, plus de la moitié de l'effort de solidarité internationale de Monaco (51%) a été alloué à ces pays particulièrement défavorisés.
- cinq pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie, le Liban, la Mongolie et l'Afrique du Sud.



### Modalités d'intervention

Pour mener à bien ses objectifs, la politique d'aide au développement s'appuie sur quatre types de collaboration :

- la coopération bilatérale (partenariats avec les autorités ou associations du pays concerné, grandes ONG internationales), qui a représenté en 2014 55% des financements, soit 5 millions d'euros,
- la coopération multilatérale (partenariats avec les grandes organisations internationales, notamment les agences des Nations Unies), qui a représenté 30% des financements soit 2,7 millions d'euros,
- la coopération avec les ONG monégasques, comptant pour 9% des financements soit 800.000 euros,
- les aides humanitaires d'urgence, représentant 6% des financements soit 600.000 euros.

Une centaine de projets a ainsi été mise en œuvre en 2014 à travers ce dispositif.

### Moyens humains

Pour mettre en œuvre la politique de coopération au développement du Gouvernement Princier, la Direction de la Coopération Internationale (DCI), composée de douze personnes en 2014, travaille en étroite collaboration avec les Missions auprès des Nations Unies, les Représentations auprès des Organisations Internationales et le réseau consulaire à l'étranger.

Elle dispose par ailleurs de Coordinateurs Techniques locaux dans cinq pays partenaires (Burkina Faso, Madagascar, Mali, Niger et Tunisie). Placés auprès des Consulats, les Coordinateurs Techniques assurent, en étroite concertation avec la DCI, le suivi des projets de coopération et maintiennent le dialogue avec les partenaires locaux.

La DCI compte enfin une dizaine de Volontaires Internationaux de Monaco (VIM), jeunes experts déployés auprès des partenaires pour les soutenir durablement dans la mise en œuvre des projets (missions d'une à trois années). Le Programme de Volontaires Internationaux de Monaco, créé fin 2007, a un double objectif :

- proposer à de jeunes adultes, en priorité monégasques et résidents, qualifiés de partir vivre une expérience professionnelle humanitaire ou de développement dans de bonnes conditions d'encadrement ;
- contribuer au renforcement des actions menées sur le terrain en coopération avec des partenaires locaux fiables. En 2014, dix Volontaires ont ainsi été déployés, parmi lesquels 4 au Maroc, 4 à Madagascar et deux au Burkina Faso.

## 2. LES DOMAINES D'INTERVENTION

La politique monégasque de coopération concentre son action sur le financement de projets de long terme dans trois domaines contribuant directement aux Objectifs du Millénaire pour le Développement et à la lutte contre la pauvreté.

### La santé

- Lutte contre les pandémies et les maladies négligées
- Amélioration de la santé maternelle et infantile
- Soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux

### L'éducation

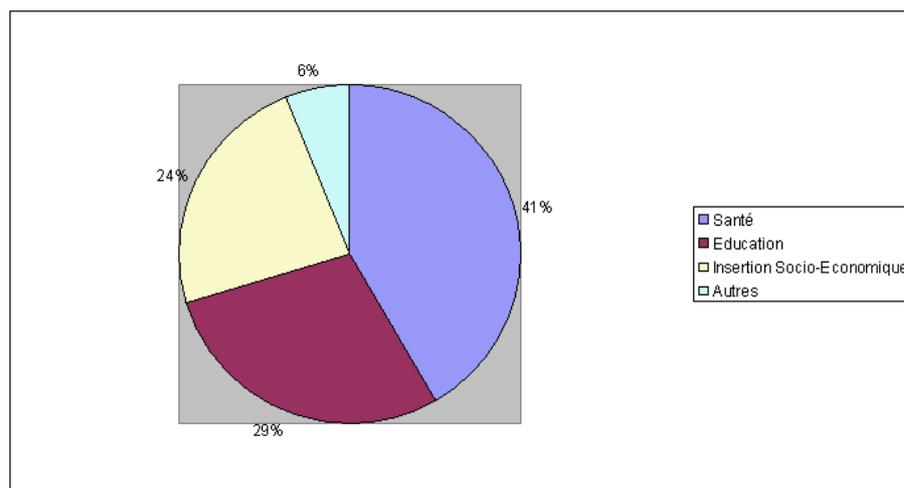
- Accès à l'éducation et l'alphabétisation
- Soutien à la formation professionnelle

### L'insertion socio-économique des populations vulnérables

- Assistance et insertion sociale des populations vulnérables
- Entrepreneuriat social et développement économique local

Elle investit par ailleurs dans d'autres domaines qui contribuent également à lutter de manière structurelle contre la pauvreté, tels que la protection civile, le déminage, la sécurité alimentaire ou encore la coopération culturelle.

**Répartition de l'APD 2014 par domaines d'intervention**



Afin de renforcer l'impact des actions, cinq programmes phares, multi-pays, multi-secteurs et multi-partenaires, sont mis en œuvre :

- La lutte contre la drépanocytose, première maladie génétique dans le monde,
- Le soutien aux enfants vulnérables et en situation de rue,
- La lutte contre les pandémies (telles que le paludisme ou le VIH-SIDA),
- L'appui aux programmes nationaux de Protection civile,
- L'appui aux personnes en situation de handicap.

### a. Coopération dans le domaine de la santé

La coopération dans le domaine médical constitue la première priorité de la politique de coopération du Gouvernement Princier : en 2014, 41% des financements d'aide publique au développement, soit 3 millions d'euros ont été consacrés à la santé.

Les projets se sont inscrits dans le cadre de trois axes d'intervention en phase avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement relatifs à la santé :

- La lutte contre les pandémies et les maladies négligées,
- L'amélioration de la santé maternelle et infantile,
- Le soutien aux systèmes de santé nationaux et accès aux soins médicaux.

Parmi les partenaires phares de la politique monégasque de coopération médicale, on compte à la fois des structures médicales monégasque d'excellence (CHPG, CCM), les grandes organisations internationales (Organisation Mondiale de la Santé, premier partenaire multilatéral) et de grands instituts et fondations (Institut Pasteur, Fondation Pierre Fabre, Fondation Mérieux, Handicap International, Médecins du Monde, Fondation Sanofi Espoir, Santé Sud...).

Les partenariats instaurés avec les acteurs monégasques de la santé constituent une coopération exemplaire, utile au transfert de compétences auprès des professionnels de la santé des pays partenaires. Le Centre Hospitalier Princesse Grace (CHPG), le Centre Cardio Thoracique de Monaco (CCM), l'Institut Monégasque de Médecine et Chirurgie Sportive (IM2S) et le Centre d'Imagerie Médicale de Monaco ont ainsi maintenu leur engagement en 2014, à la fois pour l'envoi de matériel médical, la prise en charge de patients à Monaco et dans les pays d'intervention de la Coopération monégasque ainsi que pour la formation des personnels soignants dans les douze pays prioritaires.

Pour exemple, en 2014, le partenariat avec le CHPG, auquel une enveloppe de 100.000 euros a été consacrée, a permis de réaliser une douzaine de missions, parmi lesquelles sept missions à l'étranger (déplacement de médecins monégasques dans plusieurs pays partenaires) et cinq missions en Principauté, permettant d'accueillir des médecins stagiaires africains pour renforcer leurs compétences dans diverses spécialités (cardiologie, gynécologie, oncologie, orthopédie...).

**Deux programmes phares de santé** peuvent par ailleurs être mis en avant pour l'action menée en 2014.

- **La lutte contre les pandémies dans onze pays partenaires** (Afrique subsaharienne et Haïti) : soutien aux structures de santé (centres nationaux, centres de santé, laboratoires de santé en zones rurales), soutien aux associations et aux malades (personnes vivant avec le VIH-SIDA, impaludés), appui à la recherche scientifique (lutte contre la méningite), activités de prévention (VIH-SIDA, paludisme, poliomyélite, bilharziose).

En matière de lutte contre le paludisme, le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération, M. José Badia, s'est rendu à Harare (Zimbabwe) du 24 au 27 février pour rencontrer les autorités ministérielles et des représentants de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Cette visite s'inscrit dans le cadre du programme soutenu par le Gouvernement Princier visant la pré-élimination du paludisme dans huit pays d'Afrique (Madagascar, Namibie, Swaziland, Botswana, Comores, Zimbabwe, Afrique du Sud et Tanzanie). La visite a abouti à la signature d'un accord de coopération formalisant le renouvellement du soutien du Gouvernement Princier pour trois années supplémentaires à ce projet de grande ampleur. Soutenu depuis 2010, ce programme a déjà permis à 5 des 8 pays soutenus par Monaco d'enregistrer un recul de 50% du nombre de personnes atteintes par le paludisme.



Rencontre du Conseiller de Gouvernement avec les équipes de santé de l'hôpital district de Mashonaland (Zimbabwe)

- **La lutte contre la drépanocytose dans six pays partenaires** (Mali, Niger, Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Mauritanie) : soutien à des centres nationaux de référence (construction, équipement, fonctionnement) pour la prévention et les soins des malades, soutien aux associations de malades, appui à la recherche scientifique, programme de microfinance-santé en faveur des malades.

Au-delà des appuis traditionnels au fonctionnement des centres de santé et aux plans d'action de plusieurs associations, l'année 2014 a permis de donner les suites de l'atelier de travail organisé à Monaco en 2013 réunissant l'ensemble des partenaires (corps médical et associations) dans le domaine de la lutte contre la drépanocytose issus des six pays partenaires pour renforcer la coopération Sud-Sud et améliorer les pratiques de prise en charge des malades. En novembre 2014, la DCI a organisé au Burkina Faso une formation au plaidoyer pour les six associations africaines de lutte contre la drépanocytose. Cette formation a notamment permis aux associations d'être formées à l'élaboration d'une stratégie générale et d'acquérir des outils méthodologiques pour concevoir un plaidoyer auprès des autorités de chaque pays concerné. Une mission, d'expertise a également permis de poser les bases à la réalisation d'un guide de prise en charge de la drépanocytose commun aux six pays.

#### **b. Coopération dans le domaine de l'éducation**

En 2014, 29% des financements d'aide publique au développement, soit 2 millions d'euros, ont été consacrés à l'éducation. Les actions se sont inscrites dans le cadre de deux axes prioritaires, l'accès à l'éducation et l'alphabetisation, et le soutien à la formation professionnelle, contribuant ainsi à l'Objectif du Millénaire pour le Développement n°2 « assurer l'éducation primaire pour tous ».

Afin d'accélérer les efforts dans ce domaine, le Gouvernement de la Principauté de Monaco coopère avec un grand nombre d'acteurs : des acteurs monégasques (Musée d'Anthropologie préhistorique, Lycée Hôtelier), les grandes organisations internationales (UNESCO, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Organisation Internationale de la Francophonie) ainsi que des associations et fondations internationalement reconnues (Samusocial International, Apprentis d'Auteuil...)

**Un programme phare** se détache tout particulièrement en 2014.

- **Le soutien aux enfants vulnérables et en situation de rue dans cinq pays** (Madagascar, Maroc, Liban, Burkina Faso et Mali), qui consiste à appuyer les structures publiques et les organisations de la société civile, notamment pour assurer la prise en charge des enfants et former les professionnels.

### **c. L'insertion socio-économique des populations vulnérables**

En 2014, 24% des financements d'aide publique au développement, soit 1.6 million d'euros, ont été consacrés à l'insertion socio-économique des plus vulnérables. Les actions ont été dirigées sur deux axes : l'assistance et l'insertion sociale des populations vulnérables ; le soutien à l'entrepreneuriat social et au développement économique local.

Parmi ces actions, le programme phare sur le soutien aux personnes en situation de handicap est particulièrement notable : ce programme, mis en place dans plusieurs pays partenaires, concerne aujourd'hui 3.800 enfants et jeunes handicapés, leur permettant d'être pris en charge, scolarisés et formés. Il appuie également vingt structures locales pour améliorer la qualité de leur prise en charge.

Par ailleurs, à l'occasion du voyage officiel de LL.AA.SS. le Prince et la Princesse de Monaco au Maroc, le Conseiller de Gouvernement pour les Relations Extérieures et la Coopération a renouvelé le soutien du Gouvernement au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR). Le partenariat vise à soutenir l'agence onusienne dans ses activités en faveur des réfugiés sahéliens établis au Maroc. Une Volontaire Internationale de Monaco avait également été déployée auprès du HCR à Rabat.



Signature de l'accord entre M. José Badia et Mme Ursula Schulze-Aboubacar, Représentante résidente du HCR au Maroc, en présence de S.A.S le Prince Souverain

### **d. Autres types d'intervention**

#### *L'Aide Humanitaire d'urgence*

L'année 2014 a été fortement marquée par les conflits armés et les catastrophes naturelles. Face à cette situation, la ligne consacrée à l'aide humanitaire d'urgence a doublé en 2014, passant de 200.000 euros en 2013 à 400.000 euros.

En complément de ces fonds, la Coopération monégasque a versé une contribution volontaire de 50.000 € au Fonds central d'intervention d'urgence (CERF) pour permettre aux agences onusiennes de lancer des programmes d'urgence sans attendre l'arrivée des fonds de la communauté internationale. D'autres actions ponctuelles ont par ailleurs été allouées.

Au total, plus de 6% des financements d'APD, soit 600.000 euros, ont été alloués à l'aide humanitaire d'urgence.

**Ligne « Aide humanitaire d'urgence » 2014**

PAYS	ACTION	PARTENAIRE	MONTANT
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	Soutien aux personnes déplacées et/ou gravement touchées par le conflit avec une attention privilégiée pour les enfants de moins de 5 ans	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	70.000 €
BURUNDI	Inondations - Soutien aux populations sinistrées et à la reconstruction	Croix-Rouge du Burundi	10.000 €
BOSNIE-HERZEGOVINE ET SERBIE	Inondations - Soutien aux populations sinistrées	Médecins du Monde	30.000 €
SAHEL	Crise alimentaire - Soutien aux populations	Programme Alimentaire Mondial (PAM)	100.000 €
SYRIE	Soutien aux réfugiés syriens au Liban	Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA)	70.000 €
IRAK	Soutien aux chrétiens du Nord du pays	L'instituto per le opere di regione	50.000 €
AFRIQUE DE L'OUEST	Soutien aux victimes du virus Ebola	OMS et Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR)	70.000 €
TOTAL			400.000 €

*Le partenariat avec les OSI monégasques*

Les Organismes de Solidarité Internationale (OSI) monégasques constituent d'importants partenaires sur lesquels le Gouvernement de la Principauté de Monaco s'appuie pour mener à bien sa politique de coopération au développement. En 2014, 9% des financements d'APD, soit 800.000 euros, leur ont été alloués, dans le cadre d'une année marquée par de nombreuses avancées de ce partenariat.

En 2014, la Coopération monégasque a cofinancé 9 projets en partenariat avec sept OSI monégasques.

ONG monégasques	Pays	Projet
AMADE Mondiale	Burundi	Insertion socioprofessionnelle des chefs de ménage
AMREF	Sénégal	Renforcement des capacités des infirmiers/sages-femmes
Association Monaco-Argentine	Argentine	Visión para aprender, soutien ophtalmologique aux enfants des bidonvilles de Buenos Aires
Children & Future	Monaco	Soutien à la No Finish Line
Croix-Rouge monégasque	Niger	Renforcement aux premiers secours de la Croix-Rouge nigérienne
Fight Aids Monaco	Océan indien	Appui à la lutte contre le VIH/SIDA
	Burundi	Autonomisation du centre médicosocial de Bururi pour une prise en charge effective des personnes vivant avec le VIH
	Haïti	Appui à la lutte contre le VIH/Sida
Mission Enfance	Burkina Faso	Construction et équipement d'un centre de formation d'auxiliaires de la prime enfance

Subventions de fonctionnement : trois ONG ont bénéficié de subventions de fonctionnement. Il s'agit de Mission Enfance, AMADE Mondiale et Monaco Aide et Présence.

Renforcement des compétences : mission d'appui à la professionnalisation des OSI par la mise en place d'un programme de renforcement de compétences.

Par ailleurs, les OSI ont été accompagnées tout au long de l'année 2014 pour les aider à mettre en place une plate-forme Internet : [www.osimonaco.org](http://www.osimonaco.org)

#### *Les collectifs monégasques*

##### Monaco Collectif Humanitaire

En 2008, à l'occasion du cinquantième anniversaire de S.A.S. le Prince Albert II, les ONG monégasques actives dans le domaine humanitaire et la Croix-Rouge monégasque, soutenues par la Direction de la Coopération Internationale, se sont regroupées sous l'appellation Monaco Collectif Humanitaire afin de prendre en charge, en Principauté, des enfants dont les pathologies ne sont pas opérables dans leur pays d'origine.

A cet égard, le Centre Cardio-Thoracique de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace et l'Institut Monégasque de Médecine & Chirurgie Sportive mettent à disposition leurs meilleurs spécialistes et prennent en charge une partie des coûts d'hospitalisation. La Croix-Rouge monégasque est quant à elle en charge de la gestion des fonds.

En 2014, 28 enfants ont été pris en charge dans les centres hospitaliers monégasques, portant le nombre d'enfants pris en charge depuis le début du projet à 228. Le total des donations pour l'année 2014 s'est élevé à plus de 395.000 euros. Par ailleurs, un nouveau membre est venu compléter le Collectif, l'association monégasque Pagani Elia, portant le nombre d'associations monégasques à 22 et 3 françaises.

La Direction de la Coopération Internationale, qui assure le pilotage de ce Collectif, a également permis au MCH de se doter d'un Ambassadeur en la personne du footballeur international Olivier Giroud et de mettre en ligne un site Internet dédié au projet : [www.mch.mc](http://www.mch.mc).

##### Monaco Collectif Haïti

Suite au tremblement de terre en Haïti en 2010, et conformément à la volonté de S.A.S. le Prince Souverain, un grand nombre de structures monégasques, publiques et privées, se sont fédérées sous l'appellation Monaco Collectif Haïti pour apporter leur contribution après cette catastrophe naturelle.

Ce Collectif, sous l'égide de la Croix-Rouge monégasque, a permis de soutenir une ONG haïtienne pour la construction, l'équipement et le fonctionnement de l'école primaire Prince Albert II de Monaco, établie dans l'un des quartiers les plus défavorisés de Port-au-Prince. L'école, qui a reçu la visite de S.A.S le Prince Souverain en février 2013, scolarise désormais 320 enfants défavorisés. La Direction de la Coopération Internationale a pris le relais du Collectif en 2014 en assurant une grande partie du fonctionnement de l'école.

#### *Le partenariat public-privé*

En lien avec l'objectif international d'établir des partenariats solides avec le secteur privé en faveur du développement (OMD n°8), une Commission de Partenariats Public-Privé a été créée en septembre 2008 entre la Direction de la Coopération Internationale et la Chambre de Développement Economique de Monaco (C.D.E.).

En 2014, ce partenariat a permis de valoriser l'engagement et le savoir-faire du secteur privé monégasque en faveur du développement :

- dans le domaine médical : poursuite de la mobilisation d'instituts médicaux monégasques privés en faveur du Monaco Collectif Humanitaire (Centre Cardio-Thoracique et IM2S) ;
- dans le domaine logistique : envoi de matériel (entreprises Monaco Logistique et Office Maritime Monégasque) ;

- dans le domaine de la construction et de la rénovation (expertise de l'entreprise ES-KO sur différents projets : école au Burundi, poste de secours en Mauritanie, unité médicale au Sénégal, centre médico-éducatif à Madagascar).

#### **e. Sensibilisation et éducation au développement**

##### **Festival de courts métrages Le Temps Presse**

Depuis 2010, le Gouvernement Princier soutient le Festival de courts métrages Le Temps Presse vaste campagne de sensibilisation aux OMD.

En 2014, en partenariat avec la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, près de 500 enfants de Monaco, mais également du Mali et du Burundi, âgés de 8 à 11 ans, ont participé à ce Festival en qualité de membres du jury du Prix des Enfants, leur permettant de se sensibiliser aux OMD et à l'action du Gouvernement Princier en faveur du développement.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat entre le Gouvernement et Sciences Po Paris, Campus Moyen-Orient Méditerranée à Menton, une centaine d'étudiants ont participé au jury du Prix des Etudiants, exercice de sensibilisation aux enjeux du développement.

## **II. PERSPECTIVES D'ACTION 2015-2017**

Le Plan stratégique 2015-2017 de la Direction de la Coopération Internationale prévoit une action plus concentrée au niveau géographique et sectoriel, et une mise en œuvre plus visible et efficace sur le terrain.

Une évolution des moyens de mise en œuvre :

- Augmentation annuelle du budget de la DCI, proportionnelle à celle du budget de l'Aide Publique au Développement. L'augmentation du budget de la DCI sera prioritairement allouée aux projets bilatéraux et multilatéraux.
- Etude sur la création de coordinations régionales dans les trois grandes régions d'intervention : Maghreb/Méditerranée, Afrique de l'Ouest, Afrique Australe et Orientale.
- Renforcement des coordinations locales, avec le recrutement de deux coordinateurs techniques (Sénégal et Maroc) supplémentaires d'ici 2018, complétant le dispositif actuel.

Un recentrage géographique - L'aide sera recentrée sur 10 pays d'intervention prioritaires parmi lesquels :

- sept pays parmi les Pays les Moins Avancés (PMA) : le Mali, la Mauritanie, le Sénégal, le Burundi, Madagascar, le Niger, le Burkina Faso,
- trois pays à développement intermédiaire : le Maroc, la Tunisie et la Mongolie.

Un second cercle sera composé de pays dans lesquels la Coopération monégasque interviendra sur un domaine particulier : le Liban (soutien aux réfugiés) et l'Afrique du Sud (soutien à l'enfance précaire).

## CONCLUSION

Dans le prolongement des cérémonies marquant la fin de la seconde guerre mondiale, 2015 célébrera des anniversaires de première importance comme ceux du soixante-dixième anniversaire de la création de l'ONU et de l'UNESCO.

2015 sera également marqué par des rendez-vous comportant des enjeux mondiaux : le bilan des objectifs du millénaire pour le développement sera achevé et un nouvel agenda global pour un développement durable intégré sera défini.

Ces thématiques feront écho à l'exposition universelle de Milan « Nourrir la planète, énergie pour tout le monde ».

Les Etats participant à la conférence de Paris sur le changement climatique se pencheront sur l'adoption de nouvelles normes internationales destinées à préserver la planète.

Le Gouvernement princier prendra une part active à ces problématiques majeures.

La Principauté de Monaco saisira ces opportunités pour continuer de faire rayonner les valeurs qui guident sa politique extérieure : le respect des droits de l'homme, le soutien aux personnes vulnérables, le sport, l'éducation, la culture, la lutte contre la pauvreté, la protection de l'environnement.

Elle veillera, par ailleurs, à contribuer, à travers les organisations régionales et intergouvernementales dont elle est membre, aux questions intéressant la sphère méditerranéenne.

Elle s'attachera aussi à conforter son positionnement européen dans le respect de son modèle économique et social et de ses particularismes.

A l'occasion d'échanges diplomatiques, de nouveaux partenariats économiques, culturels, scientifiques ou humanitaires seront bâtis alors même que se déroulera « 2015-Année de la Russie à Monaco ».

Célébrant le dixième anniversaire de la création d'un Département ministériel consacré aux relations extérieures et à la coopération, l'année 2015 verra ainsi, par différentes initiatives et participations, la confirmation de la place tenue par la Principauté de Monaco sur la scène internationale.